

Rapport du Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France



Sommaire

Éditorial	4
-----------------	---

La Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France

■ Organigramme	8
■ Le périmètre d'action : les missions et les moyens	10
• Le programme ISI	
• Le contrôle de gestion	
• La modernisation des outils	
■ Les communautés françaises à l'étranger	15

1. Assurer la représentation des Français établis hors de France

■ Les sessions de l'AFE	25
■ Le budget de l'AFE	27
■ Indemnités des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger	28
■ Les mouvements au secrétariat général de l'AFE	28

2. Assurer l'exercice du droit de vote à l'étranger

■ Bilan de l'élection du Président de la République	31
---	----

3. Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

■ Les moyens	45
■ Les réformes : les structures de gestion de crise et les partenariats	45
■ Les interventions	46
• Les crises	
• La gestion des cas individuels	
• Disparitions et prises d'otages de Français à l'étranger	
• L'assistance aux familles de Français décédés à l'étranger	
• Détenus français à l'étranger	

4. Développer un service public consulaire moderne

■ L'animation du réseau : la réunion des consuls	53
■ Les réalisations	55
• Le guichet d'administration électronique	
• Le réseau d'administration informatisé (RACINE)	

5. Construire un environnement favorable

■ L'état civil	58
■ L'aide sociale	66
• Bilan de l'action sociale en 2006	
• Perspectives pour 2007	
• Soutien aux associations de bienfaisance	
• La Caisse des Français à l'étranger	
■ L'action sociale	74
• Les rapatriements	
• Les recherches dans l'intérêt des familles	
■ L'emploi et la formation professionnelle	76
■ La coopération internationale	79
• Le cadre juridique : les conventions	
• La protection des familles	
■ L'adoption internationale	
■ Les femmes françaises à l'étranger	
■ Les créances alimentaires	
■ L'information : la Maison des Français de l'étranger	94

Annexes	96
---------------	----

Rapport du Directeur des Français à



***L**a sécurité des Français à l'étranger demeure une priorité du ministère des affaires étrangères et européennes. Cette mission revient à la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France qui a été, comme par le passé, fortement sollicitée aussi bien pour gérer des crises que pour assurer la veille opérationnelle et le suivi des situations individuelles.*

Cette année a été ponctuée d'attentats terroristes, d'accidents aériens ou de la circulation, de troubles politiques, de prises d'otages et de catastrophes naturelles. Mais c'est la crise du Liban qui aura plus particulièrement affecté en 2006 la sécurité de nos ressortissants et pleinement mobilisé la DFAE, en liaison avec les autres services de l'Etat.

L'année 2006 a été également la première année de la mise en œuvre de la LOLF et du programme budgétaire 151 qui définit le périmètre de responsabilité et des moyens de notre action consulaire.

L'expérience tirée de l'application de la LOLF a montré les avantages du programme budgétaire qui tire sa force principale de sa cohérence car il correspond à un métier. Le programme contribue à clarifier les rôles entre ceux qui opèrent les choix budgétaires et les services qui fournissent les ressources. Il contribue à une meilleure allocation des moyens. Il permet de mieux mesurer la performance, pour lui-même, comme pour les autres services du Département qui interviennent à son profit.

Cette année a également été une année test pour la mise en œuvre de nombreuses réformes qui avaient été engagées au cours des années précédentes dans le domaine de l'administration consulaire.

- L'élection du Président de la République est désormais organisée à l'étranger sur la base des listes électorales consulaires issues de la fusion de 2005.*
- La simplification de la procédure d'inscription sur les listes électorales a eu pour résultat un doublement du nombre des inscrits par rapport au scrutin de 2002.*

l'étranger et des étrangers en France

- *Le registre mondial des Français établis hors de France leur permet désormais, où qu'ils se trouvent, d'effectuer la plupart des formalités administratives accessibles à l'étranger. Il remplace définitivement l'ensemble des applications consulaires jusqu'alors utilisées à l'étranger.*
- *Le Guichet d'administration électronique qui s'intègre dans le projet d'ensemble du Réseau d'administration consulaire informatisé (RACINE) permet aux Français établis hors de France d'accéder à leurs données personnelles, d'exercer le droit à rectification prévu par la loi et de mettre en œuvre des télé procédures.*

Ces innovations améliorent la qualité et l'efficacité des services rendus aux Français et contribuent à maintenir leurs liens avec la communauté nationale.

Dans un contexte international dont il ne maîtrise évidemment pas tous les paramètres le Ministère des Affaires étrangères et européennes poursuit un double objectif : créer un environnement favorable à ceux de nos compatriotes qui ont choisi de s'établir à l'étranger et étendre la solidarité nationale à ceux qui sont en détresse ou dont la sécurité est menacée.

La réalisation de ces objectifs nous impose d'adapter sans relâche notre réseau et nos procédures afin de répondre de manière appropriée aux besoins. La modernisation de l'administration consulaire est déjà largement engagée. Notre dispositif est en constante évolution afin de répondre aux priorités politiques fixées par le gouvernement. C'est ainsi que 2007 verra la création de deux nouveaux consulats généraux dans les deux grands pays émergents que sont la Chine (Shenyang) et la Russie (Iekaterinbourg) et la réouverture de notre consulat général à Oran.

C'est au prix de ce renouvellement permanent que notre action pourra répondre de manière pertinente aux attentes de nos compatriotes.



François Barry Delongchamps
Directeur des Français à l'étranger
et des étrangers en France



M. Bernard Kouchner
Ministre des Affaires étrangères et européennes
Président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Secrétaires d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères et européennes :



M. Jean-Pierre Jouyet
Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes



M. Jean-Marie Bockel
Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération
et de la Francophonie



Mme. Rama Yade
Secrétaire d'Etat chargée des Affaires étrangères
et des Droits de l'Homme

La Direction des Français à l'étranger



Françoise LE BIHAN
Directrice adjointe.
Chef du service
des Français
à l'étranger



Jean-Louis ZOËL
Chef du service
des affaires civiles et
de l'entraide judiciaire



Odile SOUPISON
Chef du service des
étrangers en France



Gilles HUBERSON
Sous-directeur
de la sécurité
des personnes



Serge MUCETTI
Sous-directeur de
l'administration
des Français



Éric LAMOUREUX
Sous-directeur des
affaires sociales,
de l'expatriation et
de la Maison des
Français de l'étranger



Assia SIXOU
Sous-directrice
des conventions et
de l'entraide judiciaire



Jean-Pierre MONTAGNE
Sous-directeur
de l'état civil
et de la nationalité



Richard BOS
Sous-directeur
de la coopération
internationale en
droit de la famille



Pierre ROBION
Secrétaire général
de l'Assemblée des
Français de l'étranger

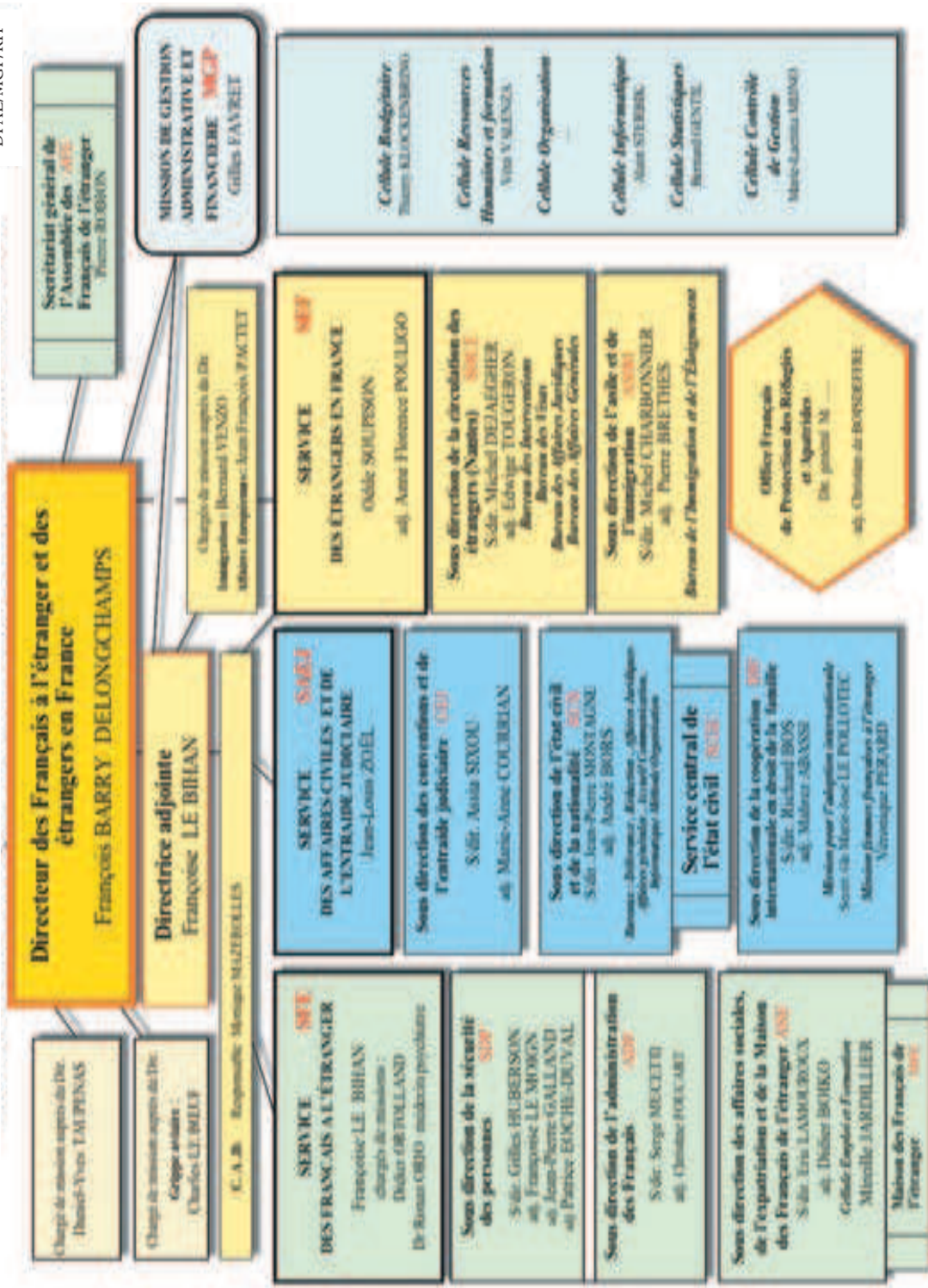


Gilles FAVRET
Chef de la mission
de gestion financière
et administrative

et des étrangers en France

Le 6 juillet 2007
DFAE/MGP/RH

La Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France



Le programme 151 : Français à l'étranger et étrangers en France

Le programme 151 « Français à l'étranger et étrangers en France » piloté par la DFAE est constitué de trois actions qui retracent les caractéristiques principales de son activité : l'action « offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger », l'action « instruction des demandes de visas » et l'action « garantie du droit d'asile ».

I • Les grands objectifs du programme.

Le programme 151, principalement chargé d'animer les quelque 230 consulats généraux et sections consulaires dans le monde, est engagé dans une ambitieuse entreprise de modernisation de l'administration consulaire. Elle vise à améliorer l'accès du public (ressortissants français à l'étranger, demandeurs de visas) et l'aide aux plus démunis de nos compatriotes expatriés, tout en dégageant les marges de manœuvre humaines et financières nécessaires au redéploiement du réseau vers les pays émergents, conformément aux priorités gouvernementales. La DFAE s'y emploie en recherchant la simplicité des procédures, en favorisant le regroupement de compétences et l'externalisation de certaines tâches et en investissant dans l'administration électronique.

Depuis 2007, le programme 151 dispose aussi des crédits des bourses versées par l'AEFE aux enfants français scolarisés dans nos établissements à l'étranger. De la même façon que les postes consulaires président, sur le terrain, à l'attribution des bourses par les commissions locales, la DFAE est donc maintenant étroitement associée à l'élaboration de la politique des bourses, sujet particulièrement important aux yeux de nos concitoyens expatriés.

Le programme 151 vise également à améliorer l'information de nos compatriotes sur leur sécurité à l'étranger et la préparation de l'administration à la gestion des crises de toute nature auxquelles ils risquent d'être confrontés. Lorsque la crise survient, comme cela fut le cas en 2006 au Liban, la DFAE met en œuvre les mesures nécessaires à la protection de nos ressortissants.

Enfin, à travers son opérateur (OFPRA), la DFAE met en œuvre la réforme de l'asile visant à raccourcir et à améliorer l'examen des demandes du statut de réfugié au bénéfice des personnes en attente légitime d'une protection de la France.

La plupart des missions conduites par la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France sont donc politiquement et médiatiquement sensibles, qu'il s'agisse :

- de l'accueil, de la protection sociale et de la scolarisation de nos ressortissants à l'étranger,
- de la gestion des crises et événements graves de toute nature auxquels ils peuvent être collectivement ou individuellement confrontés lors de leur séjour ou de leurs déplacements à l'étranger,
- de la façon dont sont enregistrées et instruites les demandes de visa ou d'asile, aspects importants

II • La première année d'application de la LOLF a montré les avantages du programme.

de la lutte contre l'immigration clandestine,
 • du redéploiement du réseau consulaire.

Le programme 151 tire sa force principale de sa cohérence : il correspond à un métier. Le programme contribue à clarifier les rôles et crée une tension vertueuse entre ceux qui opèrent les choix budgétaires et les services communs qui fournissent les ressources. Il contribue à une meilleure allocation des moyens. Il permet une meilleure mesure de la performance, pour lui-même et les actions dont il est chargé, comme pour les autres services du Département qui interviennent à son profit (informatique, ressources humaines, affaires immobilières, logistique, etc.).

L'amélioration du dialogue de gestion au sein du Département

Le dialogue de gestion au sein du Département monte en puissance : charte de gestion entre la DGA et les programmes ; comité stratégique des réseaux. La gestion des moyens des réseaux, et notamment du réseau consulaire, en sort renforcée. En matière de personnel, la distinction entre répartition des emplois (qui relève du programme) et affectation individuelle des agents (qui relève des fonctions supports) clarifie les responsabilités : le programme détermine des objectifs et déploie les moyens nécessaires ; la direction des ressources humaines procède à la recherche et à l'affectation d'agents adéquats. Chacun se trouve dans son rôle et peut ainsi être jugé sur ses mérites



propres, sans confusion des rôles.

L'amélioration du pilotage des activités consulaires

La DFAE participe à la mobilisation et à la répartition des moyens des services consulaires. Pour faire face à ces fonctions nouvelles, cette direction s'est dotée

d'une mission de gestion administrative et financière - secrétariat du programme. Les compétences de cette structure (23 emplois) s'étendent aux affaires budgétaires, aux ressources humaines, au réseau et à l'organisation, ainsi qu'au contrôle de gestion, à l'informatique et aux statistiques.

Les améliorations en termes de redéploiement des réseaux

Dès la mise en œuvre de la LOLF, le programme 151 a opéré, sans surcoût pour le Département, un redéploiement significatif dans deux domaines essentiels :

- en matière de personnel, le nouveau partage des responsabilités a permis un effort important en faveur de zones prioritaires (Asie, Afrique subsaharienne, ANMO, pays à forte pression migratoire). Engagé en 2006, cet effort a été poursuivi en 2007 avec la création de 2 nouveaux consulats généraux à Iekaterinbourg (Russie) et Shenyang (Chine) et la réouverture d'Oran. Une réflexion est en cours sur l'extension du réseau en Inde à partir de 2008.
- en matière informatique, une importante mobilisation de crédits a permis la profonde rénovation de l'informatique consulaire.



Ces progrès sont réalisés sans rien retrancher des engagements traditionnels de la DFAE et de ses nouvelles responsabilités en matière d'aide à la scolarisation des enfants français à l'étranger par l'intermédiaire des bourses de l'AEFE, comme le montrent les chiffres clés du programme (voir ci-dessous).

Les chiffres clés du programme 151

Budget 2007

334,15 millions d'euros en loi de finances initiale

(avant régulation budgétaire).

Ces 334,15 millions d'euros sont utilisés de la manière suivante

Destination de la dépense	Crédits
Masse salariale	189,5
Subvention à l'OFPPRA	45,5
Aide sociale - emploi et formation professionnelle	20,3
Bourses	47
Services administratifs (documents sécurisés ; service central de l'état civil ; agences consulaires ; entretien des cimetières civils ; frais de représentation et de tournée des consuls, etc.)	9,4
Assemblée des Français de l'étranger	2,8
Rénovation de l'informatique consulaire	2
Sécurité des Français à l'étranger	1,6
Biométrie	16

Unité : million d'euros

État d'avancement de la démarche de performance et contrôle de gestion à la DFAE

Le programme 151 a défini 3 objectifs principaux. Ces objectifs sont suivis par 6 indicateurs composés eux-mêmes de 18 sous-indicateurs. Les indicateurs permettent de suivre et rendre compte de l'activité et la performance tant dans le réseau que dans les services d'appui en administration centrale.

La démarche de contrôle de gestion

À l'administration centrale

En collaboration avec chaque responsable de service, des indicateurs ont été définis et mis en production, durant l'année 2006. Les indicateurs et tableaux de bord réalisés avec les services permettent de suivre l'activité et d'allouer au mieux les moyens humains en fonction des besoins et priorités identifiés par les responsables des services opérationnels.

Plus d'une centaine d'indicateurs sont produits et analysés tous les mois par les services, une vingtaine d'entre eux remonte au niveau de la direction.

Les comités de contrôle de gestion programmés à l'issue de chaque trimestre permettent de réaliser une analyse partagée des résultats.

Il est à noter qu'au sein de la DFAE, le contrôle de gestion a été développé selon la méthode de déclinaison des activités, puis des prestations. Aussi les indicateurs relevant des visas sont bien distincts des indicateurs de suivi de l'activité dédiée aux Français.

Dans le réseau

L'expérimentation du contrôle de gestion dans les postes consulaires a été mise en place depuis 2005. Les tableaux de bord ont ainsi été construits selon les besoins de l'administration centrale d'une part, et des postes pour leur pilotage au quotidien d'autre part. Aujourd'hui : 14 postes pilotes renseignent, commentent et utilisent des tableaux de bord normalisés. Les postes concernés sont : Bangkok ; Barcelone ; Bratislava ; Bruxelles ; Budapest ;

Dakar ; Genève ; Londres ; Madrid ; Pékin ; Pondichery ; Prague ; Vienne ; Wellington.

En 2006, avec ces 14 postes pilotes, l'expérimentation couvre :

- 6 % des postes consulaires ;
- 15 % des effectifs consulaires du réseau ;
- 32 % des Français inscrits au registre mondial des Français établis hors de France ;
- 29 % des demandes de passeports traitées ;
- 19 % des actes de l'état civil dressés ou transcrits ;
- 13 % des demandes de visas.

Les données issues de cette phase pilote permettent de mieux appréhender les niveaux d'activités et les spécificités des postes.

Les indicateurs choisis mettent en perspective pour chaque prestation :

- le volume demandé et traité
- le coût
- la productivité (par rapport aux moyens mis en place)
- la qualité du service rendu (délais et fraudes détectées)

L'analyse de certains indicateurs peut mettre en avant les besoins (ou excès) de moyens, notamment en personnel.

L'extension de l'expérimentation permettrait de connaître plus finement le réseau ; toutefois, le caractère artisanal des tableaux de bord (saisie et restitution sur Excel) est consommateur de temps dans les postes. Le système automatique est en cours d'élaboration, mais il ne sera pas opérationnel avant fin 2008.



Lætitia MIJNO
Contrôle de gestion

La démarche de performance

Apports de la démarche

- Permettre des temps d'échange pour une direction très opérationnelle ;
- Prendre le temps de préciser et définir les axes

stratégiques prioritaires ;

- Suivre l'activité et valider la réalisation des axes stratégiques définis.

La mise en place de la performance permet pro-

gressivement une évolution dans les modes de gestion et de pilotage de programme. Cette évolution est lente mais de plus en plus perfectible.

Difficultés de la démarche

- La mesure de l'atteinte de certains objectifs ne peut se limiter à quelques indicateurs épars, elle serait plus lisible et pertinente si elle s'appuyait sur des rapports d'activité et la mise en perspective de plusieurs indicateurs complémentaires (cf. : la sécurité des Français à l'étranger) ;
- La responsabilité partagée de l'atteinte de certains

objectifs : le responsable de programme peut être tributaire de partenaires extérieurs dont il n'a pas la maîtrise (cf. : imprimerie nationale pour les passeports) ;

- La fixation de cible reste un exercice difficile, à la limite de la prévision, dans un environnement où les moyens disponibles sont rares.

La mise en place efficace de la performance nécessite de se doter d'outils de pilotage au plus près des décideurs de chaque niveau hiérarchique. La performance n'est plus la seule formalisation d'une stratégie globale, mais un système plus complet déployé dans toute l'organisation.

La modernisation des outils

Dans le cadre de la modernisation du service public consulaire, la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France s'est engagée depuis quatre ans dans une refonte complète de l'informatique consulaire où les nouvelles technologies tiennent une place prépondérante. La convergence des programmes s'est effectuée à deux niveaux, interfaces en mode web offrant des portails d'accès au public et gestion centralisée des données permettant un partage global de l'information.

L'effort a été porté sur deux axes majeurs

- Les Français à l'étranger, avec le Guichet d'Administration Electronique (GAEL) et la gestion des listes électorales consulaires (ELECTIS). Toute l'informatique consulaire est désormais intégrée dans le Réseau d'Administration Consulaire Informatisé (RACINE) dont le Registre mondial des Français établis hors de France est l'élément central.
- Les étrangers avec VisaNet, logiciel autorisant la saisie en ligne des demandes de visa.

Le guichet d'administration électronique GAEL

Expérimenté pour le vote électronique de l'Assemblée des Français de l'étranger en 2006, le guichet d'administration électronique a été mis en place en mars 2007 à l'occasion de l'entrée en vigueur des listes électorales consulaires servant de support à l'élection du Président de la République. Désormais, tout Français inscrit au registre des Français établis hors de France peut, grâce à son numéro d'identification consulaire (NUMIC) et à un code personnel qu'il crée lui-même, avoir accès à ses données personnelles et à sa situation électorale. GAEL permettra également de modifier en ligne l'adresse postale, les numéros de téléphone, de télécopie et l'adresse électronique, ainsi que de mettre à jour la liste des personnes à prévenir en cas d'urgence.

Les demandes de visa et les prises de rendez-vous peuvent se faire en ligne

Installé auprès d'agences agréées, VisaNet est utilisé en Russie et en Turquie. Relié au serveur central du Réseau Mondial Visa du ministère avec une interface offrant le formulaire Schengen dématérialisé, il permet à nos postes consulaires de traiter directement les dossiers et de s'affranchir de la saisie.

De même son module Rendez-Vous, en place dans nos plus grandes représentations, fluidifie les files d'attente et permet aux demandeurs de planifier en ligne leurs déplacements.

La mise en place de ces applications s'est faite au prix d'un important effort financier. Ce sont ainsi près de 3,2 MEUR (hors matériels, amélioration du réseau et biométrie) qui ont été investis pour offrir cette palette de services. Cet effort sera prolongé durant l'année 2008 qui verra aussi apparaître de nouvelles fonctionnalités.

Évolution de la population française établie hors de France inscrite de 1995 à 2006^(*)



La population française établie hors de France inscrite au 31/12/2006 s'élève à 1 373 988, soit une augmentation importante de + 8,3 % par rapport à l'année précédente.

La progression les années précédentes a été de + 1,2 % en 2005 et de + 2,4 % en 2004.

En onze ans, de 1995 à 2006, la population française établie hors de France inscrite a augmenté de + 52,2 %, soit un taux moyen de 3,9 % par an.

L'augmentation de la population française établie hors de France est en moyenne annuelle sur les dix dernières années de l'ordre de 3 à 4 %

Comment interpréter cette évolution ?

À l'aide d'un répertoire administratif, on cherche à observer une réalité sociodémographique : la population française établie hors de France. Si la gestion de ce répertoire est modifiée, l'outil de

mesure est « déréglé ». Cela s'est passé en 1999-2000 où la durée de validité de la carte d'immatriculation est passée de trois ans à cinq ans. La population immatriculée a baissé en 2000 et 2001, alors que dans la réalité la population a certainement augmenté. La conception du dispositif statistique n'est pas en cause, il faut seulement le « ré-étalonner ».

D'une façon générale, chaque fois que les évolutions mesurées dépassent un certain seuil, par exemple + 5 % ou - 5 %, pour les pays où la taille de la population est importante, on peut être certain que le phénomène n'est pas seulement de nature sociodémographique, mais est avant tout lié à des modifications du dispositif d'inscription ou à des facteurs extérieurs.



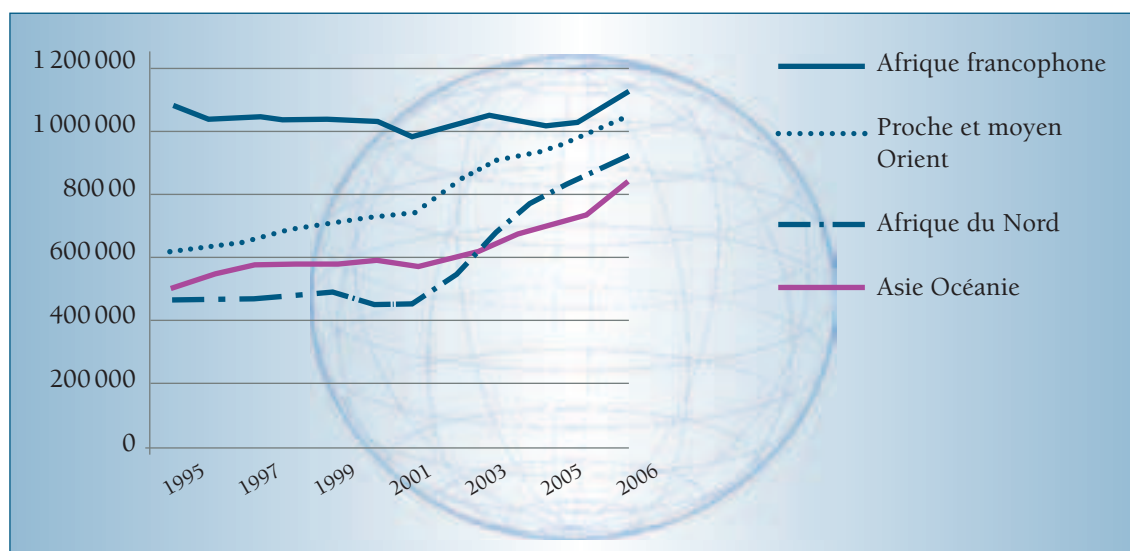
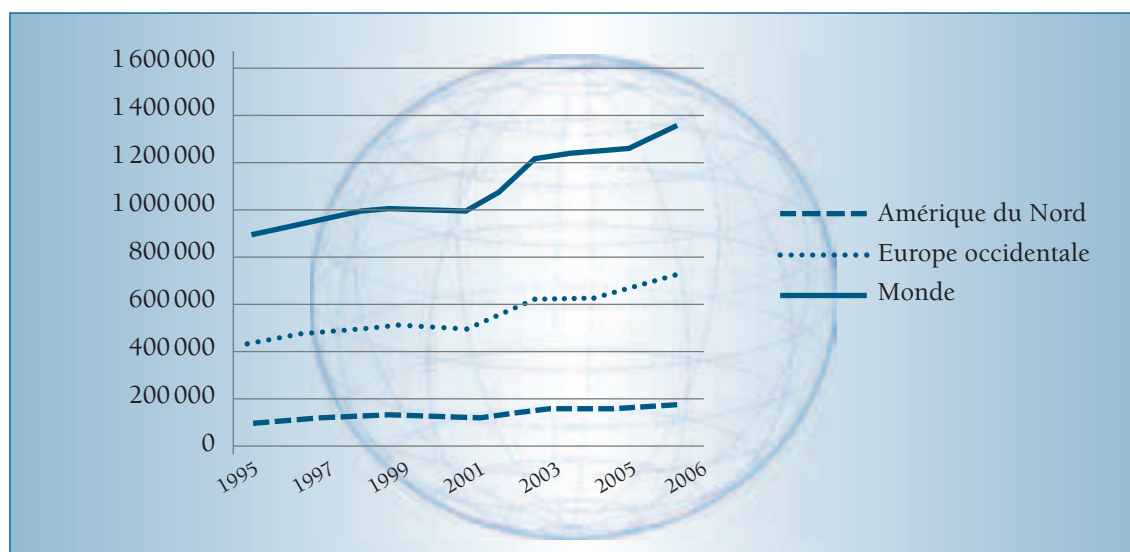
Bernard Gentil
Administrateur de l'INSEE, chargé de mission auprès de la DFAE

*Toutes les données relatives à la population inscrite sont au 31/12 de chaque année. Il ne s'agit pas d'une moyenne annuelle.

Population française par région

	1995	2000	2004	2005	2006	Taux d'évolution annuel moyen en %		
						2005/2004	2006/2005	2006/1995
Afrique du Nord	48 770	46 276	76 716	84 049	91 092	9,6%	8,4%	5,8%
Afrique francophone	107 033	101 255	101 566	102 349	110 657	0,8%	8,1%	0,3%
Afrique non francophone	11 055	12 170	13 621	14 033	15 916	3,0%	13,4%	3,4%
Amérique centrale Sud	56 537	64 758	77 756	79 255	83 823	1,9%	5,8%	3,6%
Amérique du Nord	106 917	129 191	167 342	166 862	183 638	-0,3%	10,1%	5,0%
Asie-Océanie	49 034	56 392	67 564	73 531	86 160	8,8%	17,2%	5,3%
Europe de l'Est	11 297	16 197	20 256	21 757	25 118	7,4%	15,4%	7,5%
Europe occidentale	449 458	509 085	635 454	630 039	672 908	-0,9%	6,8%	3,7%
Proche et Moyen-Orient	62 702	73 779	92 954	96 653	104 676	4,0%	8,3%	4,8%
Monde	902 803	1 009 103	1 253 229	1 268 528	1 373 988	1,2%	8,3%	3,9%

Évolution de la population française inscrite par région



Or d'importantes modifications ont vu le jour ces dernières années :

• **En premier lieu le passage de l'immatriculation à l'inscription**

Depuis deux ans les Français peuvent « s'inscrire ». Des Français qui ne se seraient pas immatriculés ou qui auraient repoussé cette démarche sont incités à s'inscrire parce que les démarches sont simplifiées. Ceci expliquerait en partie la hausse des inscriptions.

• **En deuxième lieu, la mise à jour des fichiers**

À l'occasion de la mise en place du vote électronique et en prévision de l'élection présidentielle, certains postes ont lancé des opérations de vérification des fichiers. Ceci expliquerait en partie certaines baisses des inscriptions observées en 2005.

• **La modification de la carte consulaire**

Dans un certain nombre de postes le service d'inscriptions a été transféré vers un autre poste. Certains Français pourraient avoir différé le renouvel-

lement de leur inscription en raison de l'éloignement géographique. Ceci irait dans le sens de la baisse du nombre des inscrits.

• **Enfin, il est possible que la perspective des élections présidentielles ait incité les Français à s'inscrire**

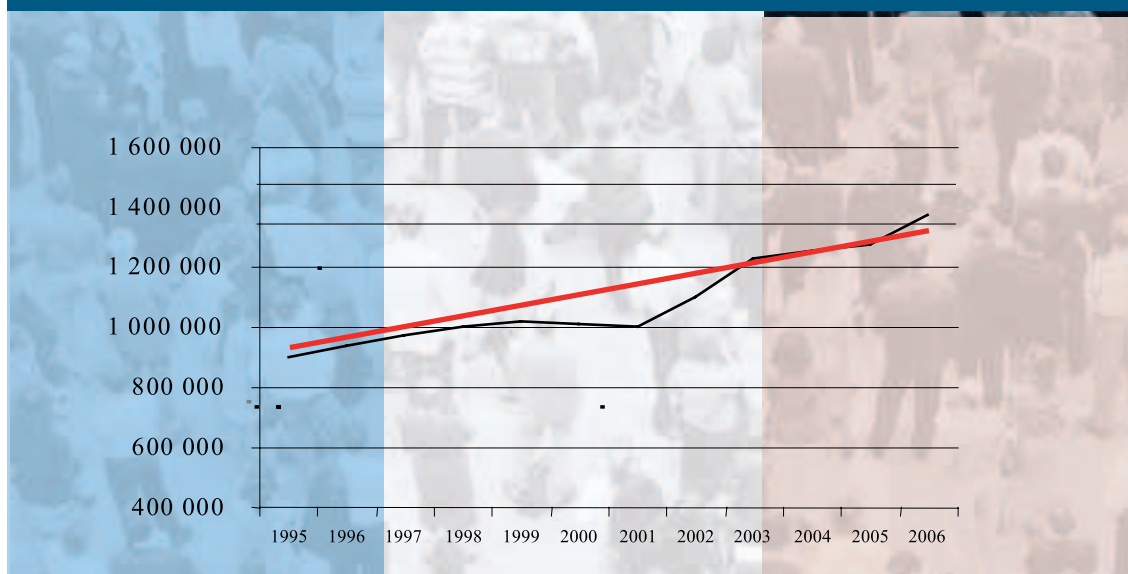
D'une façon générale, étant donné l'origine administrative de cette statistique, la procédure d'inscription, les variations annuelles ne peuvent être interprétées comme telles : *il ne faut pas se focaliser sur la variation d'une année donnée, mais sur la tendance observée sur longue période.*

Ces préalables méthodologiques étant ré-affirmés, l'examen des graphiques ci-après amène aux conclusions suivantes :

- le point 2006 se situe un peu au-dessus de la tendance des années précédentes ;
- le taux de croissance moyen annuel de 1995 à 2006 est de l'ordre de + 3,5 %.

Cela représente effectivement une forte progression.

Population française inscrite depuis 1995



Toutes les régions présentent une augmentation

Les augmentations les plus fortes s'observent dans les régions où la population française est la moins nombreuse : Asie-Océanie (17,2 %), Europe de l'Est (15,4 %), Afrique non francophone (13,4 %).

En Afrique francophone, on observe une reprise des inscriptions (8,1 % en 2006 contre + 0,8 % en 2005), y compris en Côte d'Ivoire. En Afrique du Nord, la croissance des inscriptions se poursuit,

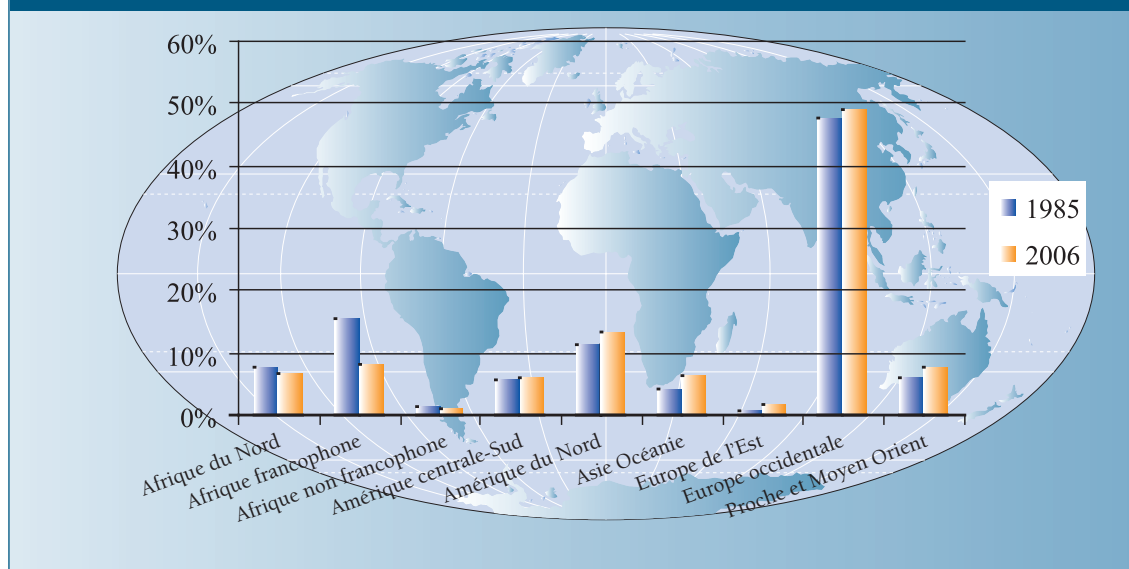
mais à un rythme moindre (8,4 % en 2006 contre + 9,6 % l'année précédente).

En Europe Occidentale et en Amérique du Nord, régions qui ont connu de légères baisses en 2005, on observe en 2006 de fortes augmentations, respectivement + 6,8 % et + 10,1 %, qui doivent sans doute représenter des « rattrapages ».

(Voir graphiques page 16)

(*) Toutes les données relatives à la population inscrite sont au 31/12 de chaque année. Il ne s'agit pas d'une moyenne annuelle.

Poids des différentes régions en 1985 et 2005



Europe occidentale(*)

La population française augmente de +6,8%, après une baisse de -0,9% en 2005, mais ce résultat est la somme d'évolutions très diverses :

- Certains pays connaissent de forte hausse, citons : l'Irlande (+23,8%), l'Espagne (+15,8%), le Danemark (+14,9%), la Grèce (+14%), la Turquie (+12,8%), le Royaume-Uni (+8,5%), etc. Pour certains pays, il s'agit d'un rattrapage après des baisses marquées en 2005 (Allemagne, Grèce, Italie, etc.)
- Aucun pays ne connaît de baisse comme l'année précédente, mais pour certains les hausses sont modérées, inférieures à la moyenne mondiale, citons : la Suisse +1,8%), la Belgique (+3,1%), Monaco (+4,7%), le Portugal (+5,7%), le Luxembourg (+5,8%), etc.

Amérique du Nord

La région comprend deux pays, les États-Unis (64% de la population de la région) et le Canada. La population établie dans la région augmente de +10,1% en 2006, alors qu'elle avait baissé de -0,3% l'année précédente.

La hausse de la population française est du même ordre pour les deux pays : +10,6% pour le Canada et +9,7% pour les États-Unis. Ces hausses doivent être interprétées pour partie comme des rattrapages par rapport à l'année précédente.

Afrique du Nord

La population augmente encore fortement, +8,4%, toutefois moins que l'année précédente (+9,6%). En Algérie la progression est plus modérée que les années précédentes (+9%, contre +23% en 2005). La population augmente de +9% au Maroc et de +6,2% en Tunisie.

Afrique francophone

La région connaît en 2005 une hausse, +8,1%, contrastant avec la stabilisation observée l'année précédente (+0,8%). À l'exception du Tchad où la population baisse de -4,6%, tous les pays présentent une hausse, parfois importante, comme par exemple : la République Démocratique du Congo (+24,3%), le Congo (+21,6%), la République Centrafricaine (+19,1%), le Bénin (+10,6%), la Côte d'Ivoire (+12,7%) dont la population avait baissé de -6,9%). Pour d'autres pays la hausse est modérée : le Gabon (+2,7%), Madagascar (+2,7%), le Togo (+2,5%), etc.

Afrique non francophone

Cette région ne regroupe que 1,1% de la population française établie hors de France. La progression de la population française a été de +3%. Le seul pays où la population française atteint une taille significative est l'Afrique du Sud, avec une hausse de +7%.

Proche et Moyen Orient

La population française établie dans cette région croît de +8,3%, contre +4% l'année précédente. La population augmente fortement au Qatar (+43,8%), dans les Émirats Arabes Unis (+18,5%), en Syrie (+17,6%), en Égypte (+10,1%), à Jérusalem (+10,8%), au Liban (+9,8%), etc. La croissance est modérée en Israël (+4%), en Arabie Saoudite (+0,8%).

Amérique centrale et du Sud

Cette région comprend vingt-quatre pays. La population a crû en 2005 de façon modérée (+5,8%), moins que la moyenne mondiale. En 2005, la progression avait été de +1,9%.

Comme dans les régions précédentes, on observe des

évolutions très différentes par pays. Certains connaissent des hausses significatives, par exemple, le Chili (+10,4%), le Mexique (+7,3%). D'une façon générale les « petits pays » connaissent des hausses importantes : la Colombie (+14,3%), le Costa Rica (+14,1%), le Nicaragua (+13,1%), etc. En revanche en Argentine la population baisse (-1,7%), au Brésil l'augmentation est dans la moyenne de la région (+5,9%).

Asie-Océanie

Dans cette région la croissance de la population – mesurée par le registre des Français – a été multipliée par deux : +17,2% contre +8,8% en 2005. Sur onze ans le taux de croissance moyen a été de 5,3%.

Dans tous les grands pays la population française connaît un fort développement. En Chine, l'accroissement est spectaculaire, +24,7%, de même en Thaï-

lande (+19,8%), à Singapour (+17,8%), à un moindre degré au Japon (+10,8%), en Inde (+7,3%), etc. Ces résultats signifient sans doute le développement de la communauté française dans cette région, mais ces chiffres doivent être tempérés par les effets du changement de la procédure d'immatriculation.

Europe de l'Est

La population française inscrite établie dans cette région a encore augmenté fortement en 2006, +15,4%, deux fois plus qu'en 2005 (+7,4%). Quasi tous les pays connaissent de fortes augmentations : +22,7% en Russie, +11,7% en République Tchèque, +17,6% en Yougoslavie, +21,4% en Hongrie, etc. En Pologne la croissance est modérée : +5,4%.

Les 20 pays où la présence française est la plus forte

Au total 20 pays représentent 76 % de la population française totale établie hors de France. huit pays appartiennent à l'Europe Occidentale, la Suisse occupant la première place, deux appartiennent au Maghreb, respectivement à la 10^e place et à la 11^e place.

Les 25 pays où la présence française est la plus forte					
	2004	2005	2006	2005/2004	2006/2005
1 SUISSE	133 074	128 701	129 872	-3,3%	0,9%
2 ROYAUME-UNI	94 563	102 470	111 186	8,4%	8,5%
3 ETATS-UNIS	104 978	106 099	116 438	1,1%	9,7%
4 ALLEMAGNE	106 781	101 391	108 821	-5,0%	7,3%
5 ESPAGNE	68 477	71 226	82 458	4,0%	15,8%
6 BELGIQUE	86 069	79 828	82 271	-7,3%	3,1%
7 CANADA	62 364	60 763	67 200	-2,6%	10,6%
8 ITALIE	41 797	41 494	44 497	-0,7%	7,2%
9 ISRAEL	43 111	42 573	44 279	-1,2%	4,0%
10 ALGERIE	30 964	38 080	41 498	23,0%	9,0%
11 MAROC	29 942	30 003	32 689	0,2%	9,0%
12 LUXEMBOURG	20 946	21 714	22 981	3,7%	5,8%
13 MADAGASCAR	20 044	19 602	20 124	-2,2%	2,7%
14 PAYS-BAS	19 148	18 519	19 968	-3,3%	7,8%
15 LIBAN	16 564	17 564	19 279	6,0%	9,8%
16 SENEGAL	15 235	16 813	17 834	10,4%	6,1%
17 AUSTRALIE	13 503	14 270	17 312	5,7%	21,3%
18 CHINE	11 854	13 785	17 185	16,3%	24,7%
19 BRÉSIL	16 321	15 630	16 559	-4,2%	5,9%
20 TUNISIE	15 375	15 463	16 421	0,6%	6,2%
21 ARGENTINE	13 844	15 065	14 811	8,8%	-1,7%
22 JERUSALEM	11 805	13 158	14 585	11,5%	10,8%
23 MEXIQUE	13 681	13 510	14 492	-1,2%	7,3%
24 COTE D'IVOIRE	12 414	11 554	13 018	-6,9%	12,7%
25 PORTUGAL	11 998	11 956	12 633	-0,4%	5,7%
25 pays	1 014 852	1 021 231	1 098 411	0,6%	7,6%
Monde	1 253 229	1 268 528	1 373 988	1,2%	8,3%
Part des 25 pays	81,0%	80,5%	79,9%		

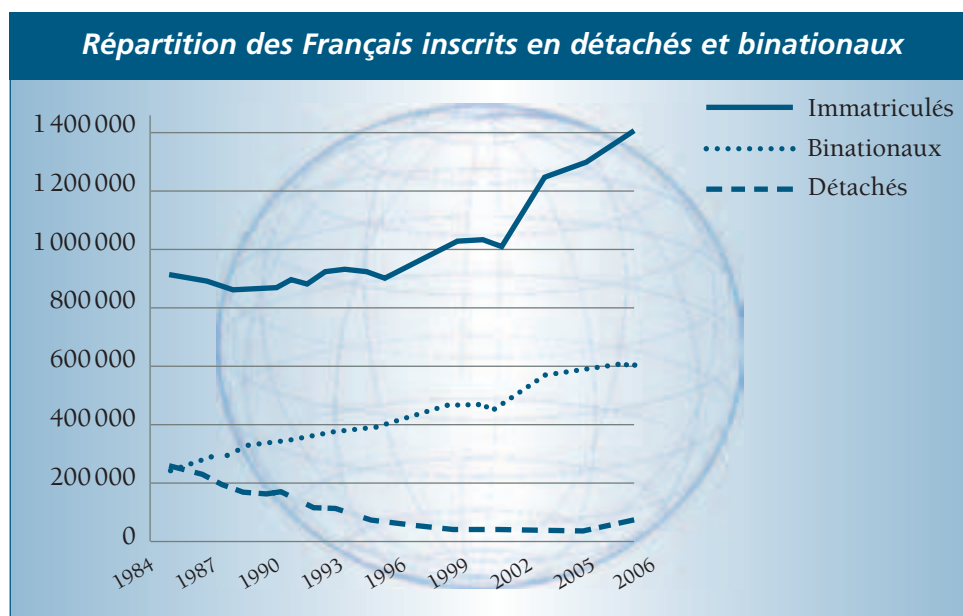
La population française inscrite établie dans les 25 pays du tableau ci-dessus, croît légèrement moins vite que la population française totale établie à l'étranger, de sorte que leur part baisse régu-

lièrement ces dernières années. Cela tient au fait que dans les pays les plus importants, la population française progresse plus modérément que la moyenne (la Suisse, la Belgique, etc.).

(*) Les données par région, par pays et par poste pour 2004, 2005 et 2006 figurent en annexe n°II

Structure de la population

Compte tenu des difficultés d'interprétation des données, nous nous bornerons à un résumé des résultats. Les données détaillées figurent en annexe.



Population binationale, population de détachés

La part de la population de Français détachés reste aux alentours de 5 %. Mais il faut signaler que la définition des détachés appliquée dans les consulats est très restrictive. Les salariés français des administrations françaises et des filiales des entreprises françaises forment une population beaucoup plus importante que celle décomptée dans le fichier des immatriculés sous ce statut.

(Voir graphique ci-dessus)

Quant à la population binationale, elle se maintient à 46 %.

La population se féminise

Il y a 20 ans, les femmes étaient peu présentes à l'étranger, elles ne représentaient que 37 % de la population. Aujourd'hui, le pourcentage de femmes dépasse de deux points celui des hommes. Cette évolution concerne toutes les régions, mais ne s'est pas passée aux mêmes époques. En Europe Occidentale, dès 1995, la part des femmes dépasse nettement celle des hommes, alors qu'elle n'était que de 40 % en 1985. L'Amérique du Nord connaît la même évolution. En Afrique du Nord, on observe un mouvement semblable, mais décalé : ce n'est qu'à la fin des années 90 que la part des femmes dépasse celle des hommes. Mais les femmes sont moins nombreuses en Afrique Fran-

cophone (46 %), en Afrique non francophone (45 %), en Asie Océanie (44 %) et en Europe de l'Est (43 %). Toutefois leur part s'est fortement accrue durant la période.

Il est regrettable que la répartition par sexe des Français binationaux ne puisse être disponible, car il est probable que des différences importantes pourraient être observées avec celle des Français non binationaux. Par exemple, d'après une monographie sur la population française en Suisse, on observe que la population binationale comporte 58 % de femmes, alors que la population non binationale n'en comporte que 47,8 % (tableau en annexe).

Rajeunissement de la population

En 2006 27,5 % de la population a moins de 18 ans, soit 4 points de plus qu'en 1985. Cette tendance se retrouve dans toutes les régions, mais certaines gardent des caractéristiques propres. Par exemple en Afrique du Nord, en Afrique francophone et au Proche et Moyen Orient la part des moins de 18 ans est notablement plus élevée que dans les autres régions et dépasse 30 % (tableau en annexe).

La population binationale est beaucoup plus jeune

La structure par âge de la population binationale est très différente de celle de la population totale, ceci quelle que soit la région. Par exemple la part

des moins de 18 ans en Europe Occidentale dépasse 40 % contre 26,6 % pour la population française totale. Ce phénomène est général, mais est particulièrement accentué en Europe (14 points d'écart) et en Amérique du Nord (13 points d'écart). La différence est en revanche très faible au Proche et Moyen Orient (0,2 point d'écart), en Afrique du Nord (4 points d'écart), etc. (tableau en annexe).

Pourquoi en Europe et en Amérique du Nord la démographie de la population binationale serait-elle si différente de celle non binationale ? La seule explication possible serait qu'une part de cette population à un certain âge ne manifeste plus sa nationalité française, ne vient plus s'inscrire et disparaît ainsi du champ. C'est la conclusion à laquelle arrive une monographie citée plus haut sur la population française en Suisse.

L'activité se situe très majoritairement dans le secteur tertiaire

Plus de 87 % des emplois appartiennent au secteur tertiaire, la domination de ce secteur s'est accentuée nettement en 10 ans. En France, le secteur tertiaire occupe 72 % des actifs.

Quelques pays ou régions présentent des particularités : en Amérique du Nord où le secteur tertiaire atteint 93 %, et à l'opposé l'Afrique non francophone où le tertiaire ne représente que 67 % de l'activité. Dans cette région, le secteur industriel est très implanté et occupe 28 % des actifs contre 10 % en moyenne. En Europe de l'Est, on observe le même phénomène : la part du secteur tertiaire est inférieure à la moyenne au profit des autres secteurs.

Les catégories socioprofessionnelles : sur-représentation des cadres

La répartition de la population française établie hors de France par catégorie socioprofessionnelle diffère fortement de celle observée en France. Ainsi en France, 13 % des actifs sont classés en cadres supérieurs (et professions intellectuelles). Chez les Français de l'étranger, cette proportion s'élève à plus de 34 % en 2005. Cette particularité a tendance à se renforcer : en 1995 la proportion de cadres était de 32 %.

D'une façon générale là où la population française est importante, les caractéristiques de la population se rapprochent de celles de la population locale. Pour reprendre l'exemple des cadres, en Europe occidentale la part des cadres est de 28 %, soit 6 points de moins que la moyenne mondiale. C'est dans cette région que la proportion de cadres supérieurs est la plus faible. En Amérique du Nord, le pourcentage est un peu supérieur proche à la moyenne (38 %).

En Europe de l'Est et en Asie-Océanie, la proportion de cadres parmi les actifs dépasse 50 %. Elle est de 47 % en Afrique du Nord et 42 % en Amérique centrale et du Sud.

À l'inverse, la part des ouvriers est très faible : 3 % contre 26,9 % sur le sol français. Là aussi, l'écart se creuse, la proportion d'ouvriers a quasiment baissé de moitié en 13 ans (5,5 % en 1995). Mais la région où la proportion d'ouvriers est la plus forte est l'Europe occidentale (4,7 %).

La population française établie dans 6 pays d'Europe : les estimations à partir des sources statistiques locales

Le dispositif statistique mis en place pour dénombrer les Français établis hors de France est parfois soumis à certaines critiques : dans certains médias on affirme que la population française ne s'élève pas à 1,100 millions, mais à plus de 2 millions, que pour obtenir la population établie à Londres il faut multiplier par deux, voire trois le chiffre fourni par le consulat, etc.

Il faut d'abord rappeler que cette enquête repose sur un dispositif administratif, autrefois l'immatriculation, maintenant l'inscription. Elle en supporte donc toutes les limites. Beaucoup d'enquêtes statistiques sont bâties de la même façon, citons l'enquête sur les offres et les demandes d'emploi. Dans le cas des Français de l'étranger, il n'y a pas d'autre dispositif possible.

Il est clair que le dénombrement de la population française par le Registre Mondial des Français est sous-estimé. C'est pourquoi 8 études ont été menées sur les 6 premiers pays d'Europe pour l'importance de la communauté française et sur les deux pays d'Amérique du Nord.

Pour ces six pays européens – Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Royaume Uni, Suisse –, il ressort que la population française établie est estimée d'après ces études menées selon les techniques scientifiques habituelles au moyen des statistiques locales à 780 000 en 2005, y compris les binationaux, contre 525 000 par le registre consulaire et 992 000 avec les estimations de non inscrits. Ces six pays représentent plus de 40 % de la population française établie hors de France (mesurée par le registre consulaire en 2005).

Le taux de couverture du registre consulaire serait donc d'environ 67 % pour ces pays. Autrement dit, pour obtenir le nombre de Français résidents, il convient de multiplier le nombre d'inscrits par le coefficient 1,5.

La population française en 2005 dans 6 pays d'Europe selon le registre consulaire et les estimations par les statistiques locales

	Population estimée*	Registre	Taux de couverture du registre	Écart (pop. estimée - registre)*	Est. non inscrits
ALLEMAGNE	139 000	101 391	73%	38 000	70 500
BELGIQUE	188 000	79 828	43%	108 000	70 000
ESPAGNE	90 000	71 226	61%	20 000	61 000
ITALIE	75 000	41 494	55%	33 000	35 000
ROYAUME-UNI **	130 000	102 470	79%	28 000	200 000
SUISSE	171 000	128 701	75%	42 000	30 000
6 pays	790 000	525 110	66%	269 000	466 500

* arrondi en milliers

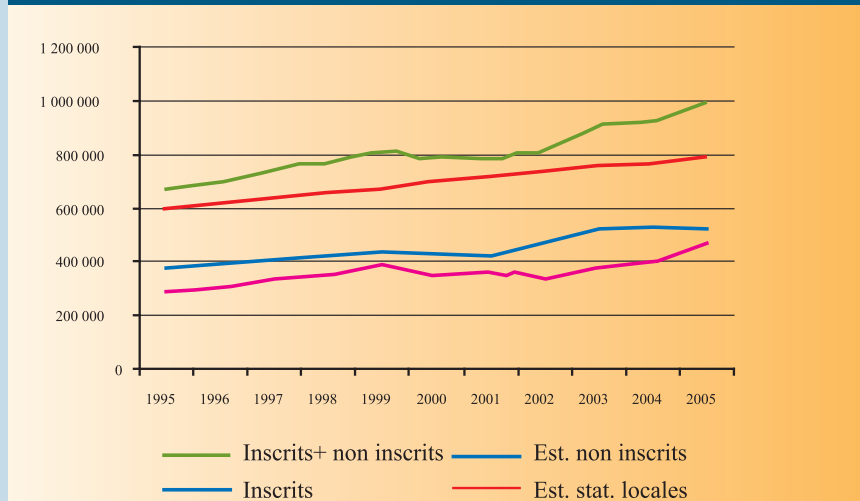
** estimation avec un intervalle de confiance de $\pm 20\,000$

La hiérarchie entre pays selon les estimations par les statistiques locales diffère de celle présentée par le registre :

- Selon ces estimations, le pays accueillant la communauté française la plus importante est la Belgique (188 000 Français), vient en deuxième position la Suisse, puis l'Allemagne, le Royaume Uni, l'Espagne et l'Italie.
- Selon le registre, la Suisse est en première position (128 701), suivie du Royaume Uni, de l'Allemagne, etc.
- Si l'on tient compte des estimations des non inscrits par les postes, c'est le Royaume Uni qui vient en premier (302 470), puis l'Allemagne, etc.

Par statistiques locales, on entend exclusivement sources issues du système statistique public du pays

Population française dans 6 pays d'Europe selon les statistiques locales, le registre consulaire et les estimations de non inscrits



La méthode d'estimation diffère d'un pays à l'autre. Pour la Suisse l'estimation retenue repose sur une base solide – le recensement 2001. Pour les autres elle combine plusieurs sources au moyen d'hypothèses probables, mais difficiles à vérifier. Dans tous les cas il faut extrapoler ces résultats aux années antérieures et postérieures à l'année de référence. Lorsqu'une enquête par sondage est utilisée, le chiffre obtenu doit être associé à un intervalle de confiance. C'est en particulier le cas pour le Royaume Uni. C'est pourquoi il faut donc considérer ces résultats comme des ordres de grandeur.

Mais il faut savoir qu'il n'y a pas d'autres méthodes possibles, car il n'y a pas de solution miracle type « enquête spécifique » pour dénombrier la population française à l'étranger ! L'actualisation de ces études chaque année permettra d'enrichir la méthode et de préciser le résultat.

Un nouveau questionnaire statistique dans les postes en 2007

Les informations dont on dispose dans le dispositif actuel consulaire sont certes intéressantes, mais restent sommaires. Elles ne permettent pas de répondre aux multiples questions que l'on se pose :

- Quelle est la proportion de jeunes de moins de 25 ans ? Quel est leur niveau d'études ?
- Quelle est la durée moyenne d'un séjour dans le pays, et hors de France ? Cette durée évolue-t-elle en fonction de la catégorie sociale, de l'âge ?
- Quels sont les domaines d'activités, quel est le poids du secteur de la santé ou celui du service aux entreprises ?

Il est indispensable d'améliorer le système d'information pour collecter des informations de base et avancer dans la connaissance des Français à l'étranger. C'est fait dans le cadre de la mise en place des premiers modules de RACINE.

Mais les premiers résultats représentatifs ne seront disponibles qu'à la fin 2008. Il faut en effet attendre que soient enregistrées un nombre suffisant de nouvelles inscriptions selon le nouveau questionnaire.

Assurer la représentation des



Assemblée des Français de l'étranger en septembre 2006

Français établis hors de France

I - LES SESSIONS DE L'AFE

Du 4 au 9 septembre 2006

La cinquième session plénière de l'Assemblée a été ouverte par le Ministre des Affaires étrangères, M. Philippe DOUSTE-BLAZY, Président de l'assemblée.

L'assemblée tenait sa première session après l'élection du 18 juin 2006 dans les circonscriptions électorales d'Europe, du Levant et d'Asie pour son renouvellement partiel (76 sièges sur 153 dans 25 circonscriptions).

L'assemblée a élu son nouveau bureau et ses trois vice-présidents :

M. Antoine VALENZA, Mme Claudine LEPAGE et Mme Claudine SCHMID.

Après la fusion des groupes UFE et RFE, l'Assemblée comporte désormais deux groupes : l'Union

des Français de l'étranger (UFE), 122 membres, et l'Association démocratique des Français de l'étranger (ADFE), 55 membres, 4 membres étant non inscrits.

Les membres de l'AFE ont été reçus par Mme Brigitte GIRARDIN, Ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

L'assemblée a engagé une réflexion sur deux thèmes :

- les moyens d'améliorer la participation des Français de l'étranger aux scrutins nationaux et pour l'élection des conseillers de l'AFE,
- la sécurité des Français de l'étranger et l'indemnisation des Français victimes de catastrophes ou de crises politiques dans des pays étrangers.



Les 15 et 16 décembre 2006

Réunion du Bureau de l'Assemblée.

La Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France a informé le Bureau sur la préparation de l'organisation de l'élection du Président de la République pour ce qui concerne les Français de l'étranger inscrits sur les listes électorales consulaires.

Du 12 au 17 mars 2007

Tenue de la sixième session plénière de l'Assemblée. M. Philippe Douste-Blazy, Ministre des Affaires étrangères a remercié les élus pour leur engagement au service de la France.

Lors de cette session, ont débuté les travaux d'une nouvelle commission temporaire chargée d'exami-



Réunion de la commission des lois et règlements en mars 2007

ner les moyens propres à encourager la participation électorale des Français établis hors de France, ainsi que d'une commission temporaire chargée de faire des propositions en vue d'améliorer la sécurité et la protection des Français à l'étranger et d'examiner les possibilités d'indemniser les Français victimes de catastrophes ou de crises politiques dans des pays étrangers.

Les 8 et 9 juin 2007

Réunion du Bureau de l'Assemblée.

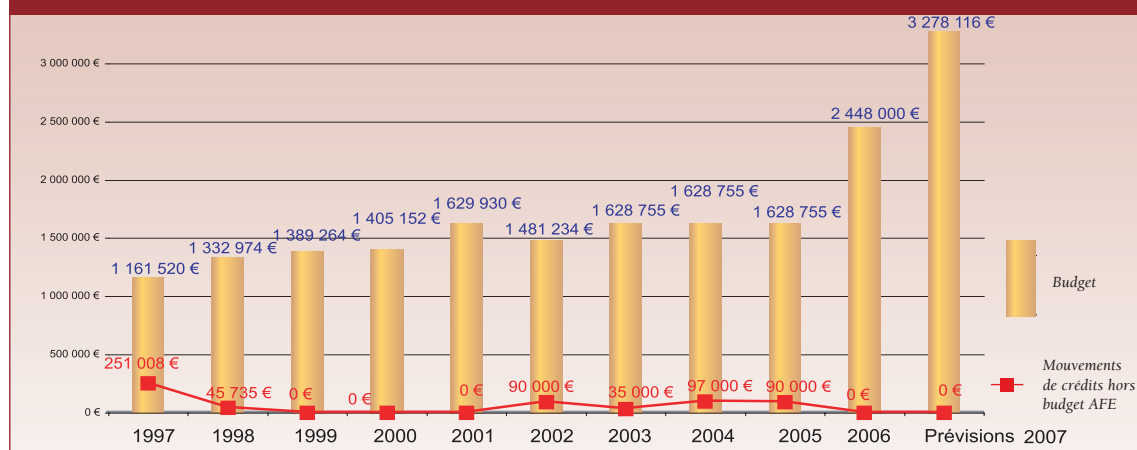
L'Assemblée a entendu le directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France sur le bilan de

l'organisation de l'élection du Président de la République pour ce qui concerne les Français de l'étranger inscrits sur les listes électorales consulaires. Elle s'est félicitée des mesures prises par l'administration qui ont contribué à la bonne tenue de ce scrutin et à l'augmentation très sensible de la participation électorale des Français établis hors de France.

L'administration a présenté à l'Assemblée l'application consulaire RACINE, registre mondial des Français établis hors de France, mise en service dans les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la modernisation du service public consulaire.



II - LE BUDGET DE L'AFE

Évolution des crédits (1997 - 2007)

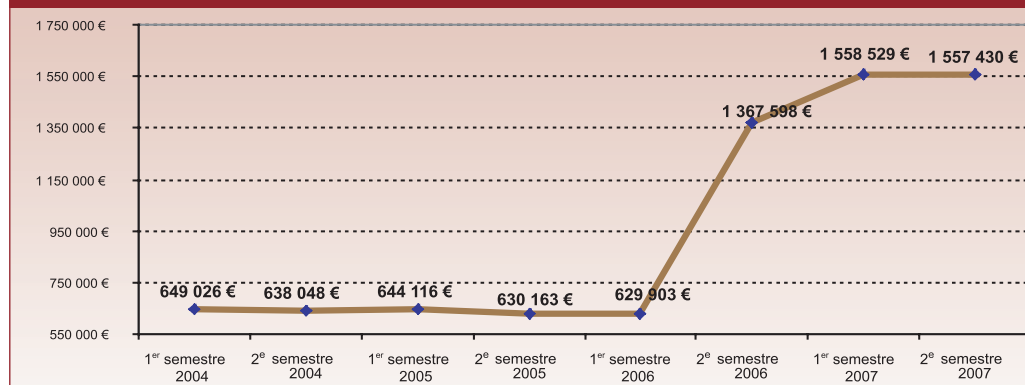
Lors de la réunion du Bureau de décembre 2006 de l'Assemblée des Français de l'étranger, le secrétariat général a présenté le compte rendu de l'exécution du budget de l'année écoulée ainsi qu'un état prévisionnel du budget 2007.

Le montant des crédits inscrits à la loi de finances pour 2007 mis à la disposition du secrétariat

général de l'AFE s'établit à 3 278 116 €, montant en hausse sensible par rapport aux années précédentes. Cette augmentation finance, en particulier, la nouvelle indemnité fixe mensuelle versée aux conseillers élus depuis le 1^{er} juillet 2006, portée à 1 000 € à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les principaux postes de dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Indemnités forfaitaires aux membres élus, ainsi qu'aux membres désignés résidant hors de France : 3 115 959 €
- Dépenses de fonctionnement : 162 157 €, notamment :
 - Logistique des sessions (sténotypie, secrétariat, hôtesse, cafétéria, etc...) : 110 000 € (en diminution de 24 000 €)
 - Fonctionnement (site Internet, publications, rapport du Directeur, matériel et fournitures) : 33 657 €
 - Prime d'assurance des membres : 18 500 €

Évolution de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'indemnité forfaitaire semestrielle (2004-2007)

L'indemnité mensuelle fixe, créée le 1^{er} juillet 2006 a été portée de 800 à 1 000 € à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le montant total des indemnités versées aux membres de l'Assemblée des Français de l'étranger s'élève désormais en 2007 à : 3 115 959 €

III - INDEMNITÉS VERSÉES AUX ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Depuis le 1^{er} juillet 2006, une indemnité fixe mensuelle de 800 € était allouée aux élus pour couvrir les frais d'exercice de leur mandat dans leur circonscription.

Le montant de cette indemnité mensuelle a été porté à 1 000 € à compter du 1^{er} Janvier 2007.

Cette indemnité mensuelle s'ajoute à l'indemnité forfaitaire semestrielle, variable en fonction de l'éloignement du pays de résidence et de l'étendue de la circonscription, que les membres de l'Assemblée perçoivent déjà au titre du remboursement partiel des frais occasionnés lors des déplacements pour assister aux réunions auxquelles ils sont convoqués par le président de l'Assemblée. Elle est versée en même temps que les indemnités forfaitaires semestrielles existantes.

IV - LES MOUVEMENTS AU SEIN DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'AFE



*Mme Clarisse LEVASSEUR
a succédé en octobre 2006
à M. Jorge-Paul FRAGOSO*



M. Alain MIRADE, secrétaire général-adjoint de l'AFE, nommé à l'ambassade de France à Port-aux-Princes, est remplacé par Mme Yvonne TARABAL, précédemment consule-adjointe à l'ambassade de France à Praia.





L'Assemblée des Français de l'étranger

V^e session, septembre 2006

2 L'élection du Président de la République de 2007



Permanence ÉLECTION, 6 mai 2007.

En 2007, c'était la cinquième fois que les Français établis hors de France pouvaient exercer leur droit de vote à l'étranger pour l'élection du Président de la République. Si elle s'est bien ancrée dans les habitudes, l'élection du Président de la République a présenté en 2007 des différences sensibles par rapport aux précédents scrutins.

I - UN CORPS ÉLECTORAL EN NETTE AUGMENTATION

La première nouveauté réside dans un corps électoral en nette augmentation. Il en résulte de nombreuses conséquences techniques. Sur la base des projets préparés par les commissions administra-

tives locales, après contrôle et vérification par l'INSEE, la commission électorale réunie le 28 février 2007 a arrêté les listes électorales consulaires comme suit :

	Électeurs inscrits pour l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger			Électeurs inscrits pour l'élection du Président de la République et le référendum			
	Ayant choisi de voter			Inscrits uniquement à l'étranger	Inscrits sur une liste électorale en France ayant choisi de voter		Total
	personnellement	Par correspondance	Total		À l'étranger	En France	
2007	373 974	567 390	941 364	535 738	285 862	119 764	941 364
2006	341 837	488 176	830 013	489 807	203 574	136 632	830 013



Depuis 1976, le nombre des électeurs n'a cessé de croître.

La hausse s'est fortement accentuée en 2006-2007 en raison :

- de l'effet mécanique de la fusion des listes électorales : les électeurs de l'AFE qui ne figuraient pas sur les listes de centre de vote sont devenus, pour ceux qui n'étaient pas inscrits sur une liste électorale en France, électeurs du Président de la République à l'étranger au titre de la loi du 20 juillet 2005 ;

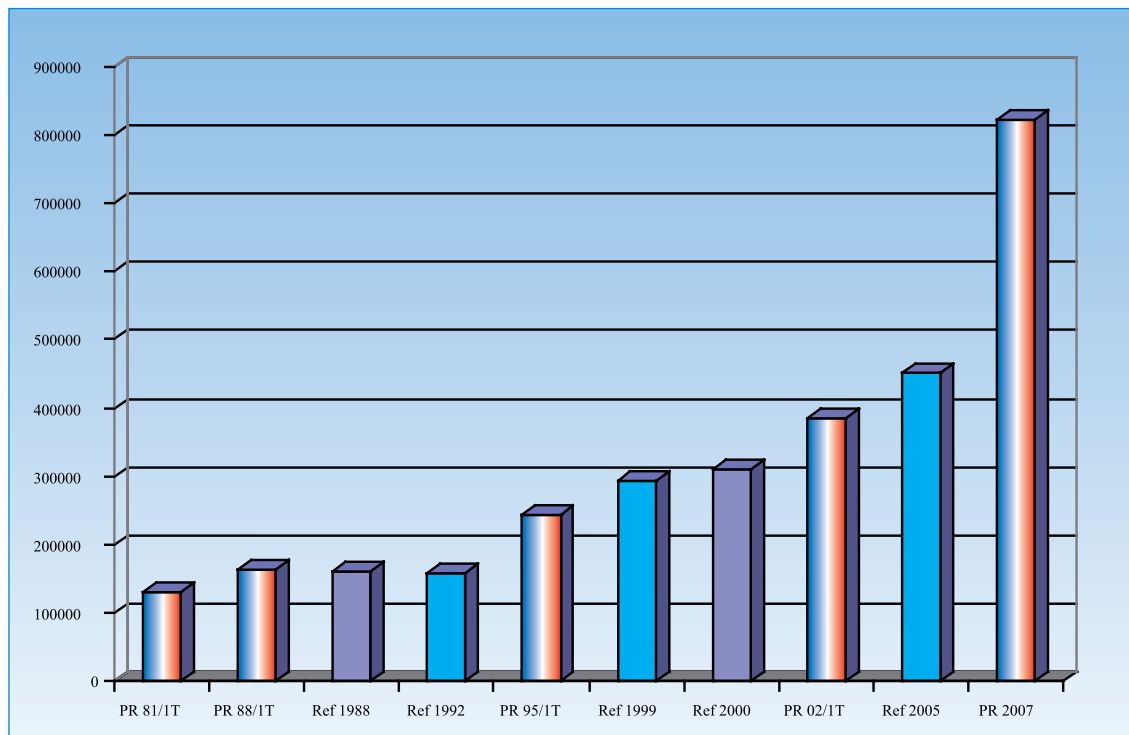
- de la campagne d'information civique lancée le 16 novembre 2006 qui a amplifié l'impact habituel d'échéances électorales majeures sur les inscriptions sur les listes électorales consulaires.

Le nombre des électeurs pour l'élection du Président de la République et le référendum (821 600) a déjà nettement augmenté par rapport à 2006, (693 381) : + 128 219 (+18,49%) ; si on se réfère l'élection de 2002, l'augmentation est encore plus spectaculaire, puisque le nombre d'électeurs a plus que doublé :

2002	2007	Variation	
385 537	821 600	436 063	+113,10 %

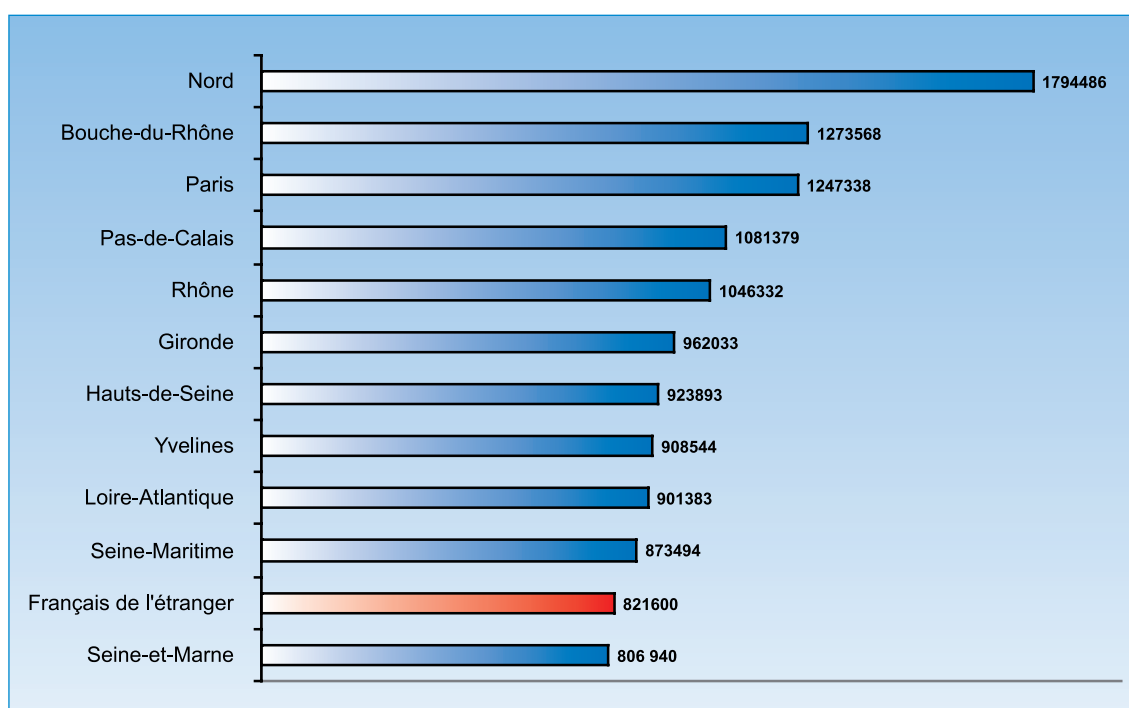
Inscrits au 1^{er} tour de l'élection du Président de la République en 1981, 1988, 1995 et 2002, aux referendums en 1988, 1992, 2000 et 2005 et inscrits en 2007

Élections et referendums		Inscrits à l'étranger
Élections du Parlement européen	10 juin 1979	48 375
Élection du Président de la République	1 ^{er} tour : 26 avril 1981	132 059
	2 ^e tour : 10 mai 1981	132 141
Élections du Parlement européen	17 juin 1984	112 823
Élection du Président de la République	1 ^{er} tour : 24 avril 1988	163 296
	2 ^e tour : 8 mai 1988	162 496
Référendum (avenir de la Nouvelle-Calédonie)	6 novembre 1988	162 131
Élections du Parlement européen	18 juin 1989	159 157
Référendum (ratification du traité de Maastricht)	20 sept. 1992	159 404
Élections du Parlement européen	12 juin 1994	196 542
Élection du Président de la République	1 ^{er} tour : 23 avril 1995	245 322
	2 ^e tour : 7 mai 1995	245 317
Élections du Parlement européen	13 juin 1999	293 027
Référendum (Durée du mandat du Président de la République)	24 septembre 2000	310 129
Élection du Président de la République	1 ^{er} tour : 21 avril 2002	385 537
	2 ^e tour : 5 mai 2002	385 615
Référendum (Traité établissant une Constitution pour l'Europe)	28-29 mai 2005	452 383
Élection du Président de la République	1 ^{er} tour : 21/22 avril 2007	822 944
	2 ^e tour : 5/6 mai 2007	821 919



Inscrits au 1^{er} tour de l'élection du Président de la République en 1981, 1988, 1995 et 2002, aux referendums en 1988, 1992, 2000 et 2005 et inscrits en 2007

Rapportés aux listes électorales des départements, le nombre total des électeurs inscrits sur les listes électorales consulaires et votant à l'étranger pour l'élection du Président de la République se situe au 1^{er} rang, étant souligné que seuls 10 départements dépassent 800 000 inscrits :



Les radiations sont désormais individuellement notifiées.

Tout électeur radié peut faire un recours devant le juge du tribunal d'instance du 1^{er} arrondissement de Paris pour demander sa réinscription.

Le mode d'information des électeurs est défini par le décret du 22 décembre 2005 :

- publication du tableau des additions et des retranchements à la liste électorale consulaire décidés par la commission électorale, par affichage à l'intérieur des locaux de l'ambassade ou du poste consulaire en un lieu accessible au public, pendant dix jours (art. 3-II) ;
- notification des radiations d'office pour d'autres cas que le décès et les refus d'inscription (art. 5).

À cette obligation légale d'ampleur limitée, le Département a ajouté une information individuelle

plus précise par lettre qui a été l'occasion, en accord avec le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de recommander à chaque électeur également inscrit sur la liste électorale d'une commune de France de vérifier sa situation auprès de la mairie correspondante : « Attention : la commune indiquée est celle sur la liste électorale de laquelle vous avez déclaré être inscrit(e) en France. Il vous est recommandé de vérifier auprès de cette commune si vous figurez bien sur la liste électorale ».

Le nombre des inscriptions sur les listes électorales consulaires est complété par celles qui sont effectuées par décision de justice :

la relation établie avec le tribunal d'instance du 1^{er} arrondissement de Paris a été remarquable d'efficacité et de compréhension mutuelle et a permis de traiter, du 1^{er} mars au 6 mai 2007, 3 226 recours (voir tableau ci-dessous).

Périodes		Inscriptions	Radiations
Avant le scrutin	Du 1 ^{er} mars au 20 avril	671	1 582
1 ^{er} tour	21 et 22 avril	160	61
Entre deux tours	Du 23 avril au 4 mai	379	236
2 nd tour	5 et 6 mai	126	11
Totaux		1 336	1 890
Nombre total de recours traités		3 226	

II - LE CADRE JURIDIQUE RÉNOVÉ ET UN RÔLE NOUVEAU POUR LE DÉPARTEMENT

L'élection du Président de la République en France n'est pas directement régie par le code électoral mais par un ensemble de textes particuliers dont la plupart a été modifiée. C'est pourquoi, le Département a retracé dans la circulaire n° 2007-3090 FAE/SFE/ADF du 19 février 2007 relative à l'organisation de l'élection du Président de la République dans les ambassades et les postes consulaires, document précis, utile et maniable, toutes les étapes du processus électoral, toutes les situations prévisibles et les réponses à y apporter. En outre, pour diffuser des informations techniques de façon rapide deux mesures ont été prises :

- constitution d'un réseau de correspondants : il a été demandé à chaque ambassade ou poste consulaire de désigner un correspondant Élection et un adjoint.

- création d'une rubrique élection du Président de la République 2007 sur Diplonet.

Outre les échanges informels, la préparation de l'élection du Président de la République a donné lieu, entre le 1^{er} janvier et le 11 mai 2007, à 75 réunions de travail.

À l'échelle interministérielle, le processus électoral a été caractérisé en 2007 par une association plus étroite des trois ministères qui organisent le scrutin (ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, ministère de l'Outre-mer et ministère des Affaires étrangères) qui s'est notamment traduite par le mémento du candidat, pour la première fois préparé conjointement par les trois ministères avant d'être soumis au Conseil constitutionnel.

Cadre juridique général de l'Élection du Président de la République

- 1• Constitution : art. 6, 7 et 58.
- 2• Ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel : art. 30, 31, 36 (2^e alinéa), 46, 48, 49 et 50.
- 3• Loi organique n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel modifiée en dernier lieu par la loi organique n° 2006-404 du 5 avril 2006.
- 4• Loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République, modifiée par la loi organique n° 2005-821 du 20 juillet 2005 et par la loi organique n° 2006-404 du 5 avril 2006.
- 5• Loi n° 77-808 du 19 septembre 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion.
- 6• Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (art. 13, 14, 16 et 108).
- 7• Code électoral :
 - partie réglementaire : art. R. 12, R. 14 alinéa 2, R. 15-1 à R. 15-6, R. 61 alinéas 1 et 3, R. 62 à R. 66, R. 67, R. 68, R. 72, R. 72-1, R. 73 (alinéas 1 et 3), R. 74, R. 75 (alinéa 4), R. 76 (alinéas 5 et 6), R. 77, R. 79 et R. 80.
 - partie réglementaire : art. R. 12, R. 14 alinéa 2, R. 15-1 à R. 15-6, R. 61 alinéas 1 et 3, R. 62 à R. 66, R. 67, R. 68, R. 72, R. 72-1, R. 73 (alinéas 1 et 3), R. 74, R. 75 (alinéa 4), R. 76 (alinéas 5 et 6), R. 77, R. 79 et R. 80.
- 8• Décret n° 2001 213 du 8 mars 2001 portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, modifié par le décret n° 2007-136 du 1^{er} février 2007.
- 9• Décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 portant application de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 modifié par le décret n° 2006-1244 du 11 octobre 2006.
- 10• Décret n° 2007-91 du 25 janvier 2007 relatif à la tenue de listes électorales consulaires et à l'organisation d'opérations de vote hors de France.
- 11• Décret n° 2007-227 du 21 février 2007 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République.
- 12• Arrêté du 5 janvier 2006 relatif à la commission électorale prévue à l'article 7 de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 modifié par l'arrêté du 24 novembre 2006.
- 13• Arrêté du 29 mars 2006 portant diverses dispositions relatives aux listes électorales consulaires et aux opérations électorales à l'étranger modifié par l'arrêté du 21 novembre 2006.
- 14• Arrêté du 16 février 2007 relatif aux bureaux de vote ouverts pour l'élection du Président de la République et le référendum dans les ambassades et les postes consulaires en 2007 modifié par les arrêtés du 26 avril 2007 et l'arrêté du 30 avril 2007.
- 15• Arrêté du 29 mars 2007 fixant l'heure de clôture du scrutin dans les bureaux de vote ouverts pour l'élection du Président de la République dans les ambassades et les postes consulaires du continent américain les 21 avril et 5 mai 2007.
- 16• Arrêté du 6 avril 2007 fixant l'heure de clôture du scrutin dans un bureau de vote ouvert pour l'élection du Président de la République les 22 avril et 6 mai 2007 (Singapour).
- 17• Arrêté du 26 avril 2007 fixant l'heure de clôture du scrutin dans un bureau de vote ouvert pour l'élection du Président de la République le 6 mai 2007 (Jérusalem).
- 18• Arrêté du 26 avril 2007 fixant l'heure de clôture du scrutin dans un bureau de vote ouvert pour l'élection du Président de la République le 6 mai 2007 (Tel-Aviv).
- 19• Arrêté du 26 avril 2007 fixant l'heure de clôture et de clôture du scrutin dans un bureau de vote ouvert pour l'élection du Président de la République le 6 mai 2007 (Djibouti).

III - LES BUREAUX DE VOTE DÉCENTRALISÉS

La loi du 20 juillet 2005 permet de créer des bureaux de vote décentralisés qui constitueront sans doute l'innovation la plus marquante de l'élection de 2007. En ce domaine, le Département a, dès le départ, adopté une attitude volontariste pour « rapprocher l'urne de l'électeur » en demandant aux ambassades et aux postes consulaires de s'engager résolument dans cette voie tout en tenant compte :

- de la capacité matérielle d'acheminer le matériel électoral avant chaque tour de scrutin dans des conditions de sécurité et de rapidité nécessaires jusqu'au bureau de vote concerné ;
- de la permanence des liaisons avec l'ambassade

ou le poste consulaire pendant toute la durée du scrutin (une liaison téléphonique et une liaison indépendante par télécopie) ;

- de la disponibilité des personnes devant faire fonctionner un bureau de vote.

Soumise à l'avis de la commission administrative, la création de bureaux de vote doit recueillir l'assentiment des autorités de l'Etat de résidence qui, en général, est acquis.

La liste des bureaux de vote publiée par arrêté du 16 février 2007 a été complétée dans la perspective du second tour par 33 bureaux de vote.

	<i>Ville du siège de l'ambassade ou du poste consulaire</i>	<i>Bureaux de vote décentralisés</i>	<i>Total</i>
1^{er} tour	378	169	547
2^e tour	411	169	580

Ayant des causes et des conséquences différentes, les contextes particuliers ont fait l'objet de mesures adaptées :

- au Maroc et en Afrique du Nord pour assurer le déroulement du vote en toute sécurité ;
- à Bagdad, les électeurs ayant été rattachés à l'ambassade à Amman ;
- à Belgrade, où le Département a obtenu l'accord des autorités serbes pour l'organisation du scrutin ;
- à Kigali, la rupture des relations diplomatiques

ayant obligé à mettre en place un bureau de vote particulier à Bujumbura avec le concours actif et efficace des autorités belges tant à Bruxelles qu'à Kigali ;

- à Podgorica, les électeurs du nouvel Etat souverain du Monténégro ayant été rattachés à Belgrade. Malgré toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter et les multiples détails qu'il a fallu régler, les bureaux de vote ont fonctionné dans des conditions satisfaisantes.



Mise sous pli des déclarations des candidats au 1^{er} tour.

2

IV - L'HEURE D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DU SCRUTIN

Le principe avait été clairement annoncé : le nécessaire équilibre entre l'impératif d'encourager à voter et celui de dépouiller les votes dans les meilleurs délais (compte tenu du grand nombre de bureaux de vote), porte la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France à n'envisager de retarder la clôture du scrutin que dans des cas très limités hors du continent américain pour ne pas retarder la proclamation des résultats du vote des Français établis hors de France qui devraient être connus la nuit suivant le scrutin au plus tard à 2 h.

Sur le continent américain

L'heure de clôture n'ayant pas d'incidence sur l'envoi des résultats, les ambassades et les postes consulaires ont pu reporter l'heure de clôture du scrutin à 20 heures (heure locale). Mais tous n'ont pas fait ce choix :

Heure de clôture du scrutin		
	18 h	20 h
Nombre de bureaux de vote	57	60

Pour le reste du monde

Des aménagements d'horaires ont été autorisés seulement pour le second tour dès lors que le report ne situait pas l'heure locale de clôture du scrutin au delà de 18 heures (heure de Paris) à Jérusalem, Tel Aviv et Djibouti.



V - LE CHOIX DES PRÉSIDENTS DE BUREAU DE VOTE

Tour de scrutin	Nbre de bv	Présidence du bureau de vote assurée par				
		L'ambassadeur ou le chef de poste consulaire	Un agent de l'ambassade ou du poste consulaire	Un électeur		
				Consul honoraire	Électeur	Total
1 ^{er} tour	546	111	288	36	111	147
2 nd tour	578	111	310	36	121	157

Un quart a été présidé par des électeurs (27 % au 1^{er} et au 2nd tour) : la première application de cette nouvelle disposition de la loi du 20 juillet 2005 a été un succès. D'autant que, au vu des procès-verbaux, la présidence de bureau de vote exercée par

des électeurs ne s'est pas traduite par un nombre d'erreurs exceptionnel ou par une inaptitude à apporter des solutions aux situations inhabituelles. De l'avis général, le livret du président du bureau de vote a été d'une grande utilité. Il était également

accessible sur Diplonet. En outre, pour les trois réseaux consulaires comptant le plus grand nombre de bureaux de vote, des réunions d'informa-

tion se sont ajoutées à cette diffusion à Bruxelles (22 mars 2007), Londres (24 mars 2007) et Berne (30 mars 2007).

V I - LA DÉSIGNATION PAR LES CANDIDATS DE REPRÉSENTANTS

En application de l'art. 32 du décret du 22 décembre 2005, le 13 avril 2007, à 18 heures, 8 désignations de représentants ont été enregistrées :

Candidats	Représentants
1. M. Olivier Besancenot	Aucun représentant désigné
2. Mme Marie-George Buffet	M. Jean-Malik LEMAIRE
3. Gérard Schivardi	Aucun représentant désigné
4. François Bayrou	M. Michel MERCIER
5. M. José Bové	M. Jean-François PELLISSIER
6. Mme Dominique Voynet	M. Nicolas THIERRY
7. M. Philippe de Villiers	M. Geoffroy de DIEULEVEULT
8. Mme Ségolène Royal	M. Pierre-Yves LE BORGNI'
9. M. Frédéric Nihous	Aucun représentant désigné
10. M. Jean-Marie Le Pen	M. Jean-François JALKH
11. Mme Arlette Laguiller	Aucun représentant désigné
12. M. Nicolas Sarkozy	M. Thierry MARIANI

Nombre de personnes ayant participé au fonctionnement des bureaux de vote (non comptés les bénévoles)						
	Bureaux de vote	Présidents	Secrétaires	Assesseurs	Total	Délègues
1 ^{er} tour	547	547	547	2 188	3 282	452
2 nd tour	580	547	547	2 320	3 480	457

V I I - LA PRÉSENTATION DES CANDIDATS PAR LES MEMBRES ÉLUS DE L'AFE

Au total, 129 membres de l'AFE sur 155 ont présenté un candidat à l'élection du Président de la République en 2007 et 12 sénateurs sur 12 ont exercé leur droit de présentation :

Formulaires	Nombre	%
Auprès des ambassadeurs et des chefs de poste consulaire	56	43,41
Le 16 mars 2007 de la session de l'afe	39	30,23
Au conseil constitutionnel	34	26,35
Total	129	99,99

V I I I - LA PRÉPARATION DU SCRUTIN

Les principales difficultés de l'organisation de l'élection du Président de la République hors de France ont résidé dans l'ampleur de la logistique à mettre en place pour l'envoi du matériel électoral à l'étranger avec les contraintes particulièrement rigoureuses du calendrier électoral et le caractère

impératif des délais. Ces difficultés ont été accrues par rapport aux élections précédentes sous l'effet du nombre d'électeurs, de l'organisation du scrutin dans tous les pays du monde et de l'autonomie du Département dans le processus électoral. Désormais la Direction des Français de l'étranger et

2

des étrangers en France doit s'adresser directement à des fournisseurs et, pour le transport, à des prestataires de service dont elle coordonne l'action avec la sous-direction de la valise diplomatique. Les contraintes logistiques de la mise sous pli et de l'envoi de 15 126 400 bulletins de vote et de

11 617 600 déclarations de candidats et des autres éléments du matériel électoral ont dû être surmontées. Au total, plus de 140 tonnes de matériel ont été acheminées vers les ambassades et les postes consulaires. En Europe les déclarations des candidats ont été acheminées par LA POSTE.

<i>Matériel</i>	<i>Quantité</i>	<i>Poids en kg</i>
Urnes	215	3 979
Enveloppes de scrutin	1 090 100	2 026
Codes électoraux	548	384
Bulletins de vote	15 126 400	18 002
Affiches	3 646	185
Déclarations des candidats au 1 ^{er} tour	9 958 000	92 512
Déclarations des candidats au 2 nd tour	1 659 600	22 944
Total		140 032

I X - L'INFORMATION DES ÉLECTEURS

Toutes les opérations de communication ou d'information relatives à l'élection du Président de la République ont été signalées par un identifiant unique élaboré par la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France et la Direction de la communication et de l'information.

Les affiches et le film réalisés pour la campagne d'incitation à l'inscription sur les listes électorales consulaires à l'automne 2006 ayant eu un impact positif, cette opération a été reprise sur les mêmes bases. Toutefois, compte tenu des dates et des zones de scrutin, il a fallu distinguer le continent américain du reste du monde tant pour les affiches que pour les films en tenant compte du premier et du second tour. Au total, c'est quatre affiches et deux films qu'il a fallu réaliser.

Les affiches reprennent le slogan de la campagne d'information de 2006 : « Français de l'étranger, faites entendre votre voix... le 21/22 avril, le 5/6 mai, VOTEZ. » Les Films reprennent également les slogans de 2006 : « Français de l'étranger, ne soyez pas loin de la France, Votez. » Les films ont été diffusés par TV5 et les messages par Radio France

internationale.

Nombre d'ambassades et de postes consulaires ont consacré des pages à l'élection du Président de la République sur leur site Internet et ont créé des liens avec les sites diffusant des informations sur les instituts. Une rubrique spécialement consacrée à l'élection du Président de la République a été créée sur www.france.diplomatie.fr. En outre, un lien spécial a été créé entre les versions en langues étrangères de www.france.diplomatie.fr vers l'édition en Français. Le 22 avril 2007, le record de connexions au site France-diplomatie en français a été battu avec plus 72 000 connexions.

En outre, une relation permanente a été mise en place avec les représentants de leur association qu'ils désigneraient. Au total, 10 réunions ont été tenues.

Enfin, tous les électeurs disposant d'une adresse électronique ont reçu avant chaque tour de scrutin un message leur indiquant la possibilité de se connecter au site officiel de la commission nationale de contrôle de la campagne pour accéder en ligne aux déclarations des candidats.

X - LA PROPAGANDE ÉLECTORALE À L'ÉTRANGER

En application de l'art. 13 du décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 la commission nationale de contrôle de la campagne électorale veille au respect de l'égalité des candidats pendant la campagne électorale. Lors de son installation, elle a approuvé le principe de la participation du ministère des

affaires étrangères à ses travaux. Lors de ses 11 séances, le Département a été représenté. Deux questions relatives à la propagande électorale à l'étranger ont été examinées par la commission nationale :

- les conditions d'application de l'art. 10 de la loi



Mise sous pli
des déclarations
des candidats
au 1^{er} tour.



Permanence
ELECTION,
6 mai 2007.

du 31 janvier 1976 dans sa rédaction issue de la loi du 20 juillet 2005 : la commission a considéré que la période concernée par l'interdiction de toute propagande électorale ne vise que la campagne électorale officielle ;

- les conditions d'utilisation des adresses électroniques des électeurs par les candidats : la commission a estimé que l'envoi, par un candidat à

l'élection présidentielle, sur la messagerie personnelle de Français établis hors de France dans l'un des pays où toute propagande est interdite depuis le 9 avril, d'un message à caractère électoral ne peut être regardé comme une communication au public de ce message mais présente le caractère d'une correspondance adressée à titre privé

X I - LES RÉSULTATS DU SCRUTIN

Le déroulement du scrutin n'appelle pas d'observations particulières tant il s'est bien passé techniquement. Le nombre des électeurs inscrits et la participation électorale, la proximité des bureaux de

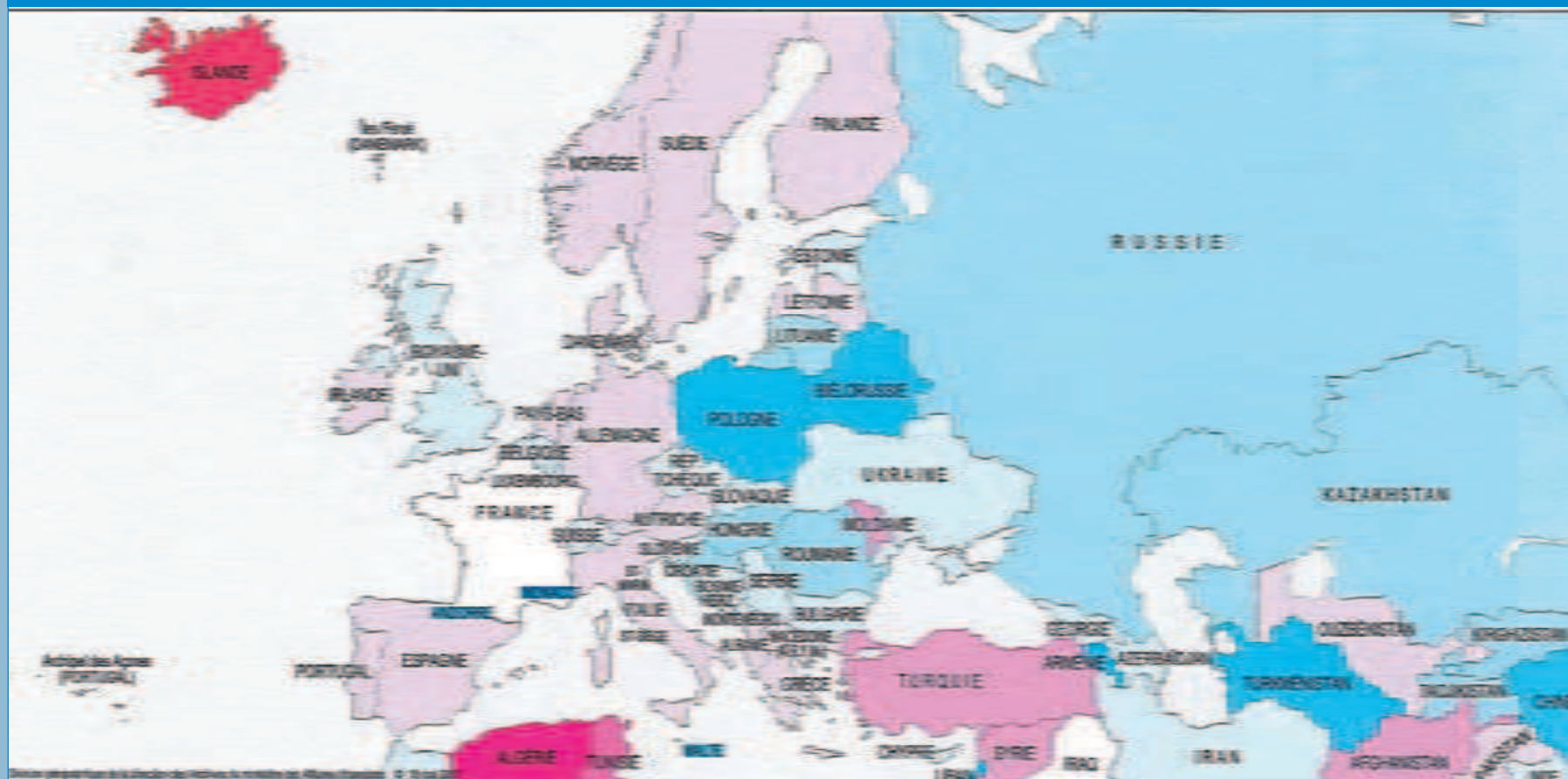
vote ont conduit un plus grand nombre d'électeurs à se déplacer occasionnant parfois des files d'attente qui ont justifié la création de 33 bureaux de vote supplémentaires entre les deux tours.



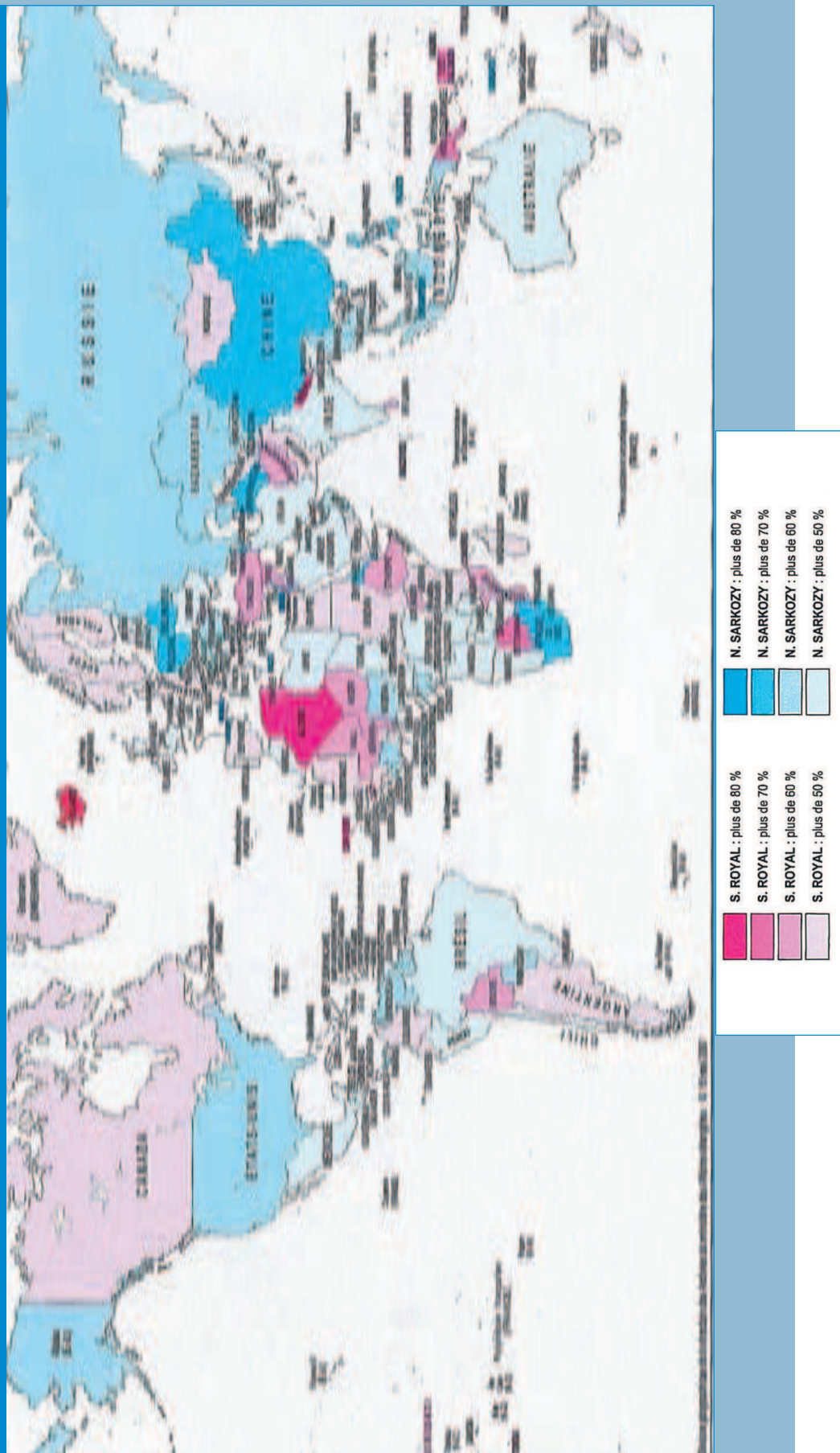
1 ^{er} tour		
Nombre d'inscrits	822 944	
Nombre de votants	331 681	
Taux de participation	40,30 %	
Suffrages exprimés	329 201	
	Nb voix	%
1. M. Olivier Besancenot	4389	1,33 %
2. Mme Marie-George Buffet	1840	0,55 %
3. Gérard Schivardi	406	0,12 %
4. François Bayrou	70908	21,53 %
5. M. José Bové	3951	1,20 %
6. Mme Dominique Voynet	6518	1,97 %
7. M. Philippe De Villiers	2915	0,88 %
8. Mme Ségolène Royal	98498	29,92 %
9. M. Frédéric Nihous	678	0,20 %
10. M. Jean-Marie Le Pen	10771	3,27 %
11. Mme Arlette Laguiller	1624	0,49 %
12. M. Nicolas Sarkozy	126703	38,48 %
Total	329201	99,94 %

2 ^e tour		
Nombre d'inscrits	821 919	
Nombre de votants	346 310	
Taux de participation	42,13 %	
Suffrages exprimés	340 093	
	Nb voix	%
1. M. Nicolas Sarkozy	183 613	53,98 %
2. Mme Ségolène Royal	156 480	46,01 %

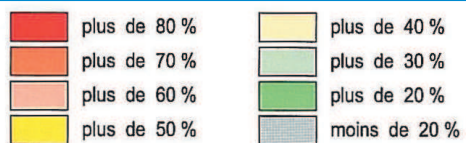
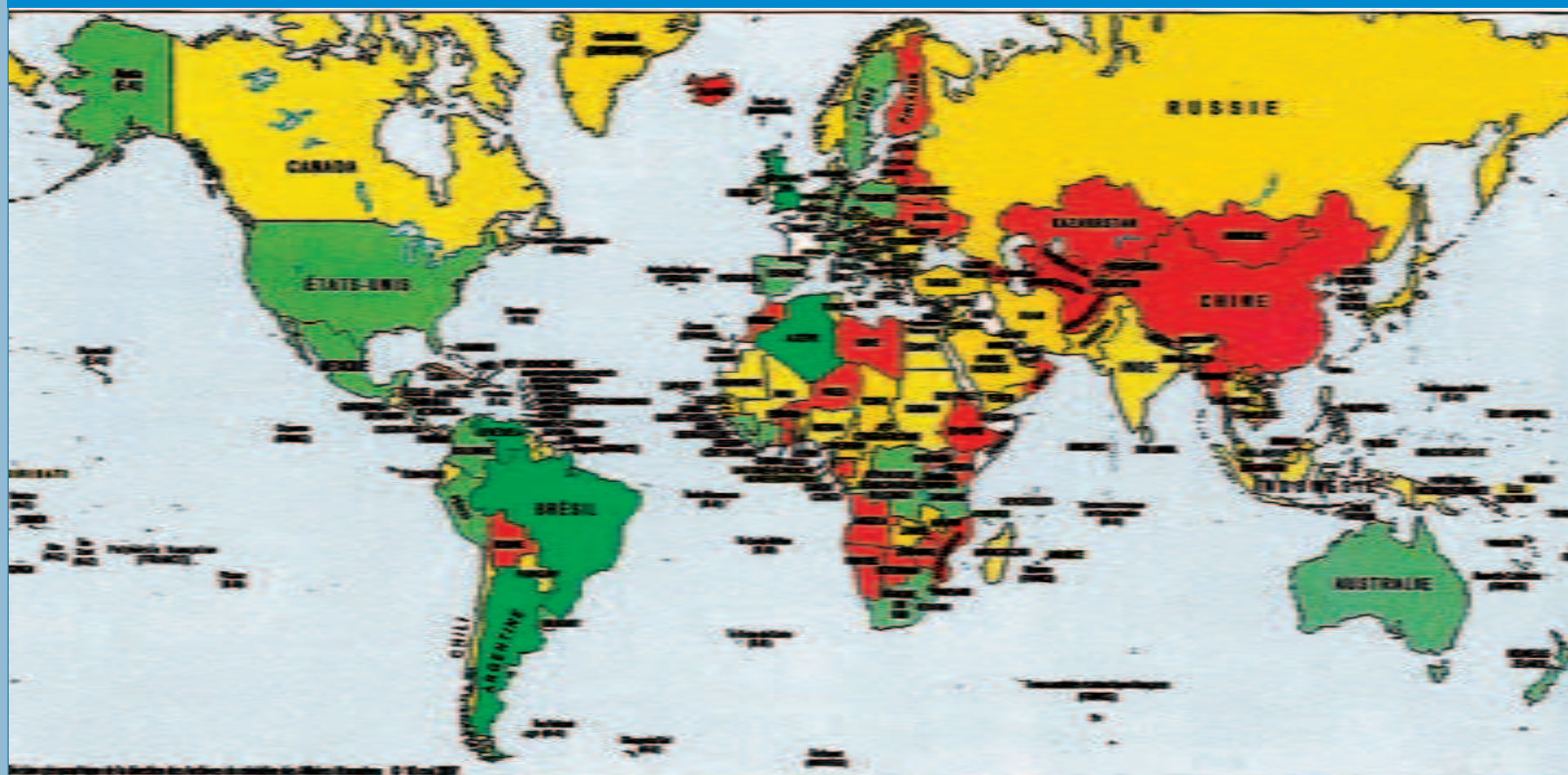
Élection du Président de la République Résultats du 2^e tour (5 et 6 mai 2007) en Europe



**Élection du Président de la République
Résultats du 2^e tour (5 et 6 mai 2007)**

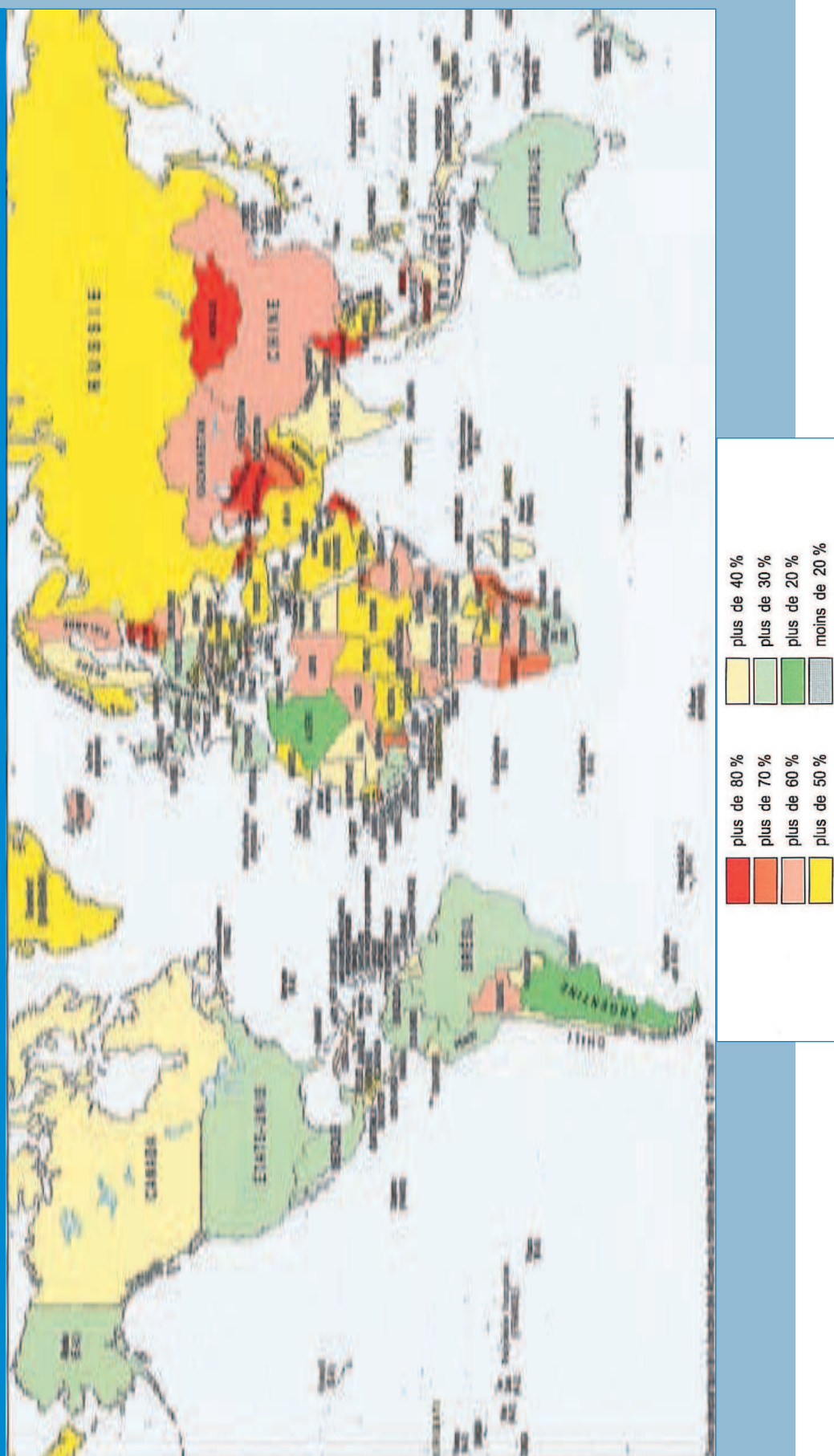


Élection du Président de la République - 1^{er} tour (21 et 22 avril 2007)
Participation électorale hors de France



Élection du Président de la République - 2^e tour (5 et 6 mai 2007)

Participation électorale hors de France



3

Veiller à la sécurité des Français à l'étranger



Évacuation des Français du Liban - 2006.

La sécurité des Français à l'étranger est une priorité du ministère des Affaires étrangères. Cette mission revient à la sous-direction de la sécurité des personnes (SDP) de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France (DFAE). Son action dans ce domaine a été très importante en 2006, tant du point de vue de la gestion des crises, que de celui de la « veille » opérationnelle ou du suivi des « cas individuels » (prisonniers, otages, disparus, décédés). Pour l'avenir, dans une optique de plus grande efficacité, la DFAE s'est donnée pour objectif de mieux rassembler autour d'elle l'ensemble des acteurs de la sécurité à l'étranger et de bien se coordonner avec la future unité d'appui à la gestion de crise que le ministère met en place.

I - LES MOYENS

Les effectifs

La sous-direction de la sécurité comprend 16 agents, répartis en cinq pôles :

- un pôle « direction » composé du sous-directeur et de deux secrétaires ;
- un pôle « veille-crise » dirigé par les deux adjoints au sous-directeur (la responsable veille et le responsable crise), assistés de six rédacteurs ;
- un pôle « gestion des cas individuels » dirigé par un adjoint au sous-directeur, assisté de deux rédacteurs ;
- un « pôle médical », créé en 2005 et composé d'un médecin urgentiste à mi-temps. En outre, il est fait appel, ponctuellement, à un psychiatre sous contrat.
- Un pôle logistique assuré par un cadre A.

Dans un contexte de restriction budgétaire, en 2007, cet effectif devrait normalement être augmenté d'un autre agent A : un sous-directeur adjoint qui serait chargé de dossiers transversaux.

Le budget

En loi de finances, le budget initial 2006 pour la « fonction sécurité » était de 1,6 M€. Compte tenu de l'actualité, la DFAE a en fait consacré à cette fonction, au total, 2,63 M€ auxquels il convient d'ajouter le coût de la crise au Liban de l'été 2006 (plus de 9 M€).

Les outils de préparation et de gestion de crise

La sous-direction de la sécurité des personnes dispose, pour l'aider à gérer les crises, de quatre outils principaux :

- Les plans de sécurité des 226 postes diplomatiques et consulaires qui font l'objet d'actualisations régulières : en moyenne 5 à 6 par mois en 2006.
- Le site Internet « conseils aux voyageurs ». Site le plus visité du ministère des Affaires étrangères, il est consulté entre 250 000 et 300 000 fois par mois. Les mises à jour sont réalisées en principe tous les deux mois pour les pays les plus sensibles (74 modifications par mois, en moyenne, en 2006). Il permet aussi aux internautes d'interroger directement la DFAE par courriel (environ 600 courriels reçus par mois). Ceci posé, nos compatriotes continuent aussi de téléphoner directement à la sous-direction de la sécurité des personnes (entre 500 et 1 000 appels mensuels en 2006, selon l'actualité).
- Les équipements des postes en matériels de sécurité (radio, rations alimentaires, médicaments, matériel de santé) : environ 1 M€, soit plus de la moitié du budget consacré à la sécurité, auront été affectés en 2006 à ces dépenses d'équipement.
- Enfin, la sous-direction de la sécurité des personnes dispose, au Quai d'Orsay, d'une « salle opérationnelle de crise ». Couplée à une « salle politique », cette structure permet la gestion, en temps réel, des crises.

II – LES REFORMES : LES STRUCTURES DE GESTION DE CRISE ET LES PARTENARIATS

La DFAE est de plus en plus sollicitée par nos compatriotes dont les attentes en matière de sécurité ne cessent d'augmenter. Une coopération avec les autres acteurs de la sécurité à l'étranger (tourisme, défense, intérieur, entreprises, etc...) est nécessaire pour une meilleure efficacité. À cet égard les mesures suivantes ont été prises :

• La création d'une unité d'appui à la gestion des crises

À la demande du Premier Ministre, la décision de principe a été prise de créer au Département une « unité

d'appui à la gestion des crises ». De nature interministérielle, cette structure permanente aura pour mission, dès 2007, d'améliorer les capacités de traitement et de coordination dans l'urgence, de structurer le dispositif de gestion de crise, d'introduire un élément de continuité dans l'action des différents acteurs et de renforcer la professionnalisation de la gestion de crise.

• Des partenariats et des apports extérieurs

La DFAE a choisi d'associer à ses actions des acteurs extérieurs au ministère des Affaires étrangères.

3

Cette orientation vise d'abord la réponse téléphonique en cas de crise pour laquelle un marché, lancé en 2005, a été finalisé en juin 2006 avec la société d'assistance AXA : elle permet de mieux faire face à l'afflux d'appels de familles et de proches de victimes, car environ 70 à 80 % des appels ne concernent pas directement la crise. L'opérateur effectue une première sélection des appels (ex : Tsunami en Asie du Sud-Est : 130 000 appels reçus en 17 jours mobilisant 450 agents) pour ne laisser à la cellule de crise que les appels concernant directement la crise. Ce dispositif a été utilisé pour la première fois en juillet et août 2006, lors de la crise du Liban, à la satisfaction de ce ministère.

Des partenariats ont été engagés avec des organismes extérieurs. Des conventions visant à la mise

à disposition de moyens humains et matériels ont ainsi été signées avec Air France, Météo France, l'École de Ski et d'Alpinisme de Chamonix, Radio France International (possibilité de transmettre des messages radio aux communautés françaises).

Les liens avec les entreprises ont été renforcés, et les professionnels du tourisme et du sport ont été sensibilisés à leurs responsabilités. À cet égard a été organisée le 27 février 2006 à Paris la deuxième rencontre « MAE - Directeurs de la sécurité des 80 plus importantes entreprises françaises » qui a notamment donné lieu à des échanges d'expériences et à la création d'un annuaire téléphonique permettant aux principaux responsables de se contacter directement en cas de crise.

III – LES CRISES : 2006, L'ANNÉE DE LA CRISE AU LIBAN

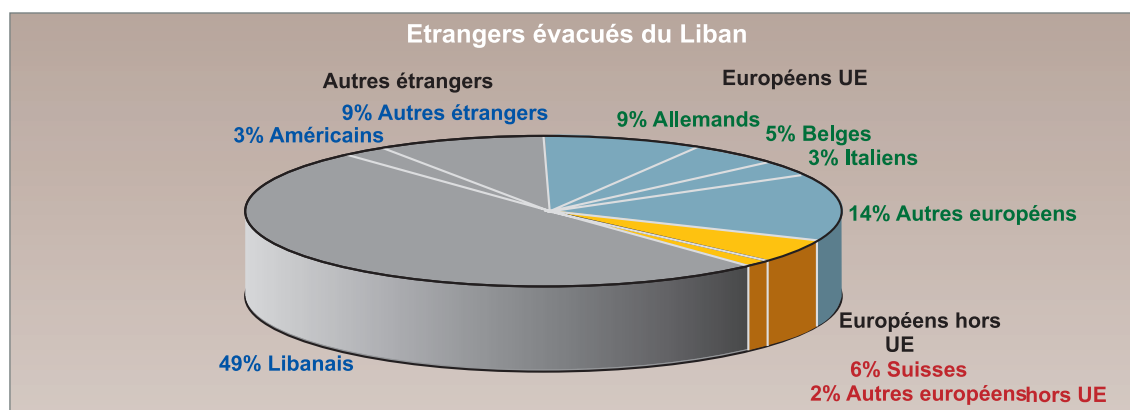


Françoise Le Moign
Adjointe
au Sous-directeur
de la sécurité
des personnes

L'année 2006 a été ponctuée d'attentats terroristes, d'accidents aériens ou de la circulation, de troubles politiques, de prises d'otages et de catastrophes naturelles (cyclones, tremblements de terre), sans compter le pèlerinage à La Mecque de 2005/2006 pendant lequel un certain nombre de pèlerins ont été victimes de voyageurs peu scrupuleux, ou encore des touristes bloqués sur leur lieu de vacances à la suite de la défaillance de leur tour opérateur. La sous-direction de la sécurité des personnes a fonctionné en « mode crise » pendant 37 jours, la cellule de crise est restée ouverte pendant 18 jours et 18 antennes consulaires d'urgence auront été projetées depuis Paris en 2006. **Mais c'est la crise au Liban qui aura plus particulièrement affecté en 2006 la sécurité de nos ressortissants et mobilisé cette direction.**

À la suite des bombardements israéliens dans la nuit du 12 au 13 juillet, l'ouverture de la cellule de crise est décidée le 14 juillet - fermeture le 30 juillet, puis « veille renforcée » jusqu'au 17 août. Entre le 17 juillet et le 17 août, le dispositif, directement piloté par les Affaires étrangères, a permis le départ du Liban de 14 009 personnes, dont 10 806 Français.

• En raison de la fermeture de l'aéroport de Beyrouth, il a été décidé d'organiser des opérations maritimes entre le Liban et le port chypriote de Larnaca et vers le port turc de Mersin (19 au total). Des vols spécialement affrétés par le ministère des Affaires étrangères ont ensuite assuré le transfert des ressortissants français et européens jusqu'à Paris (41 vols se sont ainsi succédés vers Paris Charles de Gaulle).



RECAPITULATIF DES DISPOSITIFS D'AIDE AU RETOUR MIS EN PLACE LORS DE LA CRISE DU LIBAN JUILLET / AOUT 2006





- Dans le cadre de la coopération européenne, nos partenaires de l'UE ont de leur côté également pris en charge des ressortissants français (rapatriements par exemple à Rome, Stuttgart, Bruxelles et Cracovie).
- L'accompagnement et le soutien des rapatriés ont été assurés par des équipes spécialisées : 329 personnes ont été dépêchées en renfort à cette fin (agents du ministère des Affaires étrangères, mais aussi, sous leur autorité, renforts par des agents de

la sécurité civile, du SAMU, de la Croix-Rouge), sans oublier les militaires qui ont largement contribué au succès de cette opération en assurant sous la direction des Affaires étrangères une partie importante des transferts maritimes au départ de Beyrouth. L'ensemble des moyens mis en œuvre a permis d'assurer un rapatriement dans des conditions de sécurité optimales, sans aucun incident.

- Le coût de cette opération, hors dépenses militaires, s'élève à plus de 9 millions d'euros.



Remise des médailles d'or et d'argent des Affaires étrangères par le ministre le 6 décembre 2006.

IV – LA GESTION DES CAS INDIVIDUELS

Les disparitions et les prises d'otages de Français à l'étranger

En 2006, le MAE a enregistré et traité 10 disparitions et 22 prises d'otage de Français à l'étranger. Le nombre des disparitions est stable par rapport à l'année précédente alors que le nombre des otages s'est accru de 18%.

Parmi les 10 disparitions en 2006, on compte 5 accidents de montagne dans l'Himalaya et deux noyades, l'une en Thaïlande et l'autre lors d'une traversée en bateau entre le Maroc et l'Espagne. Trois disparitions restent inexpliquées : celle d'un jeune homme à la suite d'une « rave partie » en Espagne, celle d'une ressortissante installée au Yémen et celle d'un adolescent disparu au Pérou. En 2006, 8 corps de disparus au cours de l'année précédente ont été retrouvés : les 7 dépouilles des alpinistes disparus au mont Kang Guru au Népal et le corps d'une Française disparue dans ce même pays en octobre 2005.

Les prises d'otages en 2006 ont été particulièrement nombreuses du fait de la progression de ce type d'agression en Haïti (11 cas) et dans les territoires palestiniens (5 cas). Un groupe de 4 touristes a été séquestré pendant 15 jours au Yémen, un soldat franco-israélien a été enlevé en Israël par des activistes palestiniens, et un homme a été retenu pendant deux jours au Sénégal par des malfaiteurs. Un peu plus de la moitié des prises d'otages (Haïti et Sénégal) sont crapuleuses et font l'objet d'une demande de rançon auprès des familles. Au Venezuela, un otage enlevé en 2005 a été libéré le 20 décembre 2006, après 12 mois de captivité.

L'ambassade à Caracas a accompagné la famille tout au long de cette douloureuse épreuve.

À la fin 2006, deux otages français sont toujours détenus : Madame Ingrid Betancourt enlevée depuis 2002 en Colombie, et le soldat franco-israélien enlevé le 25 juin 2006 en Israël.

Qu'il s'agisse de nos compatriotes disparus dans des circonstances inquiétantes ou pris en otage, la DFAE assure un contact étroit avec les familles. Des appuis psychologiques sont proposés chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Le ministère transmet systématiquement à l'Institut national d'aide aux victimes et de médiations (l'INAVEM) les coordonnées des victimes ou de leurs ayants droit. Dans le cas d'actes de terrorisme, il saisit aussi le Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI).

Le ministère entretient aussi des coopérations régulières avec les services français de renseignements, le GIGN, le RAID et avec l'office central des disparitions inquiétantes de personnes (OCDIP).

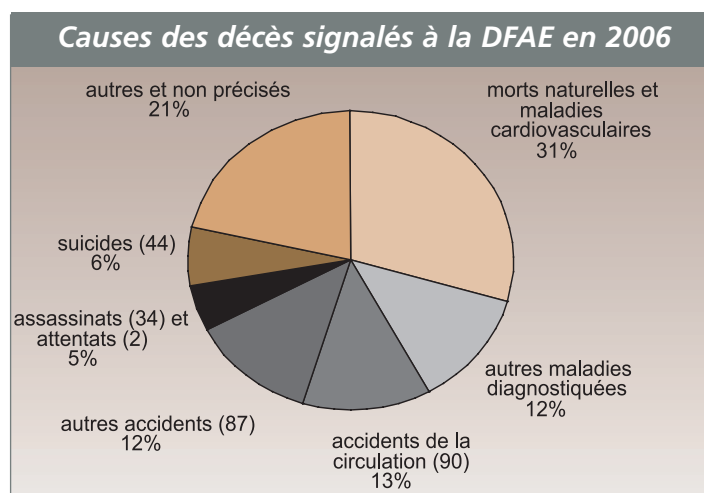
L'assistance aux familles des Français décédés à l'étranger

700 décès de Français à l'étranger ont été signalés à la sous-direction de la sécurité des personnes par nos ambassades et consulats en 2006, dont 200 environ ont provoqué des interventions importantes.

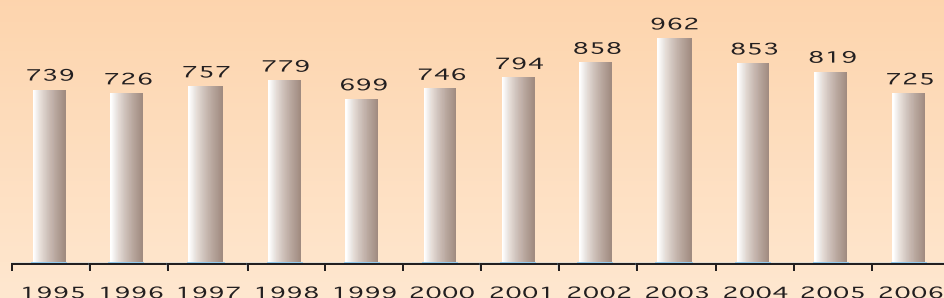
La DFAE recherche et informe les familles des Français décédés à l'étranger. Elle reste à leur contact pour les assister dans l'accomplissement des formalités nécessaires au rapatriement des dépouilles mortelles vers le territoire français, ainsi qu'à la mise en



Jean-Pierre Galland
Adjoint au
Sous-directeur
de la sécurité
des personnes



Évolution du nombre d'incarcérations de 1995 à 2006



œuvre de dispositions funéraires à l'étranger. Pour ce faire, elle agit en relation étroite avec nos postes diplomatiques et consulaires, les diverses administrations concernées (préfectures, mairies, gendarmeries, commissariats de police, services sociaux, etc.), les sociétés d'assistance rapatriement, les sociétés de pompes funèbres, les banques... Le Département aide également les familles à obtenir communication des documents relatifs au décès émanant des autorités médicales, policières ou judiciaires locales et les renseigne sur l'avancement des procédures juridiques à l'étranger.

En 2006, la sous-direction a été particulièrement mobilisée par deux accidents collectifs de la circulation dans la région de Marrakech ayant entraîné la mort de 15 compatriotes et leur rapatriement vers la France. La DFAE a été également très présente auprès des familles d'un groupe de 4 alpinistes français disparus au mont Ganesh Himal 7, dans l'Himalaya.

Les accidents de la circulation restent l'une des principales causes de mortalité des Français à l'étranger. En effet, parmi les 700 décès signalés en 2006, 90 sont survenus lors d'accidents de la route. Les autres causes de décès accidentels sont multiples : 26 personnes ont été victimes de noyades lors de baignades ou d'accidents de plongée; 15 compatriotes sont décédés dans des accidents d'avion de tourisme, d'ULM ou d'hélicoptère; 14 ont été victimes d'accidents de montagne ou d'avalanches; 7 sont portés disparus en mer ou ont été victimes d'accidents à bord d'un bateau. En outre, 34 compatriotes ont été assassinés ou sont décédés des suites d'agressions, et 2 compatriotes ont été victimes d'attentats. Enfin 44 suicides ont été signalés.

Afin qu'un soutien psychologique et une information sur leurs droits soient apportés aux familles de nos compatriotes victimes de violences, d'accidents de la circulation, ou de diverses infractions, la sous-direction saisit l'Institut National d'aide aux Victimes, dont le réseau national assiste notamment les familles

dans la constitution de dossiers de demande d'indemnisation auprès des organismes compétents en France.

Détenus français à l'étranger

1 764 Français étaient détenus dans des prisons à l'étranger au 31 décembre 2006, dont 89 % d'hommes. En 2006, 725 nouvelles incarcérations de Français ont été constatées.

L'une des missions de nos ambassades et consulats est la protection consulaire de nos ressortissants détenus à l'étranger, conformément à l'article 36 de la Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires. Cette protection consiste à vérifier que nos compatriotes détenus ne sont pas maltraités, que leurs droits à la défense sont bien respectés (présence d'un avocat dont les honoraires sont à la charge de la famille ou d'un avocat commis d'office par la justice locale), que les détenus puissent communiquer avec leur famille, et que ces familles puissent faire parvenir à leur proche détenu des aides financières afin d'améliorer leur ordinaire.

Il est conseillé à nos ressortissants se rendant à l'étranger de consulter le site « *Conseils aux voyageurs* » du ministère des Affaires étrangères, afin de s'enquérir des difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans le pays de destination, certains faits pouvant mener à une arrestation et à une inculpation à l'étranger, alors qu'ils ne constituent pas une infraction en France.

Ce site est consultable à l'adresse suivante :

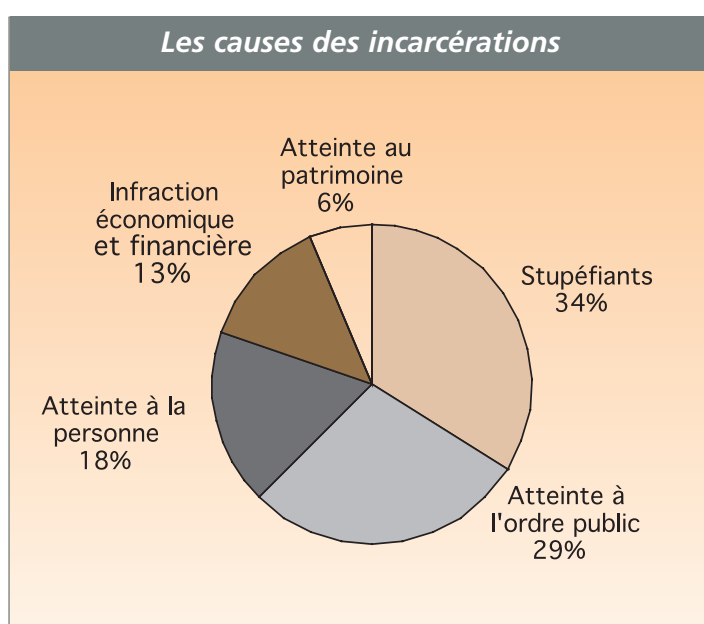
www.france.diplomatie.gouv.fr/voyageurs

La France est liée avec 78 pays par des conventions bilatérales ou multilatérales relatives au transfèrement des personnes condamnées. Ce dispositif permet aux ressortissants français détenus à l'étranger à la suite d'une condamnation définitive de purger le reste de leur peine en France, s'ils le demandent et après accord des autorités françaises et de celles de l'Etat de condamnation. Des conventions bilatérales

avec divers pays sont en cours de ratification ou de négociation. Néanmoins, pour raisons humanitaires sérieuses, certains pays qui n'ont pas conclu une telle convention avec la France, acceptent au cas par cas des transfèvements vers la France.

En 2006, 725 incarcérations de Français ont été enre-

gistrées par nos différents consulats contre 819 pour 2005. On peut observer une baisse franche de près de 25 % du nombre d'incarcérations de 2003 à 2006. Plus de la moitié des délits concernent le trafic et usage de stupéfiants et les atteintes à l'ordre public : respectivement 33,8 % et 28,6 %.



La DFAE est de plus en plus sollicitée par nos compatriotes dont les attentes en matière de sécurité ne cessent d'augmenter, notamment les touristes qui, tout en voyageant sans toujours prendre les précautions habituelles (souscrire une assurance par exemple), attendent de l'Etat une assistance tous azimuts. Cette tendance n'est pas sans conséquence sur le plan budgétaire. Aussi, tout en assurant au mieux sa mission d'assistance à nos ressortissants, la DFAE veille à une gestion financière rigoureuse, et s'attache à mutualiser les efforts de l'ensemble des acteurs concernés par la sécurité de nos ressortissants à l'étranger.

4

Développer un service public co



Consulaire moderne

L'animation du réseau : la réunion des consuls



Conformément à une décision du Ministre, une réunion des chefs de poste consulaires nommés par décret a été organisée les 4, 5 et 6 septembre 2006. 87 consuls et consuls généraux y ont pris part en présence du secrétaire général, du directeur général de l'administration, du directeur de ressources humaines, du directeur des affaires financières et du directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France.

Cette première réunion formelle a permis de rassembler les acteurs majeurs de notre réseau consulaire et de procéder à un échange de vue large et constructif sur les questions qui se posent à eux. Elle s'est déroulée pendant la semaine consacrée à la session plénière de l'AFE afin de favoriser les contacts avec les représentants des Français établis hors de France.

La réunion s'est organisée autour de deux sessions consacrées respectivement aux questions de sécurité et aux questions administratives et

consulaires. Elle a par ailleurs été mise à profit pour tenir la deuxième rencontre entre préfets et consuls sur le thème de l'immigration.

La session consacrée à la sécurité des Français et à la gestion des crises a permis de faire le point des enseignements tirés des dernières gestion de crise afin de renforcer l'efficacité du réseau dans ce domaine, car les crises qui sont de plus en plus complexes et diversifiées suscitent une attente du public et notamment des familles des victimes. Cette séance a notamment permis de procéder à des échanges utiles pour renforcer le dispositif existant (organisation, équipement, méthode, communication).

La session consacrée à la gestion administrative et budgétaire qui s'est tenue en présence du secrétaire général, a donné lieu à un échange de vues approfondi et constructif sur le modèle de gestion mis en œuvre localement en matière administrative et budgétaire.



Enfin cette réunion des consuls a été mise à profit pour organiser la deuxième rencontre entre consuls et préfets sur l'immigration. Ouverte par le secrétaire général et le secrétaire général du comité interministériel de contrôle de l'immigration (CICI), cette rencontre a été marquée

par une intervention du Ministre. Elle a donné lieu à deux ateliers consacrés respectivement à la lutte contre la fraude et les détournements de procédure, et à l'immigration choisie.



Les réalisations

I - LE GUICHET D'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE



Le Guichet d'administration électronique s'intègre dans le projet d'ensemble du Réseau d'administration consulaire informatisé (RACINE) dont le socle est le registre mondial des Français établis hors de France. Il permet aux Français établis hors de France d'accéder à leurs données personnelles, d'exercer le droit à rectification prévu par la loi et de mettre en œuvre des téléprocédures.

Le Guichet d'administration électronique a été créé le 10 avril 2006 mais il n'est pleinement opérationnel que depuis le 11 juin 2007, date du passage au registre des Français établis hors de France.

Tout Français établi hors de France qui dispose d'un numéro d'identification consulaire (NUMIC) peut se connecter au guichet d'administration électronique. Il peut saisir son mot de passe (ou le créer) grâce à un clavier virtuel qui sécurise l'accès au guichet d'administration électronique et permet la modification de certaines données.

Selon les rubriques, le guichet d'administration électronique permet de consulter son dossier et d'effectuer certaines démarches :

Rubrique « Vos données personnelles » :

- connaître la durée de validité de son inscription au registre mondial ou la date de sa radiation ;
- consulter certaines des données personnelles enregistrées : noms de famille et d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, adresses du domicile et postale (à laquelle l'intéressé(e) a désiré recevoir son courrier), adresse électronique, numéros de téléphone (domicile, mobile) et de télécopie, personnes à prévenir en cas d'urgence et situation professionnelle ;
- saisir ou modifier son adresse postale, son adresse

I - TITRE

électronique, ses numéros de téléphone (domicile, mobile) et de télécopie, les personnes à prévenir en cas d'urgence et la situation professionnelle.

Rubrique « Votre situation électorale » :

- consulter sa situation électorale arrêtée par la liste électorale consulaire (LEC) entrant en vigueur le 10 mars de chaque année ou constater son refus d'inscription sur la LEC ;
- demander son inscription sur la LEC en ligne (la demande de radiation doit être adressée par écrit à l'ambassade ou au poste consulaire) ;
- modifier certaines modalités de vote (par exemple, le choix de vote personnel ou par correspondance pour l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger ou le choix de vote en France ou à l'étranger pour l'élection du Président de la République et le référendum).

Rubrique « Établissement de documents » :

- Obtenir une attestation d'inscription au registre des Français établis hors de France et de résidence ;
- Demander l'établissement de documents : carte d'inscription au registre et, à terme, passeport pour les Français dont la photo d'identité aux normes de l'OACI a déjà été enregistrée dans le registre mondial.

Guichet d'administration électronique :

Se connecter grâce à un NUMIC (identifiant) et à un mot de passe personnel.

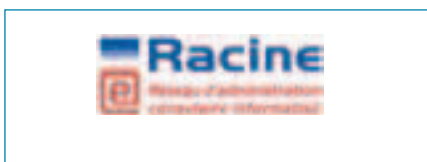


*Christine Foucart
Adjointe au
Sous-directeur de
l'administration
des Français*



4

II - LE RÉSEAU D'ADMINISTRATION INFORMATISE (RACINE) DE LA THÉORIE A LA PRATIQUE



Depuis le 11 juin 2007, le registre mondial des Français établis hors de France est opérationnel. Il remplace les anciennes applications informatiques sur lesquelles reposait l'administration des Français depuis plus de vingt ans.

Le registre mondial est porteur de trois nouveautés caractéristiques de la modernisation du service public consulaire

❶ Nouvelles technologies : le registre mondial pourra suivre les évolutions juridiques, ce que ne permettaient plus les schémas informatiques des applications utilisées jusqu'à présent.

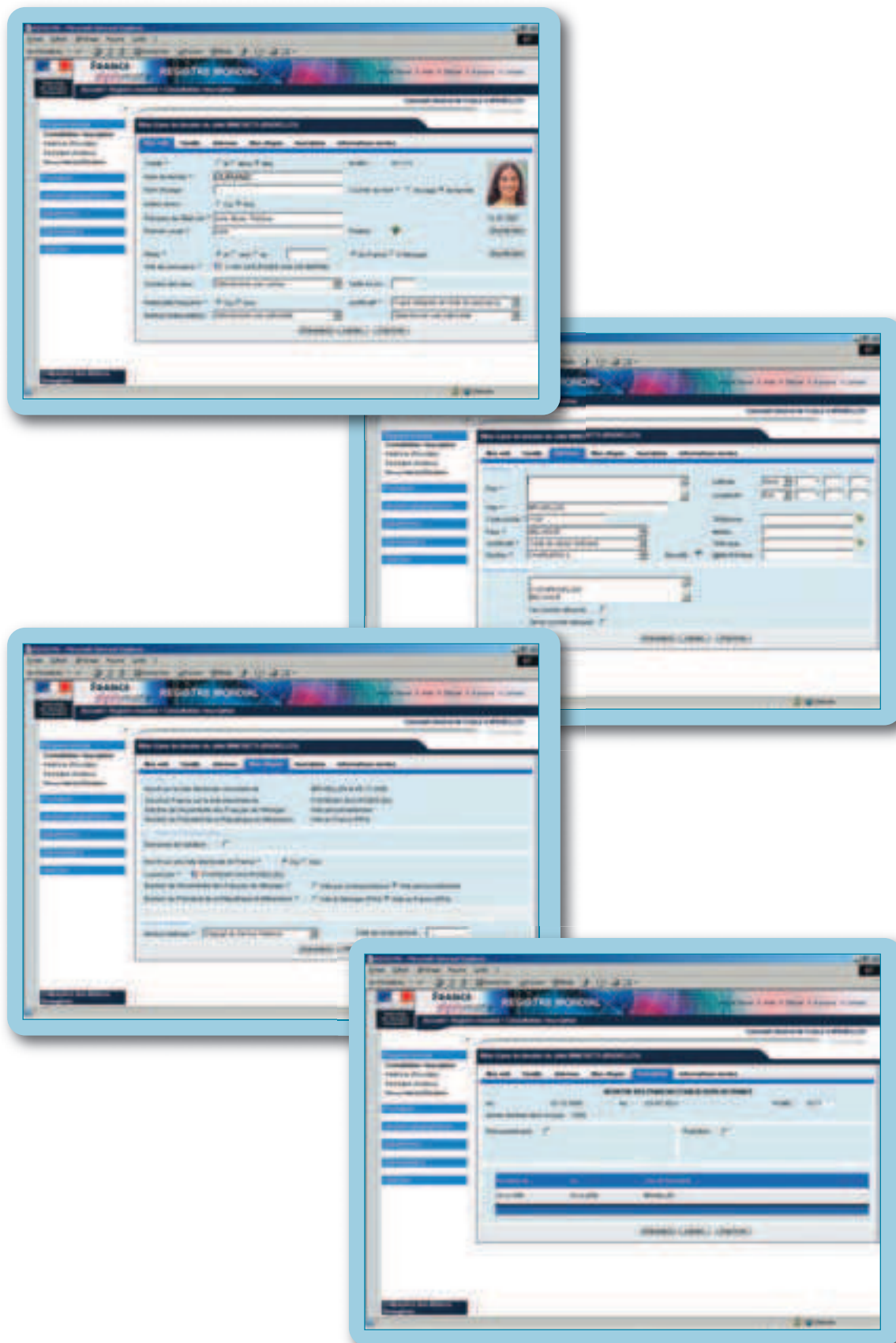
❷ Nouvelles habitudes de travail : désormais les données personnelles relatives à un Français sont enregistrées dans son dossier électronique dont la version papier disparaît. En application de la loi, seules les informations prévues par un texte (le décret n° 2003-1377 du 31 décembre 2003 relatif

à l'inscription au registre mondial des Français établis hors de France et l'arrêté du 30 mars 2005 relatif au système informatique de traitement des données relatives aux Français établis hors de France) peuvent être saisies.

❸ Nouvelle relation avec l'utilisateur : sans faire disparaître tous les contrôles le cas échéant nécessaires sur certaines données ou certains documents présentés par un Français, la nouvelle informatique consulaire est conçue comme un instrument de la simplification des procédures et comme la traduction technologique de l'inscription au registre des Français établis hors de France.

L'articulation du registre mondial avec le guichet d'administration électronique ouvre toutes les perspectives de l'administration électronique et des téléprocédures qui s'affranchissent des distances et de tous les désagréments d'un déplacement même pour accomplir une démarche simple.





5

Construire un environnement



I L'état civil et la nationalité

L'organisation des services en charge des affaires d'état civil et de nationalité au sein de la Direction

En application de la réforme intervenue en mars 2006, les affaires d'état civil et de nationalité relèvent désormais d'un même service : le Service des affaires civiles et de l'entraide judiciaire.

Au sein de ce service, la Sous-Direction de l'état civil et de la nationalité est désormais en charge de « l'ensemble des questions relatives à l'état civil des Français et à la nationalité française à l'étranger », cependant que le Service central d'état civil a conservé sa mission traditionnelle de gestion des actes d'état civil établis pour les naissances, les mariages, les reconnaissances et les décès de ressortissants français à l'étranger.

favorable

I.1 LA SOUS-DIRECTION DE L'ÉTAT CIVIL ET DE LA NATIONALITÉ

La Sous-Direction de l'état civil et de la nationalité a pour première mission de suivre l'évolution de la législation et de la réglementation touchant à l'état civil et à la nationalité, et de prendre part à l'élaboration des nouveaux textes; l'arrêté du 8 mars 2006 portant organisation de l'Administration centrale du Ministère dispose en effet que cette sous-direction : *« participe, en liaison avec les ministères intéressés, à l'élaboration des textes législatifs ou réglementaires et à la négociation des accords internationaux relatifs à l'état civil et à la nationalité ».*

La Sous-Direction assure également une mission d'accompagnement de nos postes diplomatiques et

consulaires pour l'application de la législation et de la réglementation. L'instruction, à l'usage des postes, relative au traitement des affaires de nationalité, a été entièrement refondue, et publiée sur l'intranet du Ministère en mai 2007; en matière d'état civil des « fiches réflexe » ont été mises à la disposition de nos postes, concernant par exemple les règles de dévolution du nom de famille, la réforme de la filiation entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006, et les dispositions de la loi du 14 novembre 2006 relative au contrôle de validité des mariages. La refonte de l'instruction générale relative à l'état civil consulaire devrait être engagée prochainement.

I.2 L'ÉVOLUTION DU CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique relatif à l'état civil et à la nationalité a beaucoup évolué depuis le début de 2006 avec en particulier :

- l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2006 de l'ordonnance 2005-759 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation qui a notamment mis fin à la distinction entre filiation légitime et filiation naturelle.
- le décret et l'arrêté du 1^{er} juin 2006 relatif au livret de famille et à la procédure en matière de filiation, pris pour l'application de l'ordonnance précitée.
- la loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs, dont l'une des dispositions a aligné l'âge légal du mariage des femmes sur celui des hommes.
- la loi du 24 juillet relative à l'immigration et à l'intégration qui a porté de deux à quatre ans (cinq ans lorsque les conjoints résident à l'étranger et que le conjoint français n'est pas inscrit au registre des Français établis hors de France), la durée de vie commune pour que le conjoint étranger puisse souscrire une déclaration acquisitive de la nationalité française.
- la loi du 14 novembre relative au contrôle de validité des mariages qui a sensiblement modifié le régime des mariages à l'étranger en prévoyant notamment :
 - un renforcement du contrôle de la validité des mariages avant leur célébration, dans le cadre de la délivrance du certificat de capacité à mariage, et l'introduction d'une procédure d'opposition.
 - la nécessité d'une décision explicite de l'autorité judiciaire pour transcrire l'acte de mariage étranger, lorsque le mariage a été célébré sans délivrance préalable du certificat de capacité à mariage et qu'il existe une présomption de fraude.
 - la nécessité de transcrire l'acte de mariage étranger pour qu'il soit pleinement opposable en France.

Cette loi a aussi introduit une simplification des modalités de vérification des actes d'état civil étrangers tout en réaffirmant la possibilité de contester la validité de certains actes.

- le décret 2007-773 du 10 mai 2007 pris pour l'application de la loi du 14 novembre 2006 précitée.

5

1.3 L'INFORMATION DU PUBLIC



André Bors
Adjoint au Sous-directeur
de l'état-civil
et de la nationalité

Une nouvelle édition des pages d'information relatives à l'état civil publiées sur le site France-Diplomatie du Ministère a été réalisée en 2006 pour une actualisation du contenu et une amélioration de l'ergonomie. Les questions/réponses répertoriées dans la « Foire aux questions (FAQ) », ont également été actualisées.

Une information sous forme de « Brève » a ensuite,

en février 2007, été publiée sur la page d'accueil de la rubrique état civil du site pour informer les usagers des principales dispositions de la loi du 14 novembre 2006 relative au contrôle de validité des mariages, en particulier l'obligation de procéder aux démarches préalables et la nécessité de transcrire le mariage célébré devant une autorité étrangère pour qu'il produise tous ses effets en France.

2 L'ÉTAT CIVIL CONSULAIRE

Le transfert des compétences de la Cellule état civil Algérie au Service central d'état civil.

En 1994, les transcriptions d'actes relevant de nos consulats généraux en Algérie avaient été « délocalisées » à Nantes et confiées à la « Cellule état civil consulaire d'Algérie (CECCA) ». Les agents de la CECCA procédaient depuis à ces transcriptions par délégation de nos consuls généraux en Algérie.

Pour permettre aux agents de la CECCA d'intervenir dans un cadre juridique mieux adapté, les compétences de nos consulats généraux en Algérie en matière de transcriptions d'actes ont été transférées aux officiers d'état civil de la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France par arrêté du 1^{er} mars 2007, pris en application du décret du 19 août 1946 modifié relatif aux attributions des agents diplomatiques et consulaires. En pratique, la CECCA fait désormais partie intégrante du Service central d'état civil; les agents interviennent en tant qu'officiers de l'état civil.

La CECCA a établi 18.167 actes en 2006, soit près de 15 % du total des actes établis par nos ambassades et consulats, au nombre desquels ils ont été comptabilisés jusqu'au 19 mars 2007.

Le nombre d'actes établis par nos postes en 2006 s'établit à 115 031 actes, en légère augmentation par rapport à 2005 : + 1,2%. L'augmentation est

un peu plus marquée pour les actes de mariage, en hausse de 2,6%.

Évolution du nombre d'actes établis par nos postes sur la période 2002/2006

	2002	2003	2004	2005	2006	Évolution 2005/2006
TOTAL DES ACTES ÉTABLIS	96.036	101.669	104.611	113.605	115.031	+ 1,2 %
ACTES DE NAISSANCE	46.326	47.697	48.813	53.448	53.806	+ 0,6 %
ACTES DE MARIAGE	39.239	42.407	44.704	48.877	50.146	+ 2,6 %
ACTES DE RECONNAISSANCE	4.868	5.922	5.507	5.640	5.284	- 6,3 %
ACTES DE DÉCÈS	5.603	5.643	5.587	5.640	5.746	+ 1,9 %

L'évolution globale du nombre d'actes de mariage transcrits ne reflète pas l'augmentation de la charge de travail correspondante pour nos postes, en particulier pour nos consulats dans les pays du Maghreb où sont célébrés près de la moitié (44 %) des mariages à l'étranger. L'application des dispositions relatives au contrôle des mariages (cf. supra, loi du 14 novembre 2006) nécessite de leur part un investissement très sensiblement accru pour les formalités préalables (publications des bans et délivrance des certificats de capacité à mariage), les

auditions des conjoints et les saisines du Parquet de Nantes en cas de présomption d'irrégularité.

En 2006, le nombre de saisines du Parquet de Nantes en vue d'une annulation de mariage, s'inscrit en baisse par rapport à 2005, cependant que le nombre d'assignations du Parquet devant le Tribunal de grande instance est sensiblement stable. Nos postes semblent ainsi faire preuve d'une plus grande sélectivité dans les dossiers, en même temps que d'une meilleure appropriation des nouvelles procédures.

L'évolution du nombre de saisines du Parquet de Nantes et du nombre d'assignations par ce parquet devant le Tribunal de grande Instance au cours des cinq dernières années est la suivante.

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre total de saisines du Parquet de Nantes pour mariages présumés irréguliers	598	1.088	1.512	1.721	1.534
Nombre de saisines pour présomption de mariage simulé	360	740	1.128	1.363	1.207
Nombre de poursuites engagées par le Parquet pour annulation du mariage	214	339	607	697	702

Depuis le 1^{er} janvier 2006, nos postes utilisent un nouveau logiciel aux fonctionnalités sensiblement améliorées pour l'établissement des actes; ce logiciel, GRECO « Gestion en Réseau de l'Etat civil Consulaire », dispose notamment d'une fonction de transfert des actes dans la base informatique centrale du Service central d'état, au fur et à mesure de leur établissement. Ce couplage entre le logi-

ciel des postes et le système central permet également à nos postes de disposer d'une fonction de consultation et de délivrance des copies et extraits des actes de leurs registres à partir de la base centrale. Ainsi pourront être évitées la plupart des recherches dans les registres primata pour la délivrance de copies ou d'extraits.

5

2.1 L'INSTRUCTION DE DOSSIERS DE NATURALISATION

Depuis mars 2006, la Sous-Direction de l'état civil et de la nationalité a procédé à l'examen de 156 dossiers proposés par nos ambassades et nos consulats pour des demandes de naturalisation d'étrangers résidant à l'étranger, en application des

dispositions de l'article 21-26 du code civil (assimilation à une résidence en France), et 17 dossiers de naturalisation « sur proposition du Ministre des Affaires étrangères » en application des dispositions de l'article 21-21 du code civil.

3 LE SERVICE CENTRAL D'ÉTAT CIVIL

Le Service central d'état civil (SCEC) a deux missions principales :

- la mise à jour et la délivrance des actes dont il est dépositaire : apposition des mentions, délivrance des copies et extraits, mise à jour de livrets de famille, duplicata de livrets de famille, rectifications d'erreurs ou omissions.
- l'établissement d'actes : actes pour les accédants la nationalité française, reconstitution d'actes manquants (pour les rapatriés d'Algérie notamment), transcriptions qui ne peuvent être assurées par notre réseau consulaire (Algérie et dans les pays où la France ne dispose pas de représentation diplomatique).

Le SCEC assure également la transcription à l'état civil français de décisions judiciaires (jugements d'adoption, jugements déclaratifs de décès) pour des événements survenus à l'étranger et concernant des ressortissants français ; il assure enfin la



tenue du Répertoire civil et du Répertoire civil annexe (enregistrement de tutelles, curatelles, changements de régimes matrimoniaux) pour les personnes nées à l'étranger.

3.1 LA MISE À JOUR ET LA DÉLIVRANCE DES ACTES

Le Service central d'état civil s'est trouvé confronté, à partir de mai 2006, à une très forte augmentation des demandes de copies et extraits d'actes. Sur l'ensemble de l'année, la demande de délivrance a globalement augmenté de 18,8 % par rapport à 2005 ; sur la période de mai à décembre, l'augmentation est de près de 30 %.

Cette augmentation de la demande semble liée, pour une bonne part, à la mise en œuvre du nouveau passeport électronique et aux conditions de délivrance de ce document, à savoir l'exigence quasi-systématique d'une copie intégrale d'acte de naissance.

Le Service a ainsi été amené à faire porter son effort sur le traitement des demandes de délivrance ; le nombre de documents délivrés sur l'ensemble de l'année s'établit à 1.726.628 copies et extraits, soit 6.852 par jour, en progression de 11,7 % par rapport à 2005.

Dans le même temps, la part des demandes adressées au Service via le formulaire en ligne sur le site France-Diplomatie du Ministère a continué à progresser ; il représente actuellement environ les trois quarts des demandes.

Le tableau ci-après donne l'évolution des indicateurs relatifs à l'activité de mise à jour et de délivrance des actes sur les cinq dernières années.

	2002	2003	2004	2005	2006	Évolution 2005-2006
Copies et extraits d'actes délivrés	1.406.421	1.394.790	1.503.871	1.545.326	1.726.628	+ 11,7 %
Moyenne par jour	5.603	5.513	5.898	6.084	6.852	
Mentions apposées	141.866	150.329	169.370	176.700	163.194	- 7,6 %
Mises à jour et duplicata de livrets de famille	46.050	39.635	46.087	48.644	46.959	- 3,5 %

3.2 L'ÉTABLISSEMENT ET LA RECONSTITUTION D'ACTES

En 2006, le Service central d'état civil a poursuivi l'effort consenti les années précédentes pour faire face à l'augmentation du nombre d'actes à établir pour les naturalisés par décret, en lien avec l'opération de résorption accélérée du stock de dossiers en instance à la Sous-Direction des Naturalisations et dans les Préfectures (environ 60.000 dossiers sur les trois dernières années).

Ainsi, 107.713 actes et 22.474 livrets de famille ont été établis pour ces personnes, soit respectivement + 17,3 % et + 7,8 % par rapport à 2005 ; sur cinq ans (2002-2006), l'augmentation du nombre d'actes établis est de + 90 %, une évolution encore plus marquée pour les livrets de famille : + 110 %. Le nombre d'actes établis pour les Français par déclaration a aussi sensiblement augmenté par rapport à 2005 : + 8,9 % ; après la baisse très sensible du nombre de déclarations enregistrées par la Sous-

Direction des Naturalisations en 2005 et au premier semestre 2006, en conséquence de la loi 2003-1119 du 26 novembre 2003 qui a prolongé d'un an le délai imposé aux conjoints étrangers de ressortissants français pour souscrire une déclaration d'acquisition de la nationalité française, le nombre d'actes à établir pour ces personnes a augmenté à partir du mois de septembre.

La reconstitution des actes manquants des registres établis dans les pays anciennement sous souveraineté française est en baisse de 16,5 % par rapport à 2005, avec 7.624 actes établis ; en diminution continue depuis plusieurs années, cette catégorie d'actes ne représente plus désormais que 5 % des actes établis par le SCEC.

Au total, le SCEC a établi 150.519 actes en 2006, en augmentation de + 12,9 % par rapport à 2005.

Le tableau ci-après donne l'évolution du nombre d'actes établis sur les cinq dernières années.

<i>Année</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>Évolution 2005-2006</i>
Actes établis pour les naturalisés par décret	56.746	67.963	76.251	91.829	107.713	+ 17,3 %
Actes établis pour les Français par déclaration	28.284	41.089	48.583	32.296	35.182	+ 8,9 %
Autres actes établis	12.042	10.395	11.741	9.138	7.624	- 16,5 %
Total des actes établis	97.072	119.447	136.575	133.263	150.519	+ 12,9 %

3.3 LES TRANSCRIPTIONS JUDICIAIRES ET LA GESTION DU RÉPERTOIRE CIVIL

Le Service central d'état civil a procédé en 2006 à la transcription de 4.812 décisions judiciaires (jugements d'adoption, jugements déclaratifs de naissance ou de décès...), en diminution de 5 % par rapport à 2005.

Le nombre d'inscriptions au Répertoire civil ou au Répertoire civil annexe est aussi en diminution par rapport à 2005 (- 4,2 %) avec 16.255 inscriptions, mais cette diminution fait suite à une augmentation de près de 10 % en 2005 par rapport à 2004.

L'évolution sur les cinq dernières années est la suivante :

<i>Année</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>Évolution 2005-2006</i>
Transcriptions judiciaires	3.525	3.904	5.539	5.065	4.812	- 5 %
Inscriptions au Répertoire civil et au Répertoire civil annexe	10.486	13.023	15.463	16.971	16.255	- 4,2 %

3.4 L'INFORMATISATION ET LA MODERNISATION DES PROCÉDURES

Une étape d'importance a été réalisée en 2006 pour la modernisation du système d'information du Service central d'état civil, avec la transposition des applications et de la base de données centrale des actes dans un nouvel environnement technique. Cette opération a permis au Service de disposer

désormais d'un système informatique beaucoup plus performant et évolutif; des améliorations fonctionnelles significatives ont aussi été apportées aux applications « métier » utilisées par le SCEC pour l'établissement des actes et la délivrance des copies et extraits

Le projet de dématérialisation des copies et extraits d'actes délivrés aux notaires

Le Service central d'état civil prépare une nouvelle étape de modernisation de l'activité de délivrance avec le projet de dématérialisation des copies et extraits d'actes délivrés aux notaires; les membres de cette profession représentent près du quart de la demande de délivrance.

Une modification du décret 62-921 du 3 août 1962 relatif aux actes d'état civil est à l'étude avec le Ministère de la Justice afin de disposer du cadre juridique adéquat.

Il s'agit de donner un statut juridique aux copies et extraits dématérialisés et, dans le même temps, de permettre aux officiers d'état civil de remplacer un exemplaire des registres sur papier (les duplicata) par un registre électronique.

La transmission des copies et extraits dématérialisés pourra être mise en œuvre aussitôt que le décret modificatif pourra être publié, le dispositif étant prêt au plan technique.

La procédure pourrait ensuite être étendue à d'autres usagers « institutionnels » du Service central d'état civil comme les préfectures, les communes, les organismes sociaux, ou encore l'INSEE.

4 CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DU TRAITE DE ROME : LES CONSULS EUROPÉENS A NANTES

Dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de la signature du Traité de Rome, la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France a accueilli dans ses services nantais le 26 mars 2007 les consuls de l'Union européenne, de Norvège et de Suisse en poste à Paris. Placée sous le haut patronage de la Ministre déléguée aux affaires européennes, cette manifestation a été organisée en coopération avec la Présidence allemande, dans le prolongement des habituelles réunions consulaires européennes qui se tiennent chaque semestre à Paris à l'invitation de la Présidence de l'Union.

La délégation des consuls a assisté à une présentation par la sous-direction de l'état civil et de la nationalité de la gestion électronique des actes et de la coopération européenne dans le cadre de la commission internationale de l'état civil.

La délégation a été reçue à la mairie de Nantes par M. Yvon Chotard (adjoint au Maire chargé de la coopération et du jumelage) pour un déjeuner officiel auquel étaient également conviés les consuls honoraires, le vice-procureur du parquet civil de Nantes et les acteurs locaux de la coopération européenne (le vice-président du centre culturel européen et la vice-présidente de la maison de l'Europe).

L'intérêt des autorités locales et de la presse pour cette manifestation, la satisfaction exprimée par les participants et la qualité des échanges durant les séances de travail ont illustré la nécessité de développer la coopération consulaire européenne locale pour favoriser le partage des points de vue et des bonnes pratiques.

La délégation des Consuls européens accueillie au service central d'état civil par Mme Le Bihan, Directrice adjointe des Français à l'étranger et des étrangers en France.



5

2 L'AIDE ET L'ACTION SOCIALES



Didier Boiko
Adjoint au Sous-directeur
des affaires sociales, de
l'expatriation et
de la Maison des
Français de l'étranger

Nos missions diplomatiques et nos postes consulaires dispensent une aide sociale en faveur de nos compatriotes les plus démunis résidant à l'étranger par l'intermédiaire des comités consulaires pour la protection et l'action sociale (C.C.P.A.S., actuellement au nombre de 208).

Avec la mise en œuvre de la loi organique sur les lois de finances (LOLF), l'année 2006 a constitué une année transitoire durant laquelle les dépenses sociales ont été satisfaites en mobilisant en priorité les réserves de trésorerie sur les comptes de dépôts de fonds particuliers ouverts dans les livres du Trésor public – pour un montant d'environ 8 000 000 € – ainsi que par le biais de crédits bud-

gétaires du programme 151. Pour 2007, une extrême rigueur s'impose dans la gestion des crédits car depuis la clôture des comptes de dépôts de fonds qui n'étaient pas soumis au principe de l'annualité budgétaire, les dépenses sociales sont désormais uniquement satisfaites par le biais des crédits mis à disposition annuellement dans les ambassades.

I - BILAN DE L'ACTION SOCIALE MENÉE AU COURS DE L'ANNÉE 2006

Les crédits du fonds d'action sociale ont été affectés aux dépenses sociales consulaires, à près d'une centaine de sociétés de bienfaisance à l'étranger, ainsi qu'au soutien à l'activité des centres médico-sociaux.

Un effort considérable avait déjà été accompli les années passées afin d'améliorer de façon significative l'aide aux personnes âgées ou handicapées, selon des critères d'équité afin de réduire les disparités entre des pays où les niveaux de vie sont comparables.

Cet effort de solidarité s'est poursuivi en 2006 et a permis de rapprocher le degré de protection sociale apporté à nos compatriotes en France de celui apporté à nos compatriotes établis hors de France. Il a notamment permis d'améliorer encore davan-

tage l'assistance à l'enfance défavorisée. À cet égard et grâce à une gestion rigoureuse ayant permis de dégager des économies sur les crédits d'aide sociale, près de 200 000 € ont été consacrés en 2006 aux enfants en détresse, soit plus du double des montants déboursés en 2005.

Dans ce cadre, les demandes des postes ont été examinées, comme en 2005, sur la base de critères permettant d'atteindre un double objectif :

- une plus grande équité dans l'attribution des aides afin que la situation de chaque allocataire soit traitée selon les mêmes critères ;
- une plus grande efficacité de gestion afin de préserver l'équilibre budgétaire de notre dispositif, et ce faisant d'assurer sa pérennité.

En 2006, les dépenses des comités consulaires pour la protection et l'action sociales (C.C.P.A.S.) se sont réparties de la façon suivante :

Allocations pour les personnes âgées	8.563.163 €	+ 2,04 %
Allocations pour les handicapés (adultes, enfants et aides complémentaires)	5.281.566 €	+ 8,10 %
Allocations à durée déterminée (ADD)	117.587 €	- 12,91 %
Secours mensuels spécifiques (aide à l'enfance en détresse)	190.779 €	+ 112,41 %
Secours occasionnels et aides aux détenus	620.756 €	+ 30,72 %
Aide aux Français non inscrits ou de passage en difficulté	38.811 €	+ 24,19 %

La dépense sociale globale a sensiblement augmenté (14 M€ en 2005). Cette évolution est la conséquence des actions nouvelles en faveur de l'enfance en détresse et de la révision des « taux de base » des allocations, afin de mieux tenir compte des situations locales et d'établir davantage de cohérence et d'équité entre les différents postes. Ces dispositions ont pu être mises en œuvre grâce aux mesures de rigueur confirmées en 2006 à l'issue de la commission permanente pour la protection sociale.

Les secours mensuels spécifiques ont progressé de façon significative : 134 enfants ont été aidés pour un montant de 190 779 € alors qu'en 2005, 89 816 € avaient été accordés à 48 enfants.

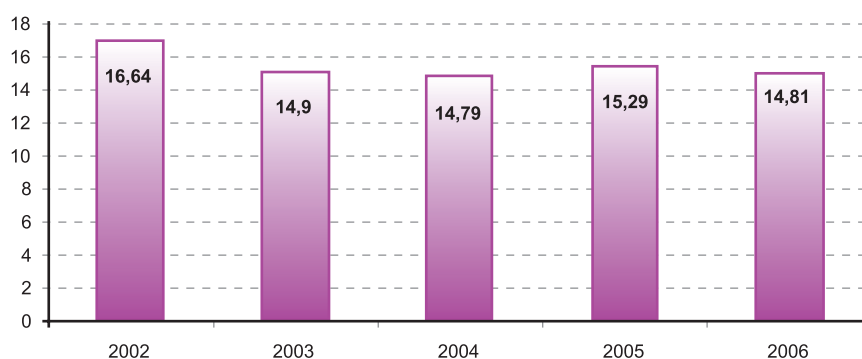
Les aides temporaires ont diminué, à l'exception toutefois des secours occasionnels qui ont connu

une augmentation en raison du soutien apporté aux enfants nécessiteux dont la situation ne justifiait pas pour autant le versement d'un secours mensuel spécifique (649 aides ponctuelles à l'enfance, soit 20 % de plus qu'en 2005, pour un montant de 120 660 €).

Les dépenses au titre des Français de passage en difficulté ont augmenté de 24,19%. Toutefois, il ne s'agit pas d'une remise en cause des efforts de sensibilisation de nos collègues des consulats et de notre action quotidienne auprès d'eux afin que, chaque fois que cela est possible, des solutions alternatives à l'aide publique soient trouvées (familles, communauté française, associations locales...) pour secourir les Français en difficulté. Mais il faut constater que nos compatriotes sont de plus en plus nombreux à voyager à l'étranger.

5

Évolution des dépenses des C.C.P.A.S. (allocations de solidarité, allocations à durée déterminée et secours occasionnels) en M€



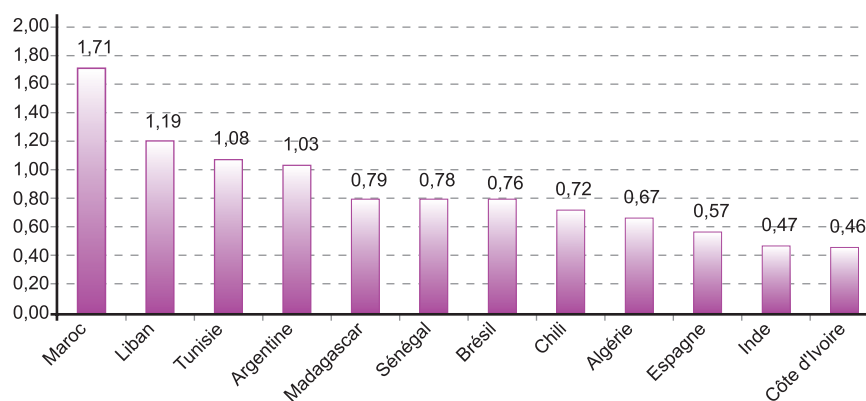
La répartition des allocataires en 2006 est la suivante :

Personnes âgées	3.452	- 0,78 %
Adultes handicapés	1.334	+ 3,25 %
Enfants handicapés	326	+ 13,99 %
Aides complémentaires « handicap »	610	+ 29,79 %
Allocations à durée déterminée	50	- 58 %

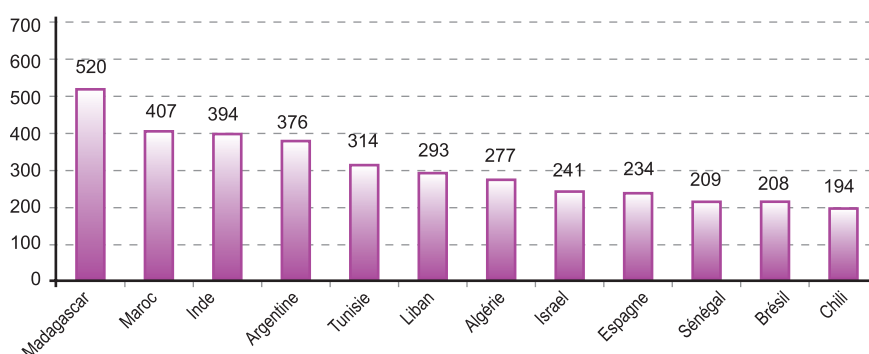
On enregistre une légère diminution (- 0,3 %) du nombre global des allocataires, 5162 personnes ayant bénéficié d'une aide en 2006 contre 5176 en 2005. Cette tendance générale masque des évolu-

tions contrastées : baisse des allocataires de solidarité, augmentation significative des allocataires « handicapés » et baisse des aides temporaires.

Montant en M€(C.C.P.A.S.) par pays (12 premiers pays bénéficiaires)



Nombre d'allocataires par pays (12 premiers pays)



II - PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2007

16 779 040 € ont été inscrits en loi de finances 2007 au titre de l'assistance aux Français en difficulté à l'étranger. Toutefois, dans le cadre des mesures de régulation budgétaire imposées en raison du contexte économique et budgétaire actuel, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a décidé de mettre en réserve sur les crédits de l'Etat 5 % des dotations budgétaires initiales accordées en loi de finances au titre de l'année 2007. Ce gel représente, sur les crédits d'aide sociale du programme 151 « Français à l'étranger et étrangers en France », un montant de 838 952 €

Les fonds actuellement disponibles, soit 15 940 088 €, doivent permettre de couvrir l'ensemble des dépenses d'assistance à l'étranger : C.C.P.A.S. (allocations permanentes, secours occasionnels, aides aux Français de passage en difficulté), soutien aux sociétés de bienfaisance et soutien à l'activité des centres médico-sociaux.

En outre, les crédits sociaux gérés en administration centrale, d'un montant de 570 047 € après régulation budgétaire, sont destinés à financer les rapatriements (sanitaires et pour indigence) et permettent d'octroyer des subventions à des associations en France œuvrant en faveur de Français en difficulté à l'étranger (Croix Rouge Française, Comité d'Entraide aux Français Rapatriés, Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation...).

Pour 2007, le besoin de financement sur crédits délégués est de 16 340 286 €. Une extrême rigueur s'impose donc cette année dans la gestion des crédits, les dépenses sociales étant désormais unique-

ment satisfaites, depuis la clôture des comptes de dépôts de fonds qui n'étaient pas soumis au principe de l'annualité budgétaire, par le biais des crédits mis à disposition annuellement dans les ambassades.

Les propositions des postes pour la commission permanente montrent que les orientations du Département ne sont pas toujours parfaitement suivies, et que certains C.C.P.A.S. n'appliquent pas toujours les instructions de façon rigoureuse. Toutefois, la majorité des postes tient mieux compte de la situation individuelle des demandeurs d'allocation.

En 2007, le Département souhaite poursuivre les efforts entrepris les années précédentes, à la fois dans l'intérêt de nos compatriotes en difficulté et par souci d'une bonne gestion des deniers publics. Le maintien d'une gestion équilibrée permettra de réduire encore davantage l'écart de traitement, en matière d'aide sociale, entre les Français résidant en France et les Français établis à l'étranger. L'objectif n'est pas de dépenser davantage, par principe, mais d'agir plus efficacement, en recherchant des solutions adaptées aux besoins d'assistance exprimés par nos compatriotes en situation de précarité à l'étranger.

À l'issue de la Commission permanente pour la protection sociale des Français à l'étranger qui s'est réunie le 7 mars 2007 sous la présidence du directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, les taux des allocations ont été revalorisés dans 40 postes et ont été maintenus dans 123 postes.

5

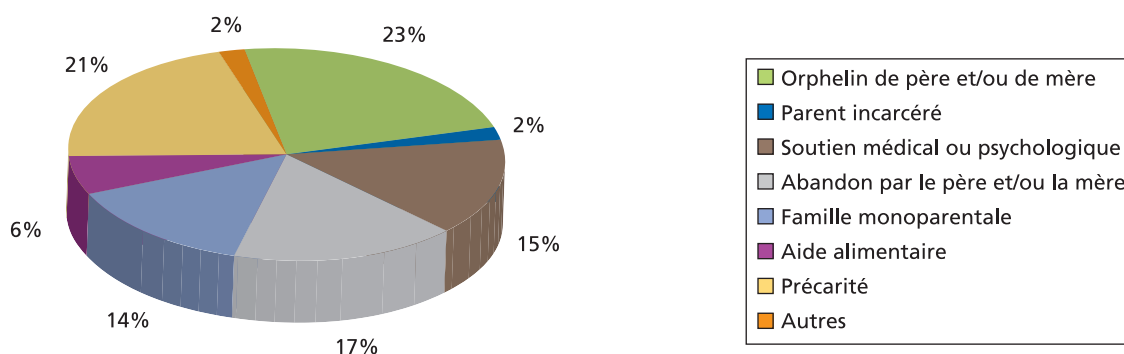
Les taux de base de 43 postes ont en outre été révisés à la baisse afin de tenir compte d'un effet change-prix favorable.

Le Département souhaite maintenir en 2007 la prise en considération de la situation des enfants en détresse, en continuant à autoriser les postes à leur accorder des secours mensuels spécifiques, dans l'hypothèse où s'ils s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'insertion sociale (soutien psychologique, médical, alimentaire...) mais dans la limite des dis-

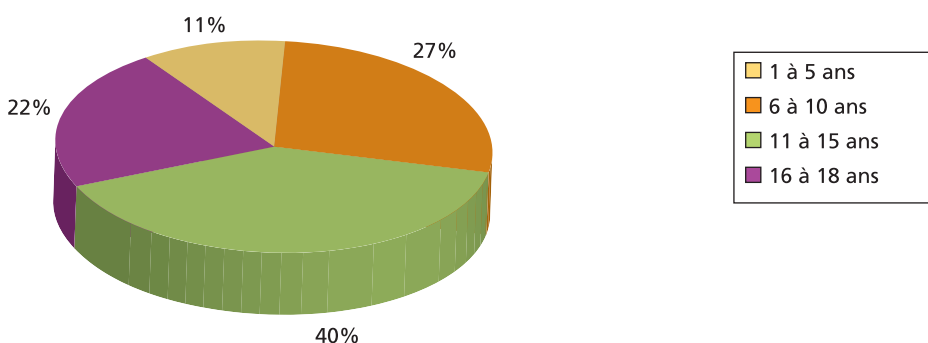
ponibilités budgétaires. En effet, la dotation qui lui est consacrée atteint désormais ses limites, compte tenu du contexte budgétaire particulièrement tendu auquel le Département est soumis en 2007.

Dans cette optique, les postes devront s'efforcer de suivre ce projet et dresser un bilan en fin d'exercice, que le renouvellement du secours spécifique accordé soit ou non demandé. Le coût de cette mesure est de 291 523 € pour l'année 2007 (pour un total de 235 enfants aidés dans 49 pays).

Enfants en difficulté Motifs des situations de détresse (exercice 2007)



Nombre d'enfants par tranche d'âge (exercice 2007)



En raison du nouveau cadre budgétaire résultant de la mise en place de la LOLF à compter du 1^{er} janvier 2006, l'autonomie de gestion et de décision dans le domaine de l'aide sociale consulaire, accordée dans un premier temps en 2004 aux postes dotés d'un(e) assistant(e) social(e) a été étendue en 2006 à tous les postes consulaires, le contrôle du Département n'intervenant désormais qu'a posteriori.

Cette autonomie concerne l'ensemble des dispositifs d'aide (allocations de solidarité, allocations handicapés « adulte » et « enfant », allocations à durée déterminée, secours occasionnels et aides exceptionnelles) et a donné plus de souplesse de gestion aux postes, qui rendent compte de leur activité grâce à la mise en place d'outils de gestion (suivi budgétaire périodique et listes des bénéficiaires).

Les postes peuvent donc accorder, dans le respect des instructions, tout type d'aide sans autorisation préalable du Département, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire dont ils disposent, étant précisé que grâce à la fongibilité des crédits au sein du programme 151, cette enveloppe peut être librement ajustée sur décision de l'Ambassadeur, en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

En outre, cette autonomie responsabilise les agents et permet une réactivité immédiate. Le délai de traitement des dossiers est ainsi réduit. Le déplafonnement autorisé par rapport au taux de base des allocations pour l'octroi des secours occasionnels a permis de satisfaire dans plusieurs postes en 2006, des demandes d'ordre médical notamment.

Compte tenu de ces éléments et en raison d'un bilan globalement satisfaisant de cette mesure, l'autonomie de gestion et de décision est maintenue en 2007 dans le domaine de l'aide sociale consulaire.

Depuis l'exercice 2006, l'exercice budgétaire ne commence plus au 1^{er} mars de l'année pour se terminer à la fin du mois de février de l'année suivante, mais coïncide avec l'année civile. Ceci emporte pour conséquence de rendre plus cohérente la politique sociale, dans un cadre qui correspond au budget voté par le Parlement. Ainsi pour l'année 2007, la prise en compte des nouveaux allocataires et des taux de bases révisés intervient, comme l'an passé, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année.

Répartition géographique des dépenses d'aide sociale en 2006 (postes dotés d'un(e) assistant(e) social(e))

<i>Postes</i>	<i>Montant en M€ (CCPAS)</i>	<i>Nombre d'allocataires</i>
Beyrouth	1,119	293
Tunis	1,083	314
Buenos Aires	1,028	376
Tananarive	0,787	520
Casablanca	0,770	175
Dakar	0,716	190
Alger	0,519	222
Rabat	0,464	109
Pondichéry	0,455	385
Tel Aviv - Haïfa	0,399	241
Barcelone	0,242	89
Libreville	0,180	55
Djibouti	0,084	20

III - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS FRANÇAISES DE BIENFAISANCE A L'ETRANGER

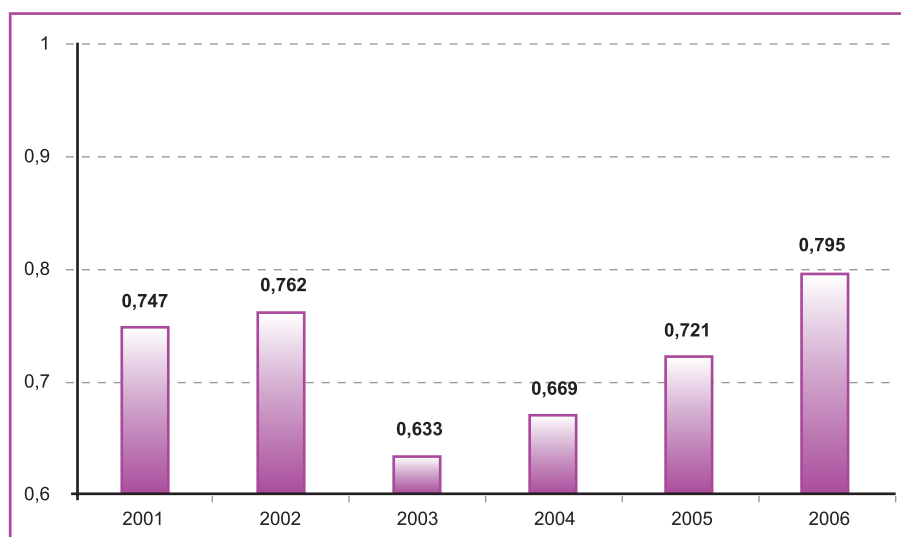
Des associations françaises d'entraide et de bienfaisance, des maisons de retraite et des dispensaires situés dans une quarantaine de pays participent activement à cet effort de solidarité vis-à-vis des personnes démunies. Par leur localisation géographique et leur souplesse de gestion, elles complètent très utilement l'action de nos postes consulaires.

Au terme de la campagne 2006, 98 associations ont bénéficié d'une subvention du ministère des Affaires étrangères pour un montant global de 0,795 M€, soit un chiffre supérieur (+ 10,13 %) à celui du précédent exercice, pour un nombre d'associations aidées légèrement plus élevé. Nos postes consulaires sont invités à s'impliquer davantage

dans le processus de décision et le suivi de l'activité des sociétés de bienfaisance.

Le Département souhaite maintenir son soutien aux activités des sociétés de bienfaisance lorsque la nature et la pertinence de leur action sociale et la transparence de leur gestion justifieront un maintien de la subvention. En raison d'un contexte budgétaire particulièrement tendu, l'enveloppe ne devrait pas excéder 500 000 € en 2007. Il s'agit toutefois d'une baisse relative de la participation de la DFAE, compte tenu des compléments de subvention accordés fin 2006 à la majorité des associations de bienfaisance, pour un montant total de 141 300 €

Subventions aux sociétés de bienfaisance à l'étranger en millions d'euros



IV - AIDE À L'ACCÈS À LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

L'aide à l'accès à la Caisse des Français de l'étranger instituée dans le cadre de la loi de modernisation sociale est entrée en application en juin 2002.

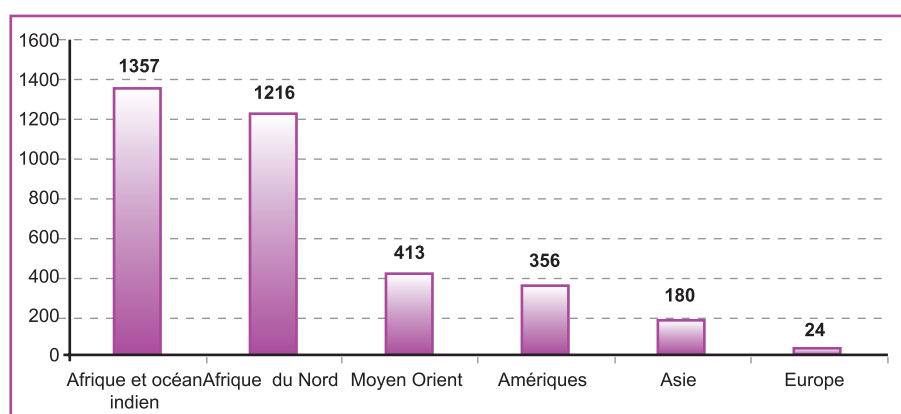
Cette aide s'adresse à nos compatriotes résidant à l'étranger, hors des Etats dans lesquels s'appliquent les règlements communautaires 1408/71 et 574/72 (Etats de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), dont les ressources de toute nature sont inférieures à la moitié du plafond de la sécurité sociale (16 092 € pour 2007). Concrètement, elle se traduit par la prise en charge par l'Etat d'une fraction (fixée à 1/3 pour 2007) de la cotisation maladie / maternité de troisième catégorie et, pour préserver l'équilibre financier de la caisse, des frais de gestion et du déficit technique induits par les nouveaux adhérents (les cotisations de la troisième catégorie ne couvrent pas la totalité des dépenses de cette catégorie).

Le financement de cette aide a été dans un premier temps assuré par le fonds d'action sanitaire

et social de la Caisse, alimenté pour ce faire, par un prélèvement unique de 7,6 millions d'euros sur les réserves de la Caisse. La Caisse des Français de l'étranger étant arrivée au terme du pré-compte sur réserves le 1^{er} juillet 2006, le concours financier du Département a été mis en œuvre, aux termes du décret n° 2004-173 du 19 février 2004 (article D 766-7-1 du code de la sécurité sociale). Ainsi, le financement de la 3^e catégorie aidée aura représenté pour 2006 sur le budget du ministère des Affaires étrangères un coût de 2 403 245 €

Même si, malgré la campagne d'information et la mise en œuvre rapide, le succès du dispositif d'aide à l'accès à la troisième catégorie connaît une lente décline (3 827 bénéficiaires au 31 décembre 2004, 3 722 à la même date en 2005, enfin 3 546 au 30 décembre 2006), il n'en reste pas moins que la C.F.E. a enregistré en 2006 une augmentation moyenne du coût global de ses prestations de 3,25 % (contre 12,40 % en 2005).

Répartition géographique des aides accordées



5 3 Les rapatriements

En 2006, 371 750 € ont été dépensés sur la dotation « rapatriements », dont 198 206 € pour les rapatriements sanitaires.

Le nombre de rapatriements de Français résidents ou de passage à l'étranger, pris en charge par le ministère des Affaires étrangères s'est élevé à 316, toutes catégories confondues (indigence, forma-

tion professionnelle, études supérieures). Les rapatriements ont principalement bénéficié aux personnes « indigentes » (151) souhaitant rentrer en France pour y être hébergées par leur famille ou, à défaut, être accueillies au centre de Vaujours du Comité d'Entraide pour les Français Rapatriés (CEFR), ainsi qu'aux personnes devant regagner la France pour raisons sanitaires.

Rapatriements		Français résidents	Français de passage
Rapatriements pour indigence, dont :		215	9
	Avec accueil au CEFR	111	2
	Avec accueil en famille	35	3
	Avec accueil en foyer pour mineurs	3	4
	Avec accueil en maison de retraite	2	
	Étudiants boursiers	56	
	Stagiaires AFPA	8	
Rapatriements sanitaires		43	49
dont évacuations sanitaires par avion médicalisé		2	2
TOTAL		258	58
Pour mémoire, total en 2005		216	71

Pour mémoire : demandes d'aide médicale de l'Etat, sans prise en charge des frais de rapatriement : 7

En 2006, le Comité d'Entraide aux Français Rapatriés (CEFR) a accueilli au centre de Vaujours 64 familles, représentant 113 personnes rapatriées par le ministère des Affaires étrangères, dont la majorité provenait d'Afrique sub-saharienne. Le CEFR a également accueilli 1812 ressortissants français de retour du Liban à la suite des événements politiques qui ont affecté ce pays en août 2006.

À l'issue de leur séjour au centre d'accueil de Vaujours, dont la durée moyenne est d'environ 72 heures, les personnes rapatriées sont orientées suivant leur situation familiale et sociale, soit vers l'un des dix centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), soit vers l'une des cinq maisons de retraite du CEFR.

Distribution par zones géographiques et par catégories

	<i>Indigents</i>	<i>Boursiers</i>	<i>Formation professionnelle</i>	<i>TOTAUX</i>
Afrique du Nord	44	3	-	47
Afrique francophone (Zone CFA)	33	-	2	35
Madagascar	26	42	6	74
Afrique non francophone (dont Ile Maurice)	21	-	-	21
Amérique du Nord	5	-	-	5
Amérique latine	27	1	-	28
Asie Océanie	30	11	-	41
Europe	61	-	-	61
Proche et Moyen-Orient	4	-	-	4
TOTAUX	251	57	8	316

I - RECHERCHES DANS L'INTÉRÊT DES FAMILLES

En 2006, 820 dossiers de recherches dans l'intérêt des familles ont été ouverts. La durée moyenne de traitement d'un dossier est de trois mois à deux ans. Le nombre de dossiers n'ayant pas encore abouti s'élève environ à 200.

Les recherches dans l'intérêt des familles, qui sont des recherches administratives répondent aux motivations les plus variées. Que ce soit à l'occasion de retours en France différés après un cours séjour, ou en raison de disparition inexpiquée de français à l'étranger, ou de personnes recherchant un membre de leur famille perdu de vue depuis de nombreuses années (30 ou 40 ans), le Ministère des Affaires étrangères est sollicité de façon croissante pour engager des recherches dans l'intérêt des familles.

On constate en outre une demande importante de recherches de parents français par des ressortissants algériens ou binationaux résidant en Algérie, vraisemblablement désireux de prouver leur nationalité française ou de renouer des contacts familiaux en France en vue de s'y établir, ainsi que des demandes d'enfants biologiques.

Les recherches sur dossiers émanent soit du Ministère de l'Intérieur (Préfecture de Police de Paris) et des préfectures, soit de postes consulaires. Afin de s'informer des procédures de recherches, des particuliers s'adressent aussi directement au Département soit par courrier, soit par téléphone ou par courriels. Les postes consulaires sont également saisis télégraphiquement et par courriels de cas ponctuels : localiser des personnes parties en voyage touristique et ne donnant pas de nouvelles à leur famille.

Environ une personne sur trois accepte, quand elle est retrouvée, de communiquer ses coordonnées à ses proches.

Il convient de noter que les probabilités de succès sont très minces lorsqu'il s'agit de recherches effectuées à l'étranger car elles concernent essentiellement des personnes disparues soit depuis très longtemps, soit volontairement et qui pour diverses raisons ne désirent pas se faire connaître.

5

4 L'emploi et la formation professionnelle



Mireille Jardillier
Chargée de mission
Emploi-Formation

I - BILAN DE L'ANNÉE 2006

A. L'activité emploi

Une nouvelle convention a été signée le 13 décembre 2006 entre le Ministère des Affaires étrangères et l'Union des Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger (UCCIFE). Cette convention intègre la gestion des stages ainsi que d'éventuelles actions de formation professionnelle locales.

Il convient d'engager nos comités à profiter des synergies offertes par cette association avec les Chambres de commerce.

Avec la création, en juin 2006, du Comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle à Stockholm, il y a désormais 44 comités ayant une activité dans le domaine de l'emploi.

Les bourses d'emploi de Rio et de Pondichéry, dont les résultats en 2005 avaient été faibles, ont été mises en sommeil. À la suite de la suppression d'un emploi à Ouagadougou, le bureau de l'emploi formation a été fermé.

- De 2005 à 2006, les placements sont passés de 3 840 à 4 123, soit une progression de 7,34 % ; Un peu plus de 34 % des demandeurs inscrits ont donc été placés en 2006.
- Ce chiffre représente pour le MAE un coût par placement de 292 € en 2006, contre 305 € en 2005.
- Le bilan 2006 confirme la progression engagée depuis 2002 : 13.710 Français ont été placés en 5 ans.
- Une analyse plus fine des résultats fait également ressortir les faits suivants :
 - Les bourses de l'emploi situées au sein des chambres de commerce (19) représentent, à elles seules, une part notable de ce résultat

(1292 placements contre 1029 en 2005 soit une augmentation 25,56 %).

On retiendra notamment les excellents résultats de la bourse de l'emploi de Tel-Aviv qui s'est remobilisée avec détermination et qui a profité de la reprise économique en Israël pour devenir un interlocuteur reconnu par les entreprises.

Nous pouvons aussi souligner la nette augmentation des placements en Amérique du Sud (de 174 à 329 placements).

Aux Etats-Unis, les services emploi de Los Angeles et de Miami ont été délocalisés en septembre 2005 au sein des CCI. À Miami, les dossiers communiqués par le Poste ont révélé des incohérences au niveau de la situation financière de la Chambre qui vont entraîner un désengagement du Département. À Los Angeles, l'absence de conseillère emploi durant presque un semestre, n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés en 2005.

La chambre de commerce et d'industrie française en Chine a obtenu d'excellents résultats en 2006 et a dégagé des excédents lui permettant de s'autofinancer. Elle a également développé depuis juin 2005 un service d'appui aux stagiaires : 110 Français ont ainsi trouvé un stage en 2006 contre 48 en 2005. Elle souhaite pérenniser le service de gestion des stages, dont l'intérêt pour les jeunes Français semble fondamental. Compte tenu de l'augmentation de la demande, cette nouvelle activité d'aide aux jeunes en recherche de stage devrait, par cette mise en réseau, s'intensifier encore plus.

Nous pouvons aussi noter le transfert de la bourse d'emploi d'Alger au sein de la chambre de commerce, dont les activités ont démarré en novembre 2006.

- Les bourses d'emplois gérées par les associations, comme Londres (Centre Charles Péguy, 673 placements contre 583 en 2005) et Montréal (Association montréalaise pour l'emploi, 468 placements contre 387 en 2005) sont en nette progression.

- Au sein des consulats, Toronto, Athènes, Abou Dhabi et Barcelone affichent les meilleurs résultats.

- En Afrique de l'Ouest et à Madagascar, le contexte économique local est particulièrement défavorable aux usagers peu formés qui constituent la plus grande part du public du CCPEFP. Les emplois qui proposent des conditions économiquement acceptables (peu nombreux), exigent des compétences (technicité, langue) dont ne dispose pas d'emblée le public des CCPEFP.

► Sur le plan « sociologique » on peut faire les observations suivantes :

- La moitié des placements concerne des jeunes de moins de 35 ans. On note une augmentation de 4 % des moins de 25 ans.
- Les femmes continuent à représenter plus de la moitié des placements (52 %).
- Pour la première fois, on remarque que le niveau de qualification se rééquilibre entre les qualifiés (niveau BAC) et les professionnels de très haut niveau (BAC + 4 et plus).
- Sur le plan géographique, l'Europe représente toujours la moitié des placements 48 % contre 49,7 % en 2005, notamment grâce au Centre Charles Péguy et au bureau du Consulat à Londres où plus de la moitié des placements en Europe est effectuée.

B. La formation professionnelle

Des actions locales sont conduites par le centre de formation pour adultes de Tananarive et par 5 comités du réseau. En 2006, la DFAE a accordé 103 400 € à Tananarive et 152 000 € environ pour les autres actions locales de formation.

Les actions locales de formation ont permis 356 entrées en formation, 253 personnes sont sorties de formation au 31/12/2006 et 178 sont en recherche d'emploi à l'issue de leur stage.

a) Le centre de formation professionnelle de Tananarive

La convention signée entre le CCPEFP de Tananarive et le centre de formation pour adultes (CFPA) fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

En 2006, le centre a dispensé 74 876 heures travaillées/stagiaires contre 87 455 heures en 2005. Au total, 129 stagiaires dont 90 Français (182 en 2005) sont entrés en formation et 96 autres ont suivi une formation en établissement privé.

Cette baisse d'activité est due à la vacance du poste de directeur durant 8 mois, et à la mission écourtée du directeur adjoint et psychologue du travail.

b) Bourses pour l'école française des affaires de Casablanca

À Casablanca en 2005, le comité consulaire avait proposé une initiative intéressante : accorder des bourses à nos compatriotes admis à l'École française des Affaires. 30 000 € avaient été accordés par la commission, pour 2005 et 2006.

8 bourses ont été attribuées, selon la répartition suivante : deux au taux de 50 %, quatre de 75 % et deux de 90 % pour le paiement des frais de scolarité.

En dehors d'un candidat ayant abandonné en fin de 1^{re} année, les boursiers français sont volontaires et très motivés. Ils rencontrent des difficultés dans les premiers temps, car ils ont souvent obtenu le BAC de justesse et doivent effectuer un travail important.

c) La formation ouverte à distance (FOAD) à Dakar

Initiée en 2005, cette formation de remise à niveau, en collaboration avec le Centre culturel et linguistique de Dakar, s'adresse à des candidats souhaitant suivre une formation qualifiante AFPA en France.

5

25 candidats ont suivi cet enseignement en 2006.

Le taux de réussite, d'un peu plus de 50 %, prouve la pertinence de ce dispositif.

d) La formation Ouverte A Distance (FOAD) à Tunis.

Mise en place en novembre 2006, six personnes ont bénéficié de 544 heures de formation FOAD. Cinq nouvelles demandes sont déjà en cours d'instruction pour 2007.

Chaque candidat dispose d'un dossier informatisé personnel lui permettant d'être en lien direct avec le correspondant AFPA, de télécharger ses devoirs et d'avoir accès aux différents sites d'informations relatifs à l'emploi, à la découverte des métiers et aux formations proposées par l'AFPA.

e) La réinsertion en France Association pour la Formation professionnelle pour Adultes (AFPA).

L'activité de réinsertion en France menée par l'AFPA constitue un volet efficace de la formation professionnelle.

Un accord cadre régit les relations entre le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité et finance des actions de formation professionnelle

des Français de l'étranger. Cet accord définit en nature et en nombre les prestations fournies par l'AFPA.

Ces prestations bénéficient à des Français établis hors de France qui souhaitent s'installer en France et suivre une formation professionnelle auprès de l'AFPA.

Sur demande du Ministère des Affaires étrangères, cette association effectue auprès de nos compatriotes de l'étranger : des missions d'orientation, de sélection et de conseil, et une correction des examens à distance.

Trois missions ont été réalisées en 2006 en Tunisie, au Gabon et en Algérie. 187 candidatures ont été examinées durant l'année 2006.

f) L'enseignement à distance (EAD) hors Tunisie et Sénégal

Huit demandes ont été acceptées pour l'enseignement à distance : cinq pour l'Algérie, une pour le Mali, deux pour l'Allemagne et la Russie.

L'EAD est prescrit dans deux cas :

- Lors de l'acceptation de la candidature à une formation qualifiante AFPA, quand le futur stagiaire a besoin de combler des insuffisances dans certaines matières.
- En cas de lacunes plus importantes, la candidature est différée pour permettre la remise à niveau. Cela concerne la majorité des stagiaires en EAD.

II. LES PERSPECTIVES POUR 2007

Pour l'emploi, l'activité des comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle devra s'orienter vers les objectifs suivants :

- Renforcement de la collaboration avec l'Union des Chambres de commerce et d'industrie Françaises à l'étranger (UCCIFE), qui dispose de la souplesse de gestion nécessaire et de facilités à faire rémunérer leurs services.
- Exploitation des gisements d'emploi que constituent les pays émergents.

- Réduction de l'activité Emploi en Europe

Pour la formation professionnelle :

- La DFAE poursuit son objectif de transformation du centre de formation de Tananarive en prestataire de services appelé à renforcer son autofinancement.
- L'accent sera également mis sur le développement d'actions de formation en Afrique de l'Ouest.

5.1 La protection juridique

Les compétences des États pour adopter ou appliquer des normes juridiques visant des personnes se fondent essentiellement sur le territoire (nationaux et étrangers y résidant) et sur la nationalité (ressortissants résidant ou non sur le territoire). Le développement de la mobilité des personnes multiplie les cas où ces compétences étatiques s'affrontent : impossibilité d'exercer au moins l'une d'entre elles ou double assujettissement. Cette incertitude juridique peut avoir de lourdes conséquences en matière de statut personnel ou familial, d'activité professionnelle et de fiscalité, comme aussi offrir l'impunité à des comportements illicites.

Améliorer la protection ou la sécurité juridique de nos compatriotes est l'une des principales missions du service des affaires civiles et de l'entraide judiciaire, qu'il s'agisse de la négociation ou renégociation de conventions internationales, de leur mise en œuvre ou, en leur absence, de coopération avec les autorités étrangères compétentes via nos postes diplomatiques ou consulaires.

I - LES CONVENTIONS NON-JUDICIAIRES

La sous-direction des conventions et de l'entraide judiciaire de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France mène, à un rythme soutenu, des négociations de conventions ou d'accords bilatéraux ou y participe, en concertation avec les autres ministères concernés. Certains de ces accords contribuent à la politique d'appui à l'expatriation de nos compatriotes dans de nombreux pays, dont les systèmes juridiques, fiscaux ou de protection sociale diffèrent souvent, et également à la politique d'attractivité de la France. La sous-direction des conventions et de l'entraide judiciaire suit également leur mise en œuvre. Enfin, elle est également associée à la négociation de divers accords transfrontaliers et de coopération administrative.

A - LES CONVENTIONS FISCALES

La France dispose d'un réseau conventionnel fiscal parmi les plus étendus au monde puisque, au 1^{er} janvier 2007, 113 Etats étaient liés à la France par un instrument de cette nature.

Les représentants de l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE) sont systématiquement informés de l'ouverture des négociations, de la signature et de l'entrée en vigueur des conventions visant à éviter les doubles impositions conclues avec les Etats de leur circonscription. Le bilan ci-dessous présente les différentes conventions entrées en vigueur récemment et l'état d'avancement des négociations en cours avec un certain nombre de pays.

I- CONVENTIONS ENTRÉES EN VIGUEUR EN 2006 ET 2007



Arménie : L'avenant modifiant la convention fiscale franco-arménienne (échange de lettres signées à Erevan le 5 février 2003 et le 3 février 2004) est entré en vigueur le 7 décembre 2006. Il a été publié au Journal officiel de la République française du 15 mai 2007.



Chili : La convention fiscale franco-chilienne signée à Paris le 7 juin 2004, est entrée en vigueur le 10 juillet 2006. Elle a été publiée au Journal officiel de la République française du 3 septembre 2006.



États-Unis : Les deux avenants aux conventions fiscales sur les revenus (non double imposition) et sur les successions et donations, signés à Washington le 8 décembre 2004, sont entrés en vigueur le 21 décembre 2006. Ils ont été publiés au Journal officiel de la République française du 24 janvier 2007.



Slovaquie : La convention fiscale franco-slovaque, signée à Bratislava le 07 avril 2004 est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2007 et a été publiée au Journal Officiel de la République française du 22 mars 2007.

2 - ACCORDS EN COURS D'APPROBATION

Les conventions de non double imposition font, en application de l'article 53 de la Constitution, l'objet d'une approbation parlementaire (projet de

loi soumis à avis du Conseil d'Etat) puis d'un échange d'instruments de ratification. La liste ci-après recense les accords pour lesquels cette procédure d'approbation a été engagée ou le sera très prochainement :



Allemagne : Convention fiscale sur les successions et les donations, signée à Paris le 12 octobre 2006.



Australie : Nouvelle convention fiscale devant se substituer à la convention franco-australienne de 1976, signée à Paris le 20 juin 2006.



Ethiopie : Convention fiscale signée à Paris le 15 juin 2006.



Géorgie : Convention fiscale franco-géorgienne signée à Paris le 07 mars 2007.



Italie : Accord franco-italien sous forme d'échange de lettres relatif à la fiscalité des établissements culturels et d'enseignement, signé à Rome le 27 novembre 2003 (approuvé par la France par le 29 mai 2006, instruments de ratification italiens en attente).



Japon : Avenant à la convention fiscale franco-japonaise de 1995 signé à Paris le 11 janvier 2007.



Kenya : Accord en vue d'éviter les doubles impositions en matière de transport aérien en trafic international, signé le 12 janvier 1996.



Libye : Convention fiscale signée à Paris le 22 décembre 2005.



Luxembourg : Deuxième avenant à la convention fiscale franco-luxembourgeoise de 1958, signé à Luxembourg le 24 novembre 2006.



Moldavie : Convention fiscale franco-moldave signée à Paris le 30 octobre 2006.



Suisse : Accord de coopération entre la Communauté européenne

et ses États membres d'une part, et la Confédération suisse d'autre part, pour lutter contre la fraude et toute autre activité illégale portant atteinte à leurs intérêts financiers, signé le 26 octobre 2004 à Luxembourg : approuvé par la France le 15 mars 2007.



Syrie : Convention fiscale signée à Paris le 17 juillet 1998, ainsi qu'un accord sous forme d'échange de lettres signées à Damas le 16 décembre 2004.



Territoires dépendants et associés britanniques et néerlandais : Dans le cadre de la directive épargne de l'Union européenne, dix accords sous forme d'échange de lettres relatifs à la fiscalité des revenus de l'épargne ont été signés avec Jersey, Guernesey, l'île de Man, Aruba, les Antilles néerlandaises, Anguilla, les îles Caïmans, les îles Vierges britanniques, Montserrat et les îles Turks et Caïcos. Ces accords ont été approuvés par la France les 19, 20 et 27 mars 2007.

3- ACCORDS EN COURS DE NÉGOCIATION OU DEVANT ÊTRE SIGNÉS PROCHAINEMENT



Allemagne : Un projet d'avenant à la convention en matière d'impôts sur le revenu et la fortune a été paraphé le 22 décembre 2006. Néanmoins, des ajustements techniques subsistent avant d'engager la signature.



Arabie Saoudite : Des négociations sont en cours depuis 2004 pour modifier la convention sur le revenu et les successions de 1982.



Canada : Un nouvel avenant à la convention fiscale, visant l'extension du champ d'application de la convention au territoire de la Nouvelle-Calédonie a été paraphé le 26 septembre 2006.



Kenya : Un projet de convention fiscale générale a été paraphé le 3 février 2006.



Kirghizistan : Un premier tour de négociation d'une convention fiscale s'est tenu en juin 2005. Le second tour, prévu par la Partie kirghize en 2007 a

été reporté par la partie française à l'année 2008.



Liban : Un projet de nouvelle convention fiscale a été paraphé à Beyrouth le 25 octobre 2002. La signature n'a pas encore pu avoir lieu.



Malte : Un nouvel avenant à la convention fiscale de 1977 est en cours de négociation.



Pays-Bas : Une nouvelle convention sur le revenu est en cours de négociation depuis 2005. Pour des raisons techniques, ces négociations ont été suspendues mais une reprise est envisagée début 2008.



Pérou : Un projet de convention fiscale a été paraphé à Paris le 1^{er} septembre 2005. Sa signature devrait intervenir prochainement à Lima.



Qatar : Un avenant à la convention fiscale de 1990 a été paraphé le 13 février 2007. Sa signature devrait intervenir prochainement.



Royaume-Uni : Le texte d'une nouvelle convention sur le revenu et la fortune est en cours de finalisation. La signature est prévue avant la fin 2007.



Suisse : Une nouvelle convention fiscale a été paraphée le 23 novembre 2006.



Sénégal : Des négociations relatives à la nouvelle convention fiscale franco-sénégalaise sont en cours. Le dernier tour s'est tenu à Paris en mai 2007.

B - LES CONVENTIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

La direction des Français à l'étranger et des étrangers en France est étroitement associée aux négociations, renégociations et au suivi des conventions de sécurité sociale dont l'objet est d'améliorer la situation des Français vivant ou ayant vécu à l'étranger.

En organisant la coordination des régimes de protection sociale, ces instruments favorisent la mobilité géographique de nos compatriotes. Ils permet-

tent d'éviter les doubles cotisations par la procédure du détachement et les pertes de droit notamment en matière d'assurance vieillesse. De même que dans le domaine fiscal, les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger sont informés des négociations en cours, de la signature et de l'entrée en vigueur des conventions de sécurité sociale

1 - ÉTATS LIÉS À LA FRANCE PAR UN INSTRUMENT DE SÉCURITÉ SOCIALE

32 Etats ou entités hors Union européenne et Espace économique européen sont liés à la France par une convention de sécurité sociale : Algérie, Andorre, Bénin, Bosnie Herzégovine, Cameroun, Canada, Cap Vert, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Etats Unis, Gabon, Israël, Jersey, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Niger, Philippines, Province du Québec, Roumanie, Saint Marin, Sénégal, Serbie, Togo, Tunisie, Turquie.

En outre, la France est liée aux vingt-sept Etats membres de l'Union européenne, aux trois membres de l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) et à la Suisse par les règlements communautaires 1408/71 et 574/72. Un nouveau règlement (883/2004) adopté le 20 mai 2004 est destiné à remplacer le règlement 1408/71 précité. Il ne sera toutefois applicable qu'après l'entrée en vigueur du règlement prévoyant les modalités de son application, en cours de négociation.

2 - ETAT DES RELATIONS CONVENTIONNELLES



Algérie : Une commission mixte de sécurité sociale a eu lieu en septembre 2006 au cours de laquelle les deux parties ont décidé de dissocier le protocole de soins de santé de la convention de sécurité sociale. Cet Accord relatif aux soins de santé est en cours de finalisation, un certain nombre d'ajustements techniques devant être réalisés.



Argentine : Un projet d'accord de sécurité sociale a fait l'objet d'une première session de négociations en décembre 2006. Une deuxième session est prévue en juin 2007.



Australie : À l'issue de la réunion qui s'est tenue à Paris en septembre 2006 et d'un échange d'informa-

tions qui s'ensuivit, il a été décidé d'ouvrir des négociations avec l'Australie sur une convention bilatérale de sécurité sociale. Une première session de négociation devrait se tenir dans le courant du dernier semestre 2007.



Canada, Québec : La nouvelle entente entre la France et la province de Québec, ainsi que l'avenant au Protocole d'entente relatif à la protection sociale des élèves, des étudiants et des participants à la coopération signés à Paris le 17 décembre 2003 sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2006.



Corée : Une convention a été signée le 6 décembre 2004 à l'occasion de la visite en France du président coréen. Les procédures d'approbation parlementaire et de ratification sont achevées : la convention entrera en vigueur le 1^{er} juin 2007.



Japon : Une convention a été signée à Paris le 25 février 2005. Elle entrera en vigueur le 1^{er} juin 2007. Afin de régler une asymétrie fiscale en défaveur des ressortissants français, il a été nécessaire de négocier parallèlement un avenant à la convention fiscale franco-japonaise de 1995. En effet, selon la législation fiscale française, les salariés des entreprises japonaises détachés en France pouvaient bénéficier d'une exonération des cotisations versées à l'étranger, dès l'entrée en vigueur de l'accord franco-japonais de sécurité sociale, alors que la réciproque n'était pas possible pour les « détachés » des entreprises françaises au Japon, faute de disposition équivalente dans la législation fiscale japonaise. L'avenant à la convention fiscale a été signé en janvier 2007.



Luxembourg : Les négociations engagées le 21 mars 2003 ont abouti, le 7 novembre 2005, à la signature d'une convention bilatérale franco-luxembourgeoise, dont l'objet principal est de faciliter l'accès aux soins dans les deux pays et de coordonner les prestations d'autonomie. La procédure d'approbation parlementaire est en cours.



Maroc : Une commission mixte de sécurité sociale s'est réunie en juillet 2006 : la partie marocaine a donné un accord de principe au transfert en France des cotisations versées à la CFE. Cet accord devrait

très prochainement se concrétiser sous la forme d'un protocole annexe à la nouvelle convention de sécurité sociale qui est en cours de finalisation.



Tunisie : La nouvelle convention signée le 26 juin 2003 et son avenant, signé le 4 décembre 2003, pour tenir compte de l'évolution de la législation française en matière de retraite, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2007.

3 – CAS PARTICULIER DU RÈGLEMENT DES PENSIONS DES RESSORTISSANTS FRANÇAIS AYANT COTISÉ AUX RÉGIMES AFRICAINS

Le Ministre des Affaires étrangères, alerté sur les difficultés rencontrées par les ressortissants français, ayant cotisé aux régimes d'États africains, pour obtenir la reconnaissance ou le paiement de leurs pensions, s'est engagé résolument dans la recherche d'une solution. La Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, en liaison avec le Ministère de la Santé, a engagé des démarches spécifiques, concentrées sur les 3 pays où étaient signalés le plus grand nombre de cas. Les résultats sont les suivants :



Cameroun : Suite aux engagements pris lors de la commission mixte de sécurité sociale qui s'est réunie en novembre 2006, les autorités camerounaises ont commencé à effectuer le paiement des arriérés et des pensions dues aux ressortissants français (pour 840 millions de francs CFA, soit 1 280 000 euros). Les procédures de reconnaissance des droits et de leur ouverture ont également été améliorées. Un groupe bilatéral d'experts s'est réuni en janvier 2007 pour assurer le suivi des dossiers des ressortissants français et de l'application de la convention. Une nouvelle commission mixte de sécurité sociale doit se tenir prochainement.



Gabon : Une commission mixte de sécurité sociale s'est réunie en février 2007, au cours de laquelle un point a été fait sur le paiement des pensions aux ressortissants français (285 dossiers en souffrance, 88 solutionnés) et l'application de la convention de sécurité sociale. Les autorités gabonaises se sont engagées à effectuer le paiement des arriérés et des pensions. Un groupe d'experts, chargé de suivre le traitement des dossiers des ressortissants français s'est réuni à Libreville les 23 et 24 mai 2007.



Congo (Brazzaville) : Une mission d'audit a été commanditée par le Ministère des Affaires étrangères avec l'accord des autorités congolaises : le cabinet d'audit avait pour mission de dresser un état des lieux détaillé des arriérés de la caisse congolaise de sécurité sociale à l'égard des pensionnés français et de recenser les dossiers de ces ressortissants français. La mission s'est déroulée de janvier à mai 2007, permettant de recenser 779 dossiers. Lors du comité de pilotage de la mission d'audit d'avril 2007, les autorités congolaises ont validé 505 d'entre eux et ont reconnu un montant d'arriérés de 9 milliards de francs CFA (un peu moins de 14 millions d'euros). Sur les 274 restants, un travail de collecte des informations nécessaires à leur validation par la CNSS se poursuit. Les autorités congolaises ont repris le paiement des pensions trimestrielles aux pensionnés résidant au Congo et se sont engagées à respecter le principe d'exportabilité des pensions et à payer, sur leur compte en France, ceux qui y résident. En concertation avec le Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, le Ministère des Affaires étrangères et européennes élabore l'instrument financier qui permettrait d'assurer le paiement des arriérés de pensions dans le cas où le Congo ne remplirait pas toutes ses obligations.

C - LA CIRCULATION DES PERSONNES ET L'EMPLOI

I - ACCORD «ÉCHANGE DE JEUNES» AVEC LE CANADA

Cet accord-cadre, signé avec le Canada en octobre 2003, est entré en vigueur le 1^{er} mars 2004, intégrant les échanges de jeunes qui avaient lieu, du côté français, via des facilités de droit commun applicables aux jeunes étrangers (vacances-travail, travail des étudiants, stages en entreprise) mais sans application de contingents, et du côté canadien via un certain nombre de programmes faisant, eux, l'objet de quotas, bénéficiant à des organismes tels que l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ), France-Québec, etc.

Un contingent annuel de 7 000 jeunes est prévu dans les deux sens, destiné à favoriser quatre types d'échanges : jeunes étudiants souhaitant effectuer une partie de leur cursus universitaire dans l'autre pays, jeunes professionnels souhaitant acquérir un perfectionnement sous couvert

d'un contrat de travail, jeunes souhaitant accomplir un stage en entreprise ou, enfin, jeunes désirant effectuer un séjour de découverte touristique et culturelle tout en étant autorisés à travailler pour compléter leurs ressources.

Des consultations ont lieu fréquemment avec la Partie canadienne pour faire le point concernant l'application de l'accord. La dernière réunion de bilan s'est tenue en novembre 2006 à Ottawa (Canada). Les jeunes Français sont les plus nombreux à manifester de l'intérêt pour cet accord (pleine utilisation du contingent annuel). En 2005, 2 657 visas ont été délivrés au titre de cet accord à des jeunes Canadiens (+ 24% par rapport à 2004) et 2 570 en 2006.

2- ACCORDS VACANCES-TRAVAIL

La France a conclu avec trois pays, le Japon (8 janvier 1999), la Nouvelle-Zélande (2 juin 1999) et l'Australie (24 novembre 2003), des accords bilatéraux relatifs à des échanges de jeunes dans le cadre d'un programme vacances-travail.

Ces accords permettent à des jeunes de chacun des Etats, âgés de 18 à 30 ans, étudiants ou non, de se rendre dans l'autre Etat, pour une période maximale de 12 mois, dans le but d'y passer des vacances, en ayant la possibilité d'y occuper une activité professionnelle salariée pour compléter les moyens financiers dont ils disposent.

Un contingent annuel est fixé par échange de notes diplomatiques et révisable dans les mêmes conditions. Ainsi, au 1^{er} janvier 2007, peuvent bénéficier de ces accords :

- 650 Français et 650 Japonais ;
- 1 400 Néo-Zélandais et un nombre illimité de Français, les autorités néo-zélandaises ne souhaitant plus fixer de contingent depuis 2005 dans le cadre de ces échanges ;
- 600 Australiens et un nombre illimité de Français, les autorités australiennes ne souhaitant pas fixer de contingent dans le cadre de ces échanges

3 - LES ACCORDS «JEUNES PROFESSIONNELS»

Un accord visant à favoriser le développement des échanges de jeunes professionnels venant exercer sur le territoire de l'autre Etat, dans leur spécialité, une activité professionnelle salariée pendant une

durée suffisante, mais n'excédant pas 18 mois, signé avec la Tunisie, est entré en vigueur en juin 2004. Un accord similaire avec la Roumanie est entré en vigueur en août 2004, avec la Slovaquie en mars 2007.

La France a par ailleurs fait des propositions aux pays ayant rejoint récemment l'UE (la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie) pour la signature d'accords concernant l'échange de jeunes professionnels, le marché de l'emploi n'étant pas ouvert à ces nouveaux pays durant la période transitoire. L'accord avec l'Estonie a été signé en mars 2006. Des négociations ont été entamées fin mars 2006 avec la République tchèque, mais n'ont pas encore abouti.

4 - ACCORDS SUR L'EMPLOI DES CONJOINTS DE DIPLOMATES

Un nouvel accord-type portant sur l'emploi des conjoints des membres des missions diplomatiques a été élaboré en octobre 2003, à la suite d'une concertation interministérielle. Il repose sur la délivrance par les autorités compétentes du pays d'accueil d'une autorisation de travail à titre dérogatoire aux personnes à charge des membres des missions officielles qui ont obtenu une proposition d'emploi salarié, la contrepartie étant que le bénéficiaire de cette autorisation renonce à ses immunités (domaine judiciaire) et privilèges (domaines douanier, fiscal et social) pour les questions liées à l'emploi exercé. De ce fait, nos règles constitutionnelles imposent, côté français, une procédure d'approbation parlementaire.

Accords en vigueur :



Canada : signé le 24 juin 1987, en vigueur depuis le 1^{er} juin 1989.

Argentine : signé le 26 octobre 1994, en vigueur depuis le 1^{er} juin 1997.



Australie : signé le 2 novembre 2001, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2004.

Brésil : signé le 21 mars 2001, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2003.



Nouvelle-Zélande : signé le 10 juin 1999, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005.

Roumanie : signé le 21 novembre 2003, entrée en vigueur le 31 mars 2005.



Un accord a été signé avec le **Costa Rica** le 23 février 2007. La procé-

dure d'approbation est en cours.



Des accords intérimaires ont été conclus avec les **États-Unis** (1997, reconduit tacitement chaque année), et avec **Singapour** (2005), dans l'attente de la signature d'un accord définitif.

Des négociations sont engagées avec plusieurs pays dont le Mexique, l'Uruguay, le Chili, le Pérou, le Sri-Lanka, et Israël.

D - LE SERVICE NATIONAL DES DOUBLES NATIONAUX

La France a conclu des conventions relatives au service national des doubles nationaux avec les 14 pays suivants : Algérie – Argentine – Belgique – Chili – Colombie – Espagne – Israël – Italie – Luxembourg – Paraguay – Pérou – Royaume-Uni – Suisse – Tunisie.

Aux termes de ces conventions, dès lors qu'un double national s'est acquitté de ses obligations dans un État, en principe celui de sa résidence habituelle, il est considéré comme étant en règle à l'égard de l'autre État.



La Tunisie a estimé que l'équilibre entre les obligations de service des deux pays a été rompu par la décision unilatérale française de suspendre le service national.

Un avenant à la convention franco-tunisienne du 18 mars 1982 a été signé à Tunis le 4 décembre 2003.

Cet avenant pose le principe selon lequel les doubles nationaux accomplissent en principe leurs obligations dans l'État où ils ont établi leur résidence habituelle. S'ils choisissent néanmoins de les accomplir en France alors qu'ils résident en Tunisie, ils ne seront considérés en règle vis-à-vis des autorités tunisiennes qu'à la condition d'accomplir effectivement une période de volontariat ou d'engagement au sein des armées françaises d'une durée égale au service national tunisien.

Ratifié par les deux pays, il entrera en vigueur le 1^{er} jour du 2^e mois suivant la réception de l'instrument de ratification tunisien.

E - AUTRES ACCORDS DE COOPÉRATION

La sous-direction des conventions et de l'entraide judiciaire a également été amenée, au cours des dernières années, à intervenir dans la négociation d'accords bilatéraux et d'arrangements administratifs en matière notamment d'assistance douanière, de coopération dans le domaine de la sécurité civile, de coopération transfrontalière et de questions relatives à l'abornement ainsi que d'échange des permis de conduire.

I - ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE INTERNATIONALE EN MATIÈRE DOUANIÈRE – AUTRES ACCORDS DOUANIERS



La Convention d'assistance administrative entre la France et l'Azerbaïdjan pour la prévention, la recherche, la constatation et la sanction des infractions douanières, signée à Paris le 22 janvier 2004, a été approuvée en vertu de la loi n°2007-8 du 4 janvier 2007 ;

Un nouveau modèle type de convention d'assistance mutuelle douanière a été mis au point en collaboration avec la Direction générale des douanes et droits indirects. Ce document sera soumis à la validation du Conseil d'Etat, comme cela fut le cas pour la version précédente qui datait de 1997. Cette version actualisée, qui servira de socle aux futures négociations de conventions douanières, reprend dans son ensemble la rédaction de 1997, mais intègre les dispositions légales adoptées depuis lors. La première modification porte sur l'élargissement du champ de compétence en matière de livraisons surveillées prévu par la loi n°2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité et la transmission d'une demande d'assistance à une autre administration compétente. Le deuxième apport concerne l'intégration d'un article sur la protection des données nominatives, à l'instar des dispositions de même type figurant dans les accords de coopération en matière de sécurité intérieure.

La Convention entre la France et les Pays-Bas relative à l'assistance mutuelle et à la coopération entre leurs administrations douanières en vue d'appliquer correctement la législation douanière, de prévenir, de rechercher, de constater, de réprimer les infractions douanières dans la région des Caraïbes

et notamment sur l'île de Saint-Martin, signée à Philipsburg le 11 janvier 2002, sera renégociée sur la base de ce nouveau modèle. Sa révision est en effet nécessaire du fait de l'évolution du statut de l'île, dorénavant Collectivité d'Outre-Mer (COM) séparée du département de la Guadeloupe et située en dehors du territoire douanier de la République. Les pourparlers pourront commencer lorsque la COM de Saint-Martin aura adopté son propre Code des Douanes.

2 - COOPERATION TRANSFRONTALIÈRE OU ASSIMILÉE



La Convention entre la France et le Luxembourg portant rectification de la frontière, signée à Senningen le 20 janvier 2006 dans le cadre du projet transfrontalier « Esch-Belval », est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2007 ;



La France et la Principauté de Monaco ont signé les 12 septembre et 16 octobre 2006 un Accord sous forme d'échange de lettres portant modification de la Convention de voisinage du 18 mai 1963. Ce texte, qui prend acte de la transformation du Consulat Général de France en Ambassade, a aussi pour objet d'étendre aux ressortissants suisses les dispositions relatives au séjour et à l'établissement des étrangers en Principauté. L'accord est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007.

3 - SECURITE CIVILE



La coopération avec l'Azerbaïdjan a fait l'objet d'une attention particulière à travers la signature de deux textes. La lettre d'intention signée à Bakou le 29 septembre 2006, constitue le prologue à l'Accord intergouvernemental relatif à l'assistance et à la coopération dans le domaine de la protection et de la sécurité civiles, signé à Paris le 30 janvier 2007 en marge de la visite d'Etat du président Aliiev. Cet accord, qui contient des dispositions de nature législative, sera soumis à l'approbation du Parlement en vertu de l'article 53 de la Constitution.

4 - PERMIS DE CONDUIRE

Les procédures relatives aux échanges des permis de conduire avec les Etats n'appartenant ni à l'Union européenne ni à l'Espace économique européen (arrêté du 8 février 1999 du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement) n'ont pas fait l'objet de modification. A noter cependant la publication de la liste des Etats n'apparte-

nant ni à l'Union européenne ni à l'Espace économique européen, avec lesquels la France procède ou non à l'échange des permis de conduire, qui a été annexée à la lettre circulaire que le Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer a adressée aux préfets le 22 septembre 2006. Ces documents ont été publiés au Bulletin Officiel du Ministère des Transports du 10 novembre 2006.



L'accord sous forme d'échange de notes signé avec la Principauté d'Andorre est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

La problématique générale concernant les échanges de permis de conduire est actuellement étudiée au sein de consultations interministérielles dans le cadre de la lutte contre la fraude documentaire et à l'identité. Certaines procédures pourraient faire prochainement l'objet d'une mise à jour. D'ores et déjà, après consultation de nos postes, les échanges de permis de conduire ont été suspendus avec le Cameroun. Des aménagements sont néanmoins prévus pour ne pas pénaliser nos ressortissants qui détiennent de longue date un permis camerounais et qui, s'ils revenaient s'installer en France, pourraient l'échanger contre un titre français au lieu de repasser les épreuves du permis national.

II - L'ENTRAIDE JUDICIAIRE

A - LES CONVENTIONS JUDICIAIRES PÉNALES

L'activité de négociation de la sous-direction des conventions et de l'entraide judiciaire est, dans ce domaine, centrée sur le **domaine pénal**. En effet, la compétence externe de négociation pour la coopération judiciaire **en matière civile et commerciale** paraît désormais appartenir à la Communauté Européenne, ce domaine relevant depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam de l'action communautaire et non plus de l'action intergouvernementale. L'adoption à ce titre de plusieurs règlements et décisions communautaires fait perdre aux Etats membres, en vertu d'une jurisprudence et d'avis de la Cour de Justice des Communautés européennes, le droit de contracter avec des Etats tiers des obligations sur les matières couvertes par les dispositions communautaires. Il n'y a donc plus de négociations bilatérales en ce domaine.

Au plan pénal, la lutte contre la criminalité transfrontalière, contre le terrorisme, constitue l'une des toutes premières préoccupations du Département. C'est dans cet esprit que la France s'efforce de développer sa coopération judiciaire avec nos partenaires étrangers dans les trois domaines que sont l'entraide judiciaire générale en matière pénale, l'extradition et le transfèrement des personnes condamnées. Plusieurs projets ont ainsi été lancés dans la zone caraïbe.

Les négociations bilatérales tiennent évidemment compte des évolutions intervenues en particulier au sein de l'Union européenne (mandat d'arrêt européen) et des négociations multilatérales.

Le Département a également appuyé les initiatives visant à inciter certains Etats à adhérer aux conventions de coopération judiciaire en matière pénale du Conseil de l'Europe, notamment celle relative au transfèrement des personnes condamnées du 21 mars 1983.

I - LES CONVENTIONS ENTRÉES EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2006

Conventions bilatérales



Argentine : La convention bilatérale d'entraide judiciaire en matière pénale du 14 octobre 1998 est entrée en vigueur le 1^{er} février 2007 suite à sa ratification par l'Argentine en décembre 2006.



Russie : La convention sur le transfèrement des personnes condamnées à une peine privative de liberté du 11 février 2003 est entrée en vigueur le 1^{er} février 2007.

Conventions multilatérales

La France est dorénavant liée à deux nouveaux pays au titre des conventions suivantes :

Convention européenne (Conseil de l'Europe) d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959, entrée en vigueur dans les Etats suivants :

- Monaco : le 17 juin 2007
- Monténégro : le 6 juin 2006

Convention européenne (Conseil de l'Europe) d'extradition du 13 décembre 1957, entrée en vigueur au :

- Monténégro : le 6 juin 2006.

Convention européenne (Conseil de l'Europe) sur le transfèrement des personnes condamnées du 21 mars 1983, entrée en vigueur au :

- Monténégro : le 6 juin 2006.

2 - CONVENTIONS SIGNÉES, EN COURS D'APPROBATION PARLEMENTAIRE



Chine : Un accord d'entraide judiciaire en matière pénale a été signé à Paris le 18 avril 2005. Le projet de loi d'approbation de cet accord a été voté par le Sénat le 11 janvier 2007. Il est en attente d'examen à l'Assemblée nationale.

Un Traité d'extradition a été signé à Paris le 20 mars 2007.



Hong Kong : L'accord sur le transfèrement des personnes condamnées a été signé le 9 novembre 2006. Les procédures d'approbation de l'accord ont été achevées à Hong Kong en décembre 2006. En France, les consultations prévues dans le cadre de l'examen du projet de loi autorisant la ratification sont en cours.



Corée : Une convention d'extradition a été signée le 6 juin 2006 à Paris. La procédure d'approbation parlementaire a été immédiatement engagée. La convention a été approuvée en Corée le 13 décembre 2006.



Émirats Arabes Unis : Une convention d'entraide judiciaire en matière pénale et une convention d'extradition ont été signées à Paris le 2 mai 2007.



Monaco : Une nouvelle convention d'entraide judiciaire en matière pénale avec la Principauté a été signée le 8 novembre 2005. Le projet de loi d'approbation a été voté par le Sénat le 11 janvier 2007 et a été déposé au bureau de l'Assemblée nationale. L'entrée en vigueur de cette convention complètera le dispositif de modernisation de nos relations inscrites dans le cadre de la communauté de destin dont les termes sont posés par le traité du 24

octobre 2002 entré en vigueur le 1^{er} décembre 2005.

3 - POURSUITE DE NÉGOCIATIONS



Colombie : La France souhaite parvenir à la conclusion d'une convention sur le transfèrement des personnes condamnées. Par ailleurs, un projet visant à actualiser la convention d'extradition de 1850 a été adressé en octobre 2006 aux autorités colombiennes.



Costa Rica : Un projet de convention d'entraide pénale a été soumis aux autorités costariciennes au printemps 2007. Un projet de convention d'extradition leur a déjà été adressé en octobre 2006.



Émirats Arabes Unis : Alors que les conventions d'entraide et d'extradition ont été signées, le projet de convention sur le transfèrement des personnes condamnées se heurte à des divergences profondes mettant en jeu des principes de valeur constitutionnelle. Son examen a été reporté à une session ultérieure de négociation.



Inde : Un projet de convention sur le transfèrement des personnes condamnées a été paraphé le 20 octobre 2006. La finalisation en cours de la version en langue hindie devrait permettre sa signature prochaine.



Indonésie : Les divergences de fond entre la législation des deux pays tenant, pour certaines, à des règles et principes de nature constitutionnelle, constatées lors de la 3^e session de négociations à Paris en janvier 2006, n'ont pas permis de poursuivre en 2006 la négociation des trois projets de convention (transfèrement des personnes condamnées, entraide judiciaire en matière pénale et extradition).



Maroc : La France et le Maroc ont poursuivi par échange de correspondance la négociation en vue d'actualiser leur dispositif conventionnel en matière d'entraide judiciaire pénale et d'extradition et de convenir d'un avenant à la convention de transfèrement des prisonniers.

5



Pérou : Un second tour de négociations de trois convention de coopération judiciaire en matière pénale (entraide, extradition, transfèrement) prévu en 2005 puis en 2006 à Paris et à nouveau encore en juin 2007, n'a finalement pu se concrétiser, la Partie péruvienne ayant du renoncer à son déplacement.



République dominicaine : Un projet de convention de transfèrement est en cours de négociation



Suriname : Dans le cadre de l'approfondissement de la coopération judiciaire dans la zone caraïbe, un projet de convention d'entraide et d'extradition doit être présenté prochainement aux autorités de Paramaribo.



Vénézuéla : dans le même objectif, des projets de convention d'entraide et d'extradition ont également été adressés aux autorités vénézuéliennes.

Tableau des conventions en vigueur

Nombre d'Etats* liés à la France par une convention				
	Bilatérale	Conseil de l'Europe	Schengen	Nombre total d'Etats *
Entraide pénale	54	46	14	83
Extradition	55	46	14	84
Transfèrement	23	60	-	80

* plusieurs Etats sont liés à la France soit, à la fois, par des conventions bilatérales et multilatérales soit par plusieurs conventions multilatérales. En conséquence, les totaux de la dernière colonne ne sont pas la somme des colonnes 1 à 3 mais recensent le nombre d'Etats avec lesquels la France est liée par une convention de coopération judiciaire en matière pénale qu'elle soit bilatérale ou multilatérale.

B - L'ENTRAIDE JUDICIAIRE INTERNATIONALE

Au fur et à mesure de la conclusion ou de la révision des conventions ou accords bi ou multilatéraux d'entraide judiciaire, l'utilisation de la procédure de la transmission directe des demandes d'entraide, entre ministères de la Justice et même, notamment au sein de l'espace judiciaire européen, de juge à juge, s'étend. La transmission par la voie diplomatique, de la France vers un autre Etat ou d'un Etat tiers vers la France, dont la sous-direction des conventions et de l'entraide judiciaire a la charge, demeure encore pour autant largement utilisée et reste, en l'absence de convention, la seule possible.

I - LES EXTRADITIONS

Actuellement, la France est liée à 84 Etats par une convention d'extradition, multilatérale (convention du Conseil de l'Europe complétée par la convention d'application des accords de Schengen) ou bilatérale.

À l'égard de ces pays, la sous-direction des conventions et de l'entraide judiciaire exerce, pour le ministère des affaires étrangères, le rôle d'autorité centrale française dans la procédure de transmission et de réception des demandes d'extradition présentées dans le cadre de ces accords.

En l'absence de convention, cette sous-direction assure un rôle similaire en application du nouvel article 696-8 du code de procédure pénale,

la loi dite « Perben II » du 9 mars 2004 ayant remplacé la loi du 10 mars 1927 relative à l'extradition des étrangers et consacrant le principe de la réciprocité.

Avec l'entrée en vigueur, entre la quasi-totalité des Etats européens, le 9 mars 2004 du mandat d'arrêt européen (transposé dans la loi dite Perben II) se substituant à la procédure de l'extradition, les demandes dans ce cadre sont adressées de juridiction à juridiction et le nombre des dossiers dont la sous-direction a à connaître depuis cette date a été considérablement réduit.

Néanmoins, en 2006, **301 dossiers** de demandes d'extradition ont été traités, 70% de France vers l'étranger, 30% de l'étranger vers la France (essentiellement Suisse, Roumanie, Maroc).

2 - LA TRANSMISSION DES COMMISSIONS ROGATOIRES INTERNATIONALES

L'intervention du Département n'est requise que si la transmission des commissions rogatoires doit s'effectuer par **la voie diplomatique**.

- C'est obligatoirement le cas :
 - avec les Etats liés à la France par une convention bilatérale prévoyant ce mode de transmission ;
 - en l'absence de convention d'entraide judiciaire : les commissions rogatoires sont présentées par la voie diplomatique, et leur exécution est sollicitée à titre de réciprocité dans le cadre de la courtoisie internationale.
- C'est, à titre dérogatoire, le cas lorsque des raisons de sûreté d'acheminement ou lorsque la sensibilité d'un dossier nécessitent qu'il soit transmis ou traité par le ministère des affaires étrangères de l'un au moins des deux pays, alors même qu'un accord prévoit la transmission directe entre ministères de la justice (Ex : convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959).

Au cours de l'année 2006, 503 mandats judiciaires ont transité par la sous-direction des conventions et de l'entraide judiciaire, parmi lesquels :

- **342** ont été délivrés par la France, à destination principalement du Maroc, de l'Algérie, de Monaco, de la Côte d'Ivoire, de la

Tunisie, de la Russie, de la République dominicaine ou de l'Égypte (destinations touristiques, places bancaires, pays connaissant des troubles, etc.), et,

- **161** l'ont été par un pays étranger à destination de la France et proviennent principalement de Monaco, du Maroc, d'Argentine, d'Andorre, du Cameroun, de la Russie ou de la Tunisie.

L'intensification des échanges et des déplacements, conjugué au phénomène de « judiciarisation » accrue des sociétés, continuera vraisemblablement à impliquer, à l'avenir, une augmentation du nombre des commissions rogatoires internationales gérées par la sous-direction des conventions et de l'entraide judiciaire, nonobstant l'extension du périmètre des instruments (conventions ou décisions-cadre de l'UE) prévoyant un autre mode de transmission.

3 - LE TRANSFÈREMENT DES PERSONNES CONDAMNÉES

La France est liée en matière de transfèrement de condamnés à 80 pays par des conventions bilatérales ou multilatérales. Ces textes visent essentiellement à favoriser la réinsertion sociale des détenus en leur permettant de purger dans leur milieu d'origine le reliquat de la peine à laquelle ils ont été condamnés dans un pays étranger. La peine prononcée à l'étranger est en effet applicable en France mais, le cas échéant, elle sera adaptée à notre législation si elle est supérieure au maximum prévu par le code pénal français.

En 2006, 16 demandes de transfèrement ont été présentées par des condamnés français incarcérés à l'étranger en application de la Convention du Conseil de l'Europe de 1983 ou de conventions bilatérales. 4 ont été réalisés.

En l'absence de convention, des transfèremments peuvent parfois être réalisés, au cas par cas, après approbation du Ministère de la Justice, sur la base d'accords ad hoc, mais uniquement pour raisons humanitaires impérieuses liées généralement à l'âge ou à l'état de santé du condamné. Un transfèrement de cette nature a été réalisé dans ce cadre en 2006.

La sous-direction est également compétente pour le cas des détenus étrangers demandant leur transfèrement dans leur pays d'origine.

4 - LA NOTIFICATION DES ACTES JUDICIAIRES, EXTRA-JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIFS.

La sous-direction des conventions et de l'entraide judiciaire a notifié en 2006 un total de 10 868 actes entre la France et l'étranger.

Actes adressés à des destinataires se trouvant à l'étranger :

- **4 838 actes en matière civile et commerciale.** Il s'agit pour l'essentiel d'actes établis dans le cadre de procédures de divorce, de litiges entre sociétés, ainsi que des commandements à payer relatifs à des dettes fiscales (impôt sur le revenu ou la fortune, impôts fonciers) :
- **1 373 actes judiciaires en matière pénale**, ont été traités.
- **1 572 décisions du Conseil d'Etat**, principalement destinées au Maghreb et 173 décisions de Tribunaux administratifs ont été reçus par la

sous direction des conventions et de l'entraide judiciaire. Ces notifications ont généré l'envoi d'autant de notification d'actes au Conseil d'Etat.

Actes adressés à des destinataires résidant en France :

La sous-direction des conventions et de l'entraide judiciaire a assuré la transmission à des destinataires résidant en France de :

- 427 actes judiciaires étrangers
- 470 actes administratifs étrangers, en provenance d'Italie et, pour la majeure partie, d'Allemagne, avec retour à ces pays des attestations de notification (dans le cadre de la Convention de Strasbourg du 24 novembre 1977).

Par ailleurs, la sous-direction a notifié et traité :

- 5 contraventions de grande voirie
- 117 demandes de legs
- 151 avis de remembrement.

5.2 L'adoption internationale



Mahrez Abadi
Adjoint au sous-directeur
de la coopération
internationale en droit
de la famille

A - STATISTIQUES 2006

Le nombre total d'enfants adoptés à l'étranger par des familles françaises au titre de l'année 2006, soit 3.977, est en léger recul (- 3,8%) par rapport aux 4.136 adoptions de 2005, alors que pour ces deux années le nombre total de pays d'origine des enfants adoptés reste sensiblement le même. En effet les enfants adoptés par la France en 2006 sont originaires de 69 pays, contre 67 en 2005.

Ce tassement est toutefois relatif, eu égard aux statistiques 2006 disponibles concernant les autres pays, qui indiquent une tendance générale de la diminution du nombre d'adoption internationales : moins 10% pour les États-Unis, moins 20% pour la Suède et moins 25% pour la Norvège ; l'Allemagne et le Canada avaient déjà enregistré une baisse en 2005 ; seule l'Italie a réalisé plus d'adoptions en 2006 qu'en 2005 mais reste toutefois en dessous du maximum atteint en 2004.

Les adoptions se caractérisent en 2006, comme en 2005, par le nombre encore prédominant d'enfants en provenance du Vietnam, s'expliquant par l'aboutissement des nombreuses adoptions individuelles déposées avant le 1^{er} janvier 2006, date à

partir de laquelle les autorités vietnamiennes ont imposé le passage des adoptants par des organismes autorisés pour l'adoption.

Le Vietnam est donc le premier pays d'origine avec 742 adoptions soit environ 19% du total des adoptions, suivi par Haïti, l'Éthiopie, la Russie, la Colombie, puis la Chine, passant du 3^e rang en 2005 au 6^e rang en 2006.

Les 4 premiers pays représentent à eux seuls 53% des adoptions (51% en 2005).

Le nombre d'adoptions augmente de façon très importante en Haïti (de 475 à 571), remonte sensiblement en Russie (de 357 à 397) et demeure en légère hausse en Éthiopie (de 397 à 408) et en Colombie (de 293 à 321), alors qu'il chute en Chine (de 458 à 314).

L'augmentation notable des adoptions originaire des pays parties à la convention de La Haye, 1.164 en 2006, contre 1.067 en 2005, s'explique par la comptabilisation de la Chine parmi eux depuis le 1^{er} janvier 2006.

En 2006, comme en 2005, les 10 premiers pays représentent près de 80% des adoptions réalisées : 79,5% en 2006, 79,6% en 2005.

Les adoptions internationale en 2006 se caractérisent également par une répartition géographique sensiblement identique à 2005. En effet l'Asie reste le premier continent avec 32 % (36 % en 2005), puis l'Afrique suit avec 25 % des adop-

tions (26 % en 2005). Notons une stabilisation de la part des enfants originaires du continent américain avec 26 % (22 % en 2005) et aussi d'Europe ne représentant avec 17 % (16 % en 2005).

B - LES ORGANISMES AUTORISÉS ET HABILITÉS POUR L'ADOPTION

Au nombre de 40, les organismes français ont pu prendre en charge 36,6 % des adoptions par des familles françaises, soit sensiblement la même part qu'en 2005 (38 %).

Avec un total de 578 adoptions, les 4 premiers OAA (Médecins du Monde, Rayon de Soleil de l'Enfant ÉTRANGER, les Enfants de Reine de Miséricorde et les Amis des Enfants du Monde) représentent

près de 40 % de l'ensemble des adoptions par OAA (1.454).

Un montant total de 134 650 euros de subventions a été versé en 2006, par le ministère des Affaires Étrangères, à 27 organismes autorisés et habilités pour l'adoption, pour soutenir leur activité en cofinanciant des projets dans le cadre de leurs missions. Une journée de formation au profit des OAA a été organisée par la Mission de l'Adoption Internationale le 24 octobre 2006.



*Dominique de Galard
Médecin général de la
santé publique. Chargée de
mission à la Mission de
l'adoption internationale*

C - ACTIVITÉS DE LA MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE

La Mission de l'Adoption Internationale (MAI), assurant encore en 2006 les fonctions procédurales prévues par la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, a mené à leur terme 581 adoptions, représentant 46 % des procédures dans les pays parties à cette convention.

En qualité de représentante de l'Autorité Centrale pour l'Adoption Internationale (ACAI) et afin de développer sa coopération avec les pays d'origine, elle a accueilli l'Autorité Centrale de l'Ile Maurice (6-10 février 2006) et rencontré des représentants de l'Autorité Centrale chinoise (20 septembre 2006), philippine (30 octobre 2006), russe (27 novembre 2006) et éthiopienne (14 décembre 2006).

D - LA REFORME DE L'ADOPTION

Créée par la loi du 4 juillet 2005, l'Agence Française de l'Adoption (AFA) a été inaugurée le 18 mai 2006.

Elle assume deux des attributions précédemment dévolues à la Mission de l'Adoption Internationale, les missions d'accueil et de conseil du public ainsi

que la gestion des procédures individuelles d'adoption.

Habilitée par la loi à intervenir pour l'adoption dans les Etats parties à la convention de La Haye du 29 mai 1993, elle a succédé à la MAI et les dossiers engagés par cette dernière lui ont été transférés, en octobre 2006, pour la poursuite des procédures.



*Marie José Le Pollotec
Secrétaire générale de la
Mission de l'adoption
internationale*



5.3 Mission femmes françaises à l'étranger

La Mission femmes françaises à l'étranger s'emploie, au sein de la sous-direction de la coopération internationale en droit de la famille, à informer, orienter et assister, en cas de difficultés, nos compatriotes résidant ou de passage à l'étranger.

Dans un contexte d'augmentation constante du nombre de mariages mixtes, la Mission informe les Français ayant un projet de mariage avec un ressortissant étranger ou étant confrontés à un changement de situation familiale (séparation, divorce).

L'aide apportée par la Mission aux femmes françaises, gênées dans leurs démarches ou en réelle difficulté, concerne divers problèmes ayant trait à leur situation personnelle et familiale :

- formalités d'état civil, situation de familles séparées, recomposées ;
- procédures de séparation, attribution de garde provisoire et de résidence des enfants, difficultés liées aux différentes législations relatives au statut personnel et familial ;
- droits des personnes victimes de violences avec ou sans séquestration, de menaces de mariage ou de mariage sous la contrainte.

S'agissant des mariages forcés, la Mission assiste nos compatriotes concernées et, le cas échéant, organise leur rapatriement, en liaison étroite avec les postes diplomatiques et consulaires, les autres services et sous-directions de la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, et le cas échéant, la Défenseure des enfants et/ou des services sociaux en France. Ces situations d'urgence sont délicates à traiter compte tenu du contexte local et familial.

Une fiche réflexe sur les mariages forcés est diffusée sur le site France Diplomatie sous la rubrique Conseils aux voyageurs. Par ailleurs, la mairie de Paris met à la disposition du public un dépliant sur les mariages forcés, qui mentionne expressément la Mission femmes françaises à l'étranger avec ses deux numéros de téléphone.

Elle traite également des dossiers de ressortissants

français mineurs en difficulté ou en danger à l'étranger, en liaison avec le magistrat de la sous-direction de la coopération internationale en droit de la famille, les services de la Défenseure des enfants, le ministère de la Justice (notamment protection judiciaire de la jeunesse) et les services de l'aide sociale à l'enfance.

La Mission a ouvert 96 dossiers en 2006 contre 80 en 2005. Les dossiers suivis depuis plusieurs années concernent une soixantaine de pays, et en priorité le Maroc, l'Algérie, le Sénégal, la Turquie et la Tunisie.

Plus de 50 % des dossiers traitent des problèmes de mariages forcés ou de menaces de mariage sous la contrainte, mariages arrangés par les familles et annulation de mariage. La plupart de ces cas concernent des jeunes filles double nationales. Une grande partie des intéressées ont pu rentrer en France à plus ou moins long terme, les autres étant toujours retenues à l'étranger sans que l'action conjuguée de l'Ambassade et de la Mission n'ait pu encore aboutir.

Un quart des dossiers concernent des violences, séquestrations, séparations conflictuelles avec présence d'enfants, difficultés liées au séjour et à la législation locale.

Enfin, un cinquième des dossiers concerne des mineurs - dont près de la moitié ne possède que la nationalité française -, en grande difficulté ou en danger à l'étranger.

La Mission procède, en fonction de l'évolution de la législation, à la mise à jour régulière d'un guide sur le site : www.diplomatie.gouv.fr (Les Français et l'étranger/Conseils aux familles/Femmes françaises à l'étranger). Ce guide, de portée générale et utilisable seulement à des fins d'information et d'orientation, contient trois parties :

- Où vous adresser en cas d'expatriation ?
- Le statut personnel et familial dans un contexte international comportant différents chapitres sur le mariage, le PACS, l'union libre, l'enfant (autorité parentale, déplacements, adoption), le nom de famille, le divorce, les régimes matri-

moniaux, les pensions alimentaires, les successions internationales, la nationalité.

- Autres informations pratiques et juridiques.

La Mission est associée aux travaux concernant la politique d'intégration, notamment des femmes issues de l'immigration. Elle a notamment participé à l'élaboration du guide « Femmes marocaines : vos droits en France » rédigé sur la base de travaux d'un groupe de réflexion franco-marocain.

Enfin la Mission assure une permanence téléphonique

quotidienne. Il apparaît que les appels tendent à diminuer en quantité, certains appelants ayant déjà consulté le guide pratique de la Mission femmes françaises à l'étranger, celui-ci faisant d'ailleurs l'objet de nombreuses demandes d'envoi. En revanche, les appels portent sur des questions beaucoup plus précises et souvent des situations complexes. Ils émanent, pour la plupart de particuliers, hommes et femmes, résidant en France ou à l'étranger, mais aussi de la part d'administrations et d'associations en France, voire même de professionnels du droit de la famille et enfin également de nos postes à l'étranger.

5.4 Les créances alimentaires à l'étranger

Autorité centrale pour l'application de la Convention de New York du 20 juin 1956 sur le recouvrement des aliments à l'étranger, qui prévoit une coopération administrative entre Etats dans ce domaine, le bureau de recouvrement des créances alimentaires (RCA) met en œuvre, ou sollicite la mise en œuvre par ses homologues, et suit les procédures d'exequatur et d'exécution permettant d'obtenir le paiement des créances alimentaires en France ou à l'étranger.

Ce bureau engage également, en liaison avec les postes consulaires, des démarches auprès des débiteurs français résidant dans des pays n'ayant pas ratifié la Convention de New York.

Le bureau est quotidiennement en relation avec l'ensemble des acteurs de la procédure de recouvrement : créancières, débiteurs, tribunaux, Caisses d'Allocations Familiales, avocats, huissiers de justice, homologues étrangers.

Il traite actuellement près de 2.000 dossiers, les plus nombreux concernant des pays européens : Pologne, Portugal, Belgique, Suisse, Allemagne et Espagne.

Ce secteur a connu une hausse sensible de ses activités puisque, en 2006, il a enregistré 300 nouvelles demandes d'ouverture de dossiers, pour 219 en 2005. Le service doit faire face quotidiennement à un courrier important : 3.143 courriers arrivés en 2006, pour 2.618 en 2002.

L'importance du stock de dossiers et l'ancienneté de certaines procédures ont conduit :

- à réorganiser le travail sur la base d'une sectorisation géographique permettant aux agents de se spécialiser sur la législation et les procédures des Etats dont ils ont la charge ;
- et à définir un traitement standardisé et simplifié des dossiers :
 - traitement, dès réception, des nouvelles demandes,
 - simplification de la liste des pièces nécessaires à la constitution du dossier initial, ainsi que la demande de documents ou d'informations par téléphone, télécopie ou courrier électronique,
 - usage de la communication par messagerie électronique avec ses homologues étrangers, y compris pour la transmission de documents,
 - suivi plus systématique des débiteurs et mise en œuvre des procédures judiciaires en France, dès lors qu'aucun règlement volontaire n'intervient dans les délais prescrits aux débiteurs,
 - suivi régulier des auxiliaires de justice chargés d'assister les créanciers,
 - recours plus fréquent aux lettres type.

Enfin, le bureau RCA contribue aux travaux en cours à la Commission européenne relatifs à un projet de règlement sur le recouvrement des créances alimentaires, ainsi qu'aux négociations en vue de l'adoption d'une nouvelle convention dans le cadre de la Conférence de La Haye de Droit International Privé./.

5 6 La Maison des Français de l'Étranger (MFE) et l'information des Français de l'étranger

La MFE a connu une année de transition avec la mise en œuvre du plan de recentrage de ses activités ; le pôle Accueil et Information a été stabilisé dans un nouveau cadre d'hébergement.

I. SES NOUVEAUX LOCAUX

La Maison des Français de l'étranger a déménagé suite à la dénonciation par le MAE du bail de l'immeuble qui l'abritait. Ses nouveaux locaux se répartissent comme suit :

- Les bureaux du secrétariat de la MFE et du CIMED (Comité d'informations médicales), et celui de la documentation ont été installés au 244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, rejoignant ainsi les bureaux parisiens de la DFAE¹.
- Le public est reçu dans une salle spécialement aménagée pour l'accueil, également située au 244 boulevard Saint Germain, métro Rue du Bac.
- Les consultations spécialisées (douanes, protection sociale, fiscalité, etc.) se tiennent au 57 boulevard des Invalides, 75007 Paris, métro Duroc.

II. SES SITES INTERNET

Le site institutionnel de l'expatriation (www.mfe.org) et l'information Santé des voyageurs et des expatriés (www.cimed.org)

Les sites Internet conservent, en 2006, une très bonne audience avec :

- 297 039 visites mensuelles sur www.mfe.org
- 13 858 visites mensuelles sur www.cimed.org



III. LE SITE INSTITUTIONNEL DE L'EXPATRIATION (WWW.MFE.ORG)

L'ensemble des articles thématiques a été actualisé en lien avec le site Internet **France Diplomatie** et **Diplonet** (intranet du MAE) ; quinze partenaires travaillant à l'étranger ont mis à jour directement sur le site Internet des dossiers sur les pays. Parmi

eux, des conseillers Emploi-Formation ont actualisé les rubriques concernant les conditions de vie sur place et le marché du travail (emploi, stage). Des annonces d'offres d'emploi non pourvues dans le cadre des bourses d'emploi des Comités consu-

(1) Direction des Français de l'étranger et des étrangers en France

lares pour l'emploi et la formation professionnelle ont également été publiées, directement sur le site Internet.

En 2006, la MFE a ouvert un nouveau service : un abonnement valable un an est proposé aux internautes leur permettant de consulter l'ensemble de la documentation. Ce service a généré, en moyenne, la souscription de 640 nouveaux abon-

nements par mois, à titre individuel ou pour le compte d'entreprises.

Les annuaires des ambassades et des consulats mis à jour quotidiennement sur le site Internet restent très appréciés par le public.

Les forums de témoignages rencontrent un franc succès avec 172 000 messages postés en 2006.

IV. LE SITE DU CIMED SUR L'INFORMATION SANTÉ DES VOYAGEURS ET DES EXPATRIÉS (WWW.CIMED.ORG)

Le Comité d'informations médicales, composé de 33 médecins bénévoles, a validé 76 dossiers de villes préparés par les médecins agréés par nos ambassades.

Ces dossiers alimentent une base de données qui compte 40 abonnés, membres des institutions publiques et de grandes entreprises françaises présentes à l'étranger. Cette information est diffusée sur leurs propres réseaux ; elle alimente également la rubrique Santé du site Conseils aux voyageurs.



V. LES ATELIERS ET LES CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES

La MFE a maintenu son programme d'activités dans les domaines spécialisés de l'expatriation

- permanences fiscales, deux fois par mois, avec le Centre des impôts des non-résidents,
- consultations en matière de protection sociale maladie-maternité, retraite, chômage,
- étude de projets professionnels,
- rédaction de curriculum vitae et de lettre de motivation en anglais,
- information sur l'immigration aux Etats-Unis.

VI. LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Compte tenu de la réduction de son effectif, la MFE a recherché tout au long de l'année 2006, des synergies avec les institutions et des collaborations avec des partenaires ou associations.

A titre d'exemple, la MFE fait désormais partie des membres permanents du Comité des usagers particuliers non résidents créé auprès de la Direction des Résidents à l'Etranger et des Services Généraux (DRESG) de la Direction Générale des impôts.

Dans le même esprit, les échanges avec UBIFRANCE ont permis à nos organismes de participer conjointement à une série d'émissions de télévision sur le web « Les 24 heures chrono de l'international ». Ces échanges se sont également traduits par des échanges de logos et de savoirs-faire.

Dernier exemple, la MFE partage avec la Caisse des Français de l'étranger, le Groupement des Assedic de la Région Parisienne (GARP) et le groupe Taitbout, l'organisation et le coût d'un stand commun au salon Avenir International.

Les actions de communication ont aussi visé à mieux faire connaître le volet « Informations Santé » du CIMED auprès du grand public, des médecins et des entreprises. Des séquences télévisuelles et audiovisuelles sont régulièrement diffusées sur les médias (News21, Couleur France). Des plaquettes d'information ont été remises aux médecins présents au congrès international de la médecine des voyages de Vancouver.

Annexes

ANNEXE I - Statistiques sur les Français de l'étranger 97

Répartition de la population française à l'étranger

ANNEXE II - Élection 124

1. Nombre d'inscrits sur les listes électorales consulaires arrêtées au 31 décembre 2006
2. Résultats du premier tour de l'élection du Président de la République à l'étranger
(21 et 22 avril 2007)
3. Résultats du second tour de l'élection du Président de la République à l'étranger
(5 et 6 mai 2007)

ANNEXE III - Emploi et formation professionnelle à l'étranger 139

1. Évaluation pour l'ensemble du monde
2. Évaluation de l'activité emploi des chambres de commerce et d'industrie

I MONDE

TABLEAU I.1. EVOLUTION DU NOMBRE DE FRANÇAIS INSCRITS (DONT BINATIONAUX ET DÉTACHÉS)

Année	Ensemble	Evolution	dont binationaux	Evolution	dont détachés	Evolution
1984	902 341		276 276		265 239	
1985	897 339	-0,60%	291 567	5,50%	270 221	1,90%
1986	889 392	-0,9%	297 566	2,1%	248 980	-7,9%
1987	856 088	-3,7%	308 097	3,5%	219 755	-11,7%
1988	860 533	0,5%	339 038	10,0%	199 556	-9,2%
1989	866 098	0,6%	360 885	6,4%	183 406	-8,1%
1990	884 665	2,1%	360 659	-0,1%	189 612	3,4%
1991	867 537	-1,9%	372 272	3,2%	155 225	-18,1%
1992	914 551	5,4%	389 808	4,7%	144 873	-6,7%
1993	919 649	0,6%	401 586	3,0%	128 472	-11,3%
1994	919 191	0,0%	404 189	0,6%	109 332	-14,9%
1995	902 803	-1,8%	407 642	0,9%	90 727	-17,0%
1996	936 726	3,8%	427 853	5,0%	89 364	-1,5%
1997	971 939	3,8%	447 528	4,6%	85 613	-4,2%
1998	998 247	2,7%	465 141	3,9%	78 006	-8,9%
1999	1 015 066	1,7%	472 392	1,6%	73 443	-5,8%
2000	1 009 103	-0,6%	468 375	-0,9%	69 461	-5,4%
2001	998 783	-1,0%	454 849	-2,9%	67 613	-2,7%
2002	1 099 859	10,1%	509 818	12,1%	65 706	-2,8%
2003	1 223 409	11,2%	576 476	13,1%	66 110	0,6%
2004	1 253 229	2,4%	587 982	2,0%	65 135	-1,5%
2005	1 268 528	1,2%	581 384	-1,1%	67 702	3,9%
2006	1 373 988	8,3%	614 494	5,7%	76 040	12,3%

TABLEAU I.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET ÂGE DE LA POPULATION INSCRITE

	1995			2000			2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 6 ans	43 348	40924	84 272	52353	49 750	102103	66478	63116	129594
6 - 17 ans	86 698	83 418	170 116	95 991	91 466	187 457	127 120	121 240	248360
18 ans et plus	303 042	345 373	648 415	332 036	387 507	719 543	477 918	518 116	996034
Total	433 088	469 715	902 803	480 380	528 723	1 009 103	671 516	702 472	1373988
Moins de 6 ans	10,0%	8,7%	9,3%	10,9%	9,4%	10,1%	9,9%	9,0%	9,4%
6-17 ans	20,0%	17,8%	18,8%	20,0%	17,3%	18,6%	18,9%	17,3%	18,1%
18 ans et plus	70,0%	73,5%	71,8%	69,1%	73,3%	71,3%	71,2%	73,8%	72,5%

TABLEAU I.3. RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION BINATIONALE INSCRITE

	1985	1990	1995	2000	2005	2006
Moins de 6 ans	45 406	54 089	58 060	65 080	69 305	71 125
6 - 17 ans	86 023	105 565	113 065	125 412	148 280	156 351
18 ans et plus	160 138	201 005	236 517	277 883	363 799	387 018
Total	291 567	360 659	407 642	468 375	581 384	614 494
Moins de 6 ans	15,6%	15,0%	14,2%	13,9%	11,9%	11,60%
6 - 17 ans	29,5%	29,3%	27,7%	26,8%	25,5%	25,40%
18 ans et plus	54,9%	55,7%	58,0%	59,3%	62,6%	63,00%

Annexe I

TABLEAU I.4. RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Agriculture	6 539	5 286	5 617	5 875
Industrie	47 085	47 670	56 856	59 664
Bâtiment	5 970	6 021	7 627	8 249
Tertiaire	304 431	365 105	472 869	513 119
Total	364 025	424 082	542 969	586 907
Agriculture	1,8%	1,2%	1,0%	1,0%
Industrie	12,9%	11,2%	10,5%	10,2%
Bâtiment	1,6%	1,4%	1,4%	1,4%
Tertiaire	83,6%	86,1%	87,1%	87,4%

TABLEAU I.5. RÉPARTITION PAR CSP DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Exploitants agricoles	2 112	2 093	2 400	2 509
Entrepreneurs	41 057	45 400	57 481	61 408
Cadres sup., prof. intel.	115 141	137 243	182 625	201 639
Prof. intermédiaires	79 047	88 875	111 042	118 945
Employés	106 698	132 313	172 234	185 053
Ouvriers	19 970	18 158	17 187	17 353
Total	364 025	424 082	542 969	586 907
Exploitants agricoles	0,6%	0,5%	0,4%	0,4%
Entrepreneurs	11,3%	10,7%	10,6%	10,5%
Cadres sup., prof. intel.	31,6%	32,4%	33,6%	34,4%
Prof. intermédiaires	21,7%	21,0%	20,5%	20,3%
Employés	29,3%	31,2%	31,7%	31,5%
Ouvriers	5,5%	4,3%	3,2%	3,0%

TABLEAU I.6. POPULATION INSCRITE ACTIVE ET INACTIVE

	1995	2000	2005	2006
Actifs ayant un emploi	364 025	424 082	542 969	586 907
Actifs à la rech. d'un emploi	9 289	10 595	16 422	18 338
Total actifs	373 314	434 677	559 391	605 245
Retraités	44 018	49 258	55 365	60 185
Autres inactifs	485 471	525 169	653 202	707 990
Total inactifs	529 489	574 427	708 567	768 175
Total	902 803	1 009 103	1 268 528	1 373 988
Actifs ayant un emploi	97,5%	97,6%	97,1%	97,0%
Actifs à la rech. d'un emploi	2,5%	2,4%	2,9%	3,0%
Total actifs	41,4%	43,1%	44,1%	44,1%
Retraités	8,3%	8,6%	7,8%	7,8%
Autres inactifs	91,7%	91,4%	92,2%	92,2%
Total inactifs	58,6%	56,9%	55,9%	55,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Autres inactifs	91,4%	91,4%	91,9%	92,1%
Total inactifs	58,6%	56,9%	56,5%	56,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Annexe I

TABLEAU 1.7. POPULATION INSCRITE PAR RÉGION

	1985	1995	2000	2005	2006	Taux d'év. an. moyen en %	
						1995/1985	2006/1995
AFRIQUE DU NORD	68 327	48 770	46 276	84 049	91 092	-3,3%	5,8%
AFRIQUE FRANCOPHONE	140 490	107 033	101 255	102 349	110 657	-2,7%	0,3%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	12 000	11 055	12 170	14 033	15 916	-0,8%	3,4%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	49 875	56 537	64 758	79 255	83 823	1,3%	3,6%
AMERIQUE DU NORD	101 903	106 917	129 191	166 862	183 638	0,5%	5,0%
ASIE-OCEANIE	37 616	49 034	56 392	73 531	86 160	2,7%	5,3%
EUROPE DE L'EST	5 066	11 297	16 197	21 757	25 118	8,4%	7,5%
EUROPE OCCIDENTALE	428 260	449 458	509 085	630 039	672 908	0,5%	3,7%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	53 802	62 702	73 779	96 653	104 676	1,5%	4,8%
Monde	897 339	902 803	1 009 103	1 268 528	1 373 988	0,1%	3,9%

TABLEAU 1.8. POPULATION INSCRITE PAR RÉGION : ÉVOLUTION DE LA PART DES DIFFÉRENTES RÉGIONS DE 1985 À 2006

	1985	1995	2000	2005	2006
AFRIQUE DU NORD	7,6%	5,4%	4,6%	6,6%	6,6%
AFRIQUE FRANCOPHONE	15,7%	11,9%	10,0%	8,1%	8,1%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	1,3%	1,2%	1,2%	1,1%	1,2%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	5,6%	6,3%	6,4%	6,2%	6,1%
AMERIQUE DU NORD	11,4%	11,8%	12,8%	13,2%	13,4%
ASIE-OCEANIE	4,2%	5,4%	5,6%	5,8%	6,3%
EUROPE DE L'EST	0,6%	1,3%	1,6%	1,7%	1,8%
EUROPE OCCIDENTALE	47,7%	49,8%	50,4%	49,7%	49,0%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	6,0%	6,9%	7,3%	7,6%	7,6%
Monde	100%	100%	100%	100%	100%

TABLEAU 1.9. EVOLUTION DE LA POPULATION BINATIONALE PAR RÉGION

	1985	1995	2000	2005	2006	Taux d'év. an. moyen en %	
						1995/1985	2006/1995
AFRIQUE DU NORD	15 955	26 231	26 829	59 003	63 467	5,1%	8,4%
AFRIQUE FRANCOPHONE	29 240	38 751	43 182	43 140	46 851	2,9%	1,7%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	1 639	2 720	3 459	3 958	4 434	5,2%	4,5%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	23 367	33 675	38 146	47 760	50 081	3,7%	3,7%
AMERIQUE DU NORD	36 608	48 313	60 645	81 828	88 003	2,8%	5,6%
ASIE-OCEANIE	4 437	11 989	14 787	18 172	20 592	10,5%	5,0%
EUROPE DE L'EST	2 396	4 317	5 912	8 216	9 143	6,1%	7,1%
EUROPE OCCIDENTALE	150 402	192 869	217 348	242 317	249 553	2,5%	2,4%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	27 523	48 777	58 067	76 990	82 370	5,9%	4,9%
Monde	291 567	407 642	468 375	581 384	614 494	3,4%	3,8%

TABLEAU 1.10. POPULATION IMMATRICULÉE BINATIONALE PAR RÉGION : ÉVOLUTION DE LA PART DES DIFFÉRENTES RÉGIONS DE 1985 À 2004

	1985	1990	1995	2000	2006
AFRIQUE DU NORD	5,5%	6,4%	5,7%	10,1%	10,3%
AFRIQUE FRANCOPHONE	10,0%	9,5%	9,2%	7,4%	7,6%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	0,6%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	8,0%	8,3%	8,1%	8,2%	8,1%
AMERIQUE DU NORD	12,6%	11,9%	12,9%	14,1%	14,3%
ASIE-OCEANIE	1,5%	2,9%	3,2%	3,1%	3,4%
EUROPE DE L'EST	0,8%	1,1%	1,3%	1,4%	1,5%
EUROPE OCCIDENTALE	51,6%	47,3%	46,4%	41,7%	40,6%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	9,4%	12,0%	12,4%	13,2%	13,4%
Monde	100%	100%	100%	100%	100%

Annexe I

2.1 AFRIQUE DU NORD

TABLEAU 2.1.1. EVOLUTION DU NOMBRE DE FRANÇAIS INSCRITS (DONT BINATIONAUX ET DÉTACHÉS)

Année	Nbre de Français immatriculés	Evolution	dont doubles nationaux	Evolution	dont détachés
1984	70 494		16 638		37 273
1985	68 327	-3,1%	15 955	-4,1%	33 760
1986	64 552	-5,5%	17 208	7,9%	26 212
1987	57 964	-10,2%	20 978	21,9%	18 926
1988	55 154	-4,8%	21 690	3,4%	14 971
1989	54 416	-1,3%	24 096	11,1%	12 008
1990	56 367	3,6%	27 141	12,6%	10 731
1991	58 725	4,2%	32 079	18,2%	9 525
1992	59 868	1,9%	31 946	-0,4%	8 282
1993	58 922	-1,6%	32 973	3,2%	6 653
1994	50 424	-14,4%	26 688	-19,1%	4 848
1995	48 770	-3,3%	26 231	-1,7%	4 347
1996	47 768	-2,1%	26 226	0,0%	4 009
1997	48 271	1,1%	27 061	3,2%	3 731
1998	48 374	0,2%	27 869	3,0%	3 516
1999	49 249	1,8%	28 545	2,4%	3 708
2000	46 276	-6,0%	26 829	-6,0%	3 132
2001	47 233	2,1%	26 670	-0,6%	2 981
2002	56 014	18,6%	33 724	26,4%	3 032
2003	69 031	23,2%	44 656	32,4%	2 973
2004	76 716	11,1%	52 390	17,3%	2 680
2005	84 049	9,6%	59 003	12,6%	2 394
2006	91 092	8,4%	63 467	7,6%	2 537

TABLEAU 2.1.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET ÂGE DE LA POPULATION INSCRITE

	1995			2000		2006	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 6 ans	1 668	1 565	3 233	2 009	2 019	4 028	4 278
6 - 17 ans	4 123	3 859	7 982	5 117	4 969	10 086	9 830
18 ans et plus	23 874	13 681	37 555	14 635	17 527	32 162	30 240
Total	29 665	19 105	48 770	21 761	24 515	46 276	44 348
Moins de 6 ans	5,6%	8,2%	6,6%	9,2%	8,2%	8,7%	9,6%
6 - 17 ans	13,9%	20,2%	16,4%	23,5%	20,3%	21,8%	22,2%
18 ans et plus	80,5%	71,6%	77,0%	67,3%	71,5%	69,5%	68,2%

TABLEAU 2.1.3. RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION BINATIONALE INSCRITE

	1985	1990	1995	2000	2005	2006
Moins de 6 ans	2 259	4 167	2 125	2 809	6 127	6270
6 - 17 ans	6 955	9 433	5 433	7 779	14 420	15576
18 ans et plus	6 741	13 541	18 673	16 241	38 456	41621
Total	15 955	27 141	26 231	26 829	59 003	63467
Moins de 6 ans	14,2%	15,4%	8,1%	10,5%	10,4%	9,9%
6 - 17 ans	43,6%	34,8%	20,7%	29,0%	24,4%	24,5%
18 ans et plus	42,3%	49,9%	71,2%	60,5%	65,2%	65,6%

Annexe I

TABLEAU 2.I.4. RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Agriculture	419	365	475	510
Industrie	3 414	2 863	3 139	3 151
Bâtiment	280	268	500	554
Tertiaire	12 510	12 988	20 529	22 321
Total	16 623	16 484	24 643	26 536
Agriculture	2,5%	2,2%	1,9%	1,9%
Industrie	20,5%	17,4%	12,7%	11,9%
Bâtiment	1,7%	1,6%	2,0%	2,1%
Tertiaire	75,3%	78,8%	83,3%	84,1%

TABLEAU 2.I.5. RÉPARTITION PAR CSP DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Exploitants agricoles	133	204	300	317
Entrepreneurs	2 367	2 650	4 438	4 834
Cadres sup., prof. intel.	6 898	7 631	11 334	12 418
Prof. intermédiaires	4 159	2 914	3 258	3 394
Employés	2 770	2 872	5 035	5 291
Ouvriers	296	213	278	282
Total	16 623	16 484	24 643	26 536
Exploitants agricoles	0,8%	1,2%	1,2%	1,2%
Entrepreneurs	14,2%	16,1%	18,0%	18,2%
Cadres sup., prof. intel.	41,5%	46,3%	46,0%	46,8%
Prof. intermédiaires	25,0%	17,7%	13,2%	12,8%
Employés	16,7%	17,4%	20,4%	19,9%
Ouvriers	1,8%	1,3%	1,1%	1,1%

TABLEAU 2.I.6. POPULATION INSCRITE ACTIVE ET INACTIVE

	1995	2000	2005	2006
Actifs ayant un emploi	16 623	16 484	24 643	26 536
Actifs à la rech. d'un emploi	740	235	367	416
Total actifs	17 363	16 719	25 010	26 952
Retraités	2 189	2 593	3 865	4 680
Autres inactifs	29 218	26 964	55 161	59 454
Total inactifs	31 407	29 557	59 026	64 134
Total	48 770	46 276	84 049	91 092
Actifs ayant un emploi	95,7%	98,6%	98,5%	98,5%
Actifs à la rech. d'un emploi	4,3%	1,4%	1,5%	1,5%
Total actifs	35,6%	36,1%	29,8%	29,6%
Retraités	7,0%	8,8%	6,5%	7,3%
Autres inactifs	93,0%	91,2%	93,5%	92,7%
Total inactifs	64,4%	63,9%	70,2%	70,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Annexe I

2.2 AFRIQUE FRANCOPHONE

TABLEAU 2.2.1. EVOLUTION DU NOMBRE DE FRANÇAIS INSCRITS (DONT BINATIONAUX ET DÉTACHÉS)

Année	Nbre de Français immatriculés	Evolution	dont doubles nationaux	Evolution	dont détachés
1984	145935		16638		37273
1985	140 490	-3,7%	29 240	45,8%	72 826
1986	132 870	-5,4%	25 633	-12,3%	67 720
1987	132 002	-0,7%	26 657	4,0%	59 809
1988	122 107	-7,5%	28 710	7,7%	47 836
1989	123 555	1,2%	28 736	0,1%	47 932
1990	123 558	0,0%	30 099	4,7%	48 073
1991	115 323	-6,7%	31 562	4,9%	41 326
1992	116 059	0,6%	34 785	10,2%	37 855
1993	112 333	-3,2%	34 788	0,0%	32 582
1994	110 260	-1,8%	36 264	4,2%	30 071
1995	107 033	-2,9%	38 751	6,9%	26 439
1996	102 868	-3,9%	39 838	2,8%	21 930
1997	104 157	1,3%	41 159	3,3%	21 321
1998	102 219	-1,9%	43 291	5,2%	14 842
1999	102 763	0,5%	44 060	1,8%	13 313
2000	101 255	-1,5%	43 182	-2,0%	12 729
2001	97 568	-3,6%	40 785	-5,6%	12 426
2002	100 092	2,6%	42 283	3,7%	11 497
2003	104 180	4,1%	45 059	6,6%	10 703
2004	101 566	-2,5%	43 999	-2,4%	10 181
2005	102 349	0,8%	43 140	-2,0%	10 115
2006	110 657	8,1%	46 851	8,6%	11 996

TABLEAU 2.2.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET ÂGE DE LA POPULATION INSCRITE

	1995			2000		2006	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 6 ans	5 128	4 848	9 976	4 878	4 701	9 579	5 524
6 - 17 ans	12 297	11 956	24 253	11 934	11 254	23 188	12 604
18 ans et plus	39 647	33 157	72 804	36 802	31 686	68 488	41 603
Total	57 072	49 961	107 033	53 614	47 641	101 255	59 731
Moins de 6 ans	9,0%	9,7%	9,3%	9,1%	9,9%	9,5%	9,2%
6 - 17 ans	21,5%	23,9%	22,7%	22,3%	23,6%	22,9%	21,1%
18 ans et plus	69,5%	66,4%	68,0%	68,6%	66,5%	67,6%	69,7%

TABLEAU 2.2.3. RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION BINATIONALE INSCRITE

	1985	1990	1995	2000	2005	2006
Moins de 6 ans	3 754	4 686	5 035	4 415	3 577	4093
6 - 17 ans	6 985	8 640	12 384	12 781	11 219	12459
18 ans et plus	18 501	16 773	21 332	25 986	28 344	30299
Total	29 240	30 099	38 751	43 182	43 140	46851
Moins de 6 ans	12,8%	15,6%	13,0%	10,2%	8,3%	8,7%
6 - 17 ans	23,9%	28,7%	32,0%	29,6%	26,0%	26,6%
18 ans et plus	63,3%	55,7%	55,0%	60,2%	65,7%	64,7%

Annexe I

TABLEAU 2.2.4. RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Agriculture	1 756	1 203	958	1 001
Industrie	3 999	3 215	3 019	3 278
Bâtiment	884	805	839	900
Tertiaire	38 008	35 574	35 360	37 844
Total	44 647	40 797	40 176	43 023
Agriculture	3,9%	2,9%	2,4%	2,3%
Industrie	9,0%	7,9%	7,5%	7,6%
Bâtiment	2,0%	2,0%	2,1%	2,1%
Tertiaire	85,1%	87,2%	88,0%	88,0%

TABLEAU 2.2.5. RÉPARTITION PAR CSP DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Exploitants agricoles	340	405	364	381
Entrepreneurs	7 419	8 045	7 885	8 258
Cadres sup., prof. intel.	16 683	13 566	13 550	14 549
Prof. intermédiaires	13 704	12 202	11 560	12 170
Employés	5 814	6 133	6 488	7 319
Ouvriers	687	446	329	346
Total	44 647	40 797	40 176	43 023
Exploitants agricoles	0,8%	1,0%	0,9%	0,9%
Entrepreneurs	16,6%	19,7%	19,6%	19,2%
Cadres sup., prof. intel.	37,4%	33,3%	33,7%	33,8%
Prof. intermédiaires	30,7%	29,9%	28,8%	28,3%
Employés	13,0%	15,0%	16,1%	17,0%
Ouvriers	1,5%	1,1%	0,8%	0,8%

TABLEAU 2.2.6. POPULATION INSCRITE ACTIVE ET INACTIVE

	1995	2000	2005	2006
Actifs ayant un emploi	44 647	40 797	40 176	43 023
Actifs à la rech. d'un emploi	1 211	1 331	1 283	1 418
Total actifs	45 858	42 128	41 459	44 441
Retraités	2 886	4 097	4 951	5 517
Autres inactifs	58 289	55 030	55 883	60 634
Total inactifs	61 175	59 127	60 834	66 151
Total	107 033	101 255	102 349	110 657
Actifs ayant un emploi	97,4%	96,8%	96,9%	96,8%
Actifs à la rech. d'un emploi	2,6%	3,2%	3,1%	3,2%
Total actifs	42,8%	41,6%	40,5%	40,2%
Retraités	4,7%	6,9%	8,1%	8,3%
Autres inactifs	95,3%	93,1%	91,9%	91,7%
Total inactifs	57,2%	58,4%	59,5%	59,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Annexe I

2.3 AFRIQUE NON FRANCOPHONE

TABLEAU 2.3.1. EVOLUTION DU NOMBRE DE FRANÇAIS INSCRITS (DONT BINATIONAUX ET DÉTACHÉS)

Année	Nbre de Français immatriculés	Evolution	dont doubles nationaux	Evolution	dont détachés
1984	12 589		16 638		37 273
1985	12 000	-5%	1 639	76%	5 600
1986	12 114	1%	1 848	13%	4 417
1987	12 423	3%	1 972	7%	4 553
1988	11 243	-10%	1 993	1%	3 750
1989	11 571	3%	2 000	0%	3 846
1990	10 591	-9%	1 896	-5%	3 214
1991	9 964	-6%	2 097	11%	3 319
1992	10 326	4%	1 855	-12%	5 103
1993	11 778	14%	2 117	14%	5 031
1994	11 299	-4%	2 532	20%	4 793
1995	11 055	-2%	2 720	7%	4 397
1996	11 174	1%	2 806	3%	4 582
1997	11 645	4%	2 913	4%	4 530
1998	12 014	3%	3 253	12%	3 775
1999	12 053	0%	3 296	1%	3 444
2000	12 170	1%	3 459	5%	3 489
2001	11 640	-4%	3 418	-1%	3 282
2002	12 092	4%	3 594	5%	2 957
2003	12 934	7%	3 816	6%	2 904
2004	13 621	5%	3 937	3%	2 931
2005	14 033	3%	3 958	1%	2 970
2006	15 916	13%	4 434	12%	3 395

TABLEAU 2.3.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET ÂGE DE LA POPULATION INSCRITE

	1995			2000		2006	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 6 ans	567	530	1 097	619	618	1 237	919
6 - 17 ans	953	881	1 834	1 144	989	2 133	1 423
18 ans et plus	4 690	3 434	8 124	4 970	3 830	8 800	6 469
Total	6 210	4 845	11 055	6 733	5 437	12 170	8 811
Moins de 6 ans	9,1%	10,9%	9,9%	9,2%	11,4%	10,2%	10,4%
6 - 17 ans	15,3%	18,2%	16,6%	17,0%	18,2%	17,5%	16,2%
18 ans et plus	75,5%	70,9%	73,5%	73,8%	70,4%	72,3%	73,4%

TABLEAU 2.3.3. RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION BINATIONALE INSCRITE

	1985	1990	1995	2000	2005	2006
Moins de 6 ans	394	393	488	533	517	623
6 - 17 ans	641	612	794	943	1 074	1 160
18 ans et plus	604	891	1 438	1 983	2 367	2 651
Total	1 639	1 896	2 720	3 459	3 958	4 434
Moins de 6 ans	24,0%	20,7%	17,9%	15,4%	13,1%	14,1%
6 - 17 ans	39,1%	32,3%	29,2%	27,3%	27,1%	26,2%
18 ans et plus	36,9%	47,0%	52,9%	57,3%	59,8%	59,8%

Annexe I

TABLEAU 2.3.4. RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Agriculture	106	97	126	128
Industrie	1 420	1 586	1 827	2 084
Bâtiment	371	292	211	249
Tertiaire	3 786	3 962	4 559	5 026
Total	5 683	5 937	6 723	7 487
Agriculture	1,9%	1,6%	1,9%	1,7%
Industrie	25,0%	26,7%	27,2%	27,8%
Bâtiment	6,5%	4,9%	3,1%	3,3%
Tertiaire	66,6%	66,7%	67,8%	67,1%

TABLEAU 2.3.5. RÉPARTITION PAR CSP DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Exploitants agricoles	34	34	44	41
Entrepreneurs	612	790	900	1 018
Cadres sup., prof. intel.	2 416	2 400	2 744	3 150
Prof. intermédiaires	1 735	1 651	1 908	2 156
Employés	721	981	1 077	1 079
Ouvriers	165	81	50	43
Total	5 683	5 937	6 723	7 487
Exploitants agricoles	0,6%	0,6%	0,7%	0,5%
Entrepreneurs	10,8%	13,3%	13,4%	13,6%
Cadres sup., prof. intel.	42,5%	40,4%	40,8%	42,1%
Prof. intermédiaires	30,5%	27,8%	28,4%	28,8%
Employés	12,7%	16,5%	16,0%	14,4%
Ouvriers	2,9%	1,4%	0,7%	0,6%

TABLEAU 2.3.6. POPULATION INSCRITE ACTIVE ET INACTIVE

	1995	2000	2005	2006
Actifs ayant un emploi	5 683	5 937	6 723	7 487
Actifs à la rech. d'un emploi	29	73	84	119
Total actifs	5 712	6 010	6 807	7 606
Retraités	266	345	406	431
Autres inactifs	5 077	5 815	6 820	7 877
Total inactifs	5 343	6 160	7 226	8 308
Total	11 055	12 170	14 033	15 916
Actifs ayant un emploi	99,5%	98,8%	98,8%	98,4%
Actifs à la rech. d'un emploi	0,5%	1,2%	1,2%	1,6%
Total actifs	51,7%	49,4%	48,5%	47,8%
Retraités	5,0%	5,6%	5,6%	5,2%
Autres inactifs	95,0%	94,4%	94,4%	94,8%
Total inactifs	48,3%	50,6%	51,5%	52,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Annexe I

2.4. AMÉRIQUE CENTRALE-SUD

TABLEAU 2.4.1. EVOLUTION DU NOMBRE DE FRANÇAIS INSCRITS (DONT BINATIONAUX ET DÉTACHÉS)

Année	Nbre de Français immatriculés	Evolution	dont doubles nationaux	Evolution	dont détachés
1984	49 672		16 638		37 273
1985	49 875	0%	23 367	-5%	11 087
1986	51 148	3%	24 339	4%	10 277
1987	53 125	4%	27 063	11%	9 865
1988	54 839	3%	28 707	6%	9 467
1989	55 084	0%	29 711	4%	8 846
1990	56 831	3%	31 415	6%	8 593
1991	57 756	2%	32 315	3%	8 734
1992	58 727	2%	36 134	12%	8 078
1993	58 155	-1%	35 227	-3%	6 922
1994	59 551	2%	34 874	-1%	6 183
1995	56 537	-5%	33 675	-3%	6 315
1996	60 548	7%	35 952	7%	6 234
1997	63 820	5%	38 445	7%	6 343
1998	63 856	0%	38 433	0%	6 456
1999	63 664	0%	37 955	-1%	6 161
2000	64 758	2%	38 146	1%	5 661
2001	63 208	-2%	37 363	-2%	4 906
2002	68 972	9%	41 666	12%	4 441
2003	75 255	9%	46 189	11%	4 228
2004	77 756	3%	47 293	2%	4 115
2005	79 255	2%	47 760	1%	4 187
2006	83 823	6%	50 081	5%	4 143

TABLEAU 2.4.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET ÂGE DE LA POPULATION INSCRITE

	1995			2000		2006	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 6 ans	2 532	2 465	4 997	3 008	2 805	5 813	3 469
6 - 17 ans	6 013	5 706	11 719	6 489	6 270	12 759	7 764
18 ans et plus	19 237	20 584	39 821	23 043	23 143	46 186	31 388
Total	27 782	28 755	56 537	32 540	32 218	64 758	42 621
Moins de 6 ans	9,1%	8,6%	8,8%	9,2%	8,7%	9,0%	8,1%
6 - 17 ans	21,6%	19,8%	20,7%	19,9%	19,5%	19,7%	18,2%
18 ans et plus	69,2%	71,6%	70,4%	70,8%	71,8%	71,3%	73,6%

TABLEAU 2.4.3. RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION BINATIONALE INSCRITE

	1985	1990	1995	2000	2005	2006
Moins de 6 ans	3 038	4 545	4 117	4 558	5 025	5 206
6 - 17 ans	7 582	8 348	9 325	9 821	11 275	11 651
18 ans et plus	12 747	18 522	20 233	23 767	31 460	33 224
Total	23 367	31 415	33 675	38 146	47 760	50 081
Moins de 6 ans	13,0%	14,5%	12,2%	11,9%	10,5%	10,4%
6 - 17 ans	32,4%	26,6%	27,7%	25,7%	23,6%	23,3%
18 ans et plus	54,6%	59,0%	60,1%	62,3%	65,9%	66,3%

Annexe I

TABLEAU 2.4.4. RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Agriculture	1 158	975	1 022	1 062
Industrie	3 609	3 988	3 897	3 997
Bâtiment	434	466	586	638
Tertiaire	17 521	21 210	27 225	28 814
Total	22 722	26 639	32 730	34 511
Agriculture	5,1%	3,7%	3,1%	3,1%
Industrie	15,9%	15,0%	11,9%	11,6%
Bâtiment	1,9%	1,7%	1,8%	1,8%
Tertiaire	77,1%	79,6%	83,2%	83,5%

TABLEAU 2.4.5. RÉPARTITION PAR CSP DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Exploitants agricoles	731	626	655	680
Entrepreneurs	4 096	4 756	5 680	6 067
Cadres sup., prof. intel.	9 327	11 281	13 683	14 464
Prof. intermédiaires	4 618	5 306	6 966	7 674
Employés	3 737	4 549	5 632	5 509
Ouvriers	213	121	114	117
Total	22 722	26 639	32 730	34 511
Exploitants agricoles	3,2%	2,3%	2,0%	2,0%
Entrepreneurs	18,0%	17,9%	17,4%	17,6%
Cadres sup., prof. intel.	41,0%	42,3%	41,8%	41,9%
Prof. intermédiaires	20,3%	19,9%	21,3%	22,2%
Employés	16,4%	17,1%	17,2%	16,0%
Ouvriers	0,9%	0,5%	0,3%	0,3%

TABLEAU 2.4.6. POPULATION INSCRITE ACTIVE ET INACTIVE

	1995	2000	2005	2006
Actifs ayant un emploi	22 722	26 639	32 730	34 511
Actifs à la rech. d'un emploi	444	799	1 418	1 469
Total actifs	23 166	27 438	34 148	35 980
Retraités	3 547	3 380	3 648	4 004
Autres inactifs	29 824	33 940	41 440	43 819
Total inactifs	33 371	37 320	45 088	47 823
Total	56 537	64 758	79 255	83 823
Actifs ayant un emploi	98,1%	97,1%	95,8%	95,9%
Actifs à la rech. d'un emploi	1,9%	2,9%	4,2%	4,1%
Total actifs	41,0%	42,4%	43,1%	42,9%
Retraités	10,6%	9,1%	8,1%	8,4%
Autres inactifs	89,4%	90,9%	91,9%	91,6%
Total inactifs	59,0%	57,6%	56,9%	57,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Annexe I

2.5. AMÉRIQUE DU NORD

TABLEAU 2.5.1. EVOLUTION DU NOMBRE DE FRANÇAIS INSCRITS (DONT BINATIONAUX ET DÉTACHÉS)

Année	Nbre de Français immatriculés	Evolution	dont doubles nationaux	Evolution	dont détachés
1984	102 367		16 638		37 273
1985	101 903	-1%	36 608	11%	20 918
1986	98 777	-3%	37 610	3%	19 412
1987	94 237	-5%	37 245	-1%	15 279
1988	98 019	4%	42 381	14%	16 344
1989	99 136	1%	45 936	8%	16 521
1990	98 500	-1%	43 248	-6%	15 595
1991	97 329	-1%	47 074	9%	13 381
1992	103 988	7%	47 093	0%	12 306
1993	105 905	2%	49 191	5%	11 076
1994	108 584	3%	49 139	0%	10 010
1995	106 917	-2%	48 313	-2%	8 740
1996	109 925	3%	50 946	5%	8 530
1997	119 594	9%	56 322	11%	8 030
1998	125 615	5%	59 764	6%	8 050
1999	130 926	4%	62 276	4%	8 867
2000	129 191	-1%	60 645	-3%	9 334
2001	127 119	-2%	59 787	-1%	9 283
2002	140 304	10%	68 174	14%	9 448
2003	162 920	16%	80 398	18%	10 256
2004	167 342	3%	83 193	4%	10 155
2005	166 862	0%	81 828	-2%	10 981
2006	183 638	10%	88 003	8%	12 068

TABLEAU 2.5.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET ÂGE DE LA POPULATION INSCRITE

	1995			2000		2006	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 6 ans	4 708	4 410	9 118	6 675	6 241	12 916	8 310
6 - 17 ans	7 662	7 480	15 142	10 067	9 667	19 734	14 748
18 ans et plus	38 211	44 446	82 657	45 672	50 869	96 541	67 215
Total	50 581	56 336	106 917	62 414	66 777	129 191	90 273
Moins de 6 ans	9,3%	7,8%	8,5%	10,7%	9,3%	10,0%	9,2%
6 - 17 ans	15,1%	13,3%	14,2%	16,1%	14,5%	15,3%	16,3%
18 ans et plus	75,5%	78,9%	77,3%	73,2%	76,2%	74,7%	74,5%

TABLEAU 2.5.3. RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION BINATIONALE INSCRITE

	1985	1990	1995	2000	2005	2006
Moins de 6 ans	4 583	5 763	7 621	10 357	12 570	13 689
6 - 17 ans	11 840	9 879	10 413	12 690	17 497	19 014
18 ans et plus	20 185	27 606	30 279	37 598	51 761	55 300
Total	36 608	43 248	48 313	60 645	81 828	88 003
Moins de 6 ans	12,5%	13,3%	15,8%	17,1%	15,4%	15,6%
6 - 17 ans	32,3%	22,8%	21,6%	20,9%	21,4%	21,6%
18 ans et plus	55,1%	63,8%	62,7%	62,0%	63,3%	62,8%

Annexe I

TABLEAU 2.5.4. RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Agriculture	568	391	444	458
Industrie	4 510	4 185	4 952	5 154
Bâtiment	411	319	572	629
Tertiaire	42 661	55 515	73 066	79 991
Total	48 150	60 410	79 034	86 232
Agriculture	1,2%	0,6%	0,6%	0,5%
Industrie	9,4%	6,9%	6,3%	6,0%
Bâtiment	0,9%	0,5%	0,7%	0,7%
Tertiaire	88,6%	91,9%	92,4%	92,8%

TABLEAU 2.5.5. RÉPARTITION PAR CSP DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Exploitants agricoles	203	170	204	211
Entrepreneurs	5 851	6 448	7 871	8 476
Cadres sup., prof. intel.	16 580	22 943	29 501	33 004
Prof. intermédiaires	10 527	15 802	23 633	24 862
Employés	13 409	14 068	16 979	18 830
Ouvriers	1 580	979	846	849
Total	48 150	60 410	79 034	86 232
Exploitants agricoles	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%
Entrepreneurs	12,2%	10,7%	10,0%	9,8%
Cadres sup., prof. intel.	34,4%	38,0%	37,3%	38,3%
Prof. intermédiaires	21,9%	26,2%	29,9%	28,8%
Employés	27,8%	23,3%	21,5%	21,8%
Ouvriers	3,3%	1,6%	1,1%	1,0%

TABLEAU 2.5.6. POPULATION INSCRITE ACTIVE ET INACTIVE

	1995	2000	2005	2006
Actifs ayant un emploi	48 150	60 410	79 034	86 232
Actifs à la rech. d'un emploi	955	1 116	2 318	2 726
Total actifs	49 105	61 526	81 352	88 958
Retraités	5 606	7 052	8 209	8 760
Autres inactifs	52 206	60 613	77 290	85 904
Total inactifs	57 812	67 665	85 499	94 664
Total	106 917	129 191	166 862	183 638
Actifs ayant un emploi	98,1%	98,2%	97,2%	96,9%
Actifs à la rech. d'un emploi	1,9%	1,8%	2,8%	3,1%
Total actifs	45,9%	47,6%	48,8%	48,4%
Retraités	9,7%	10,4%	9,6%	9,3%
Autres inactifs	90,3%	89,6%	90,4%	90,7%
Total inactifs	54,1%	52,4%	51,2%	51,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Annexe I

2.6. ASIE OCÉANIE

TABLEAU 2.6.1. EVOLUTION DU NOMBRE DE FRANÇAIS INSCRITS (DONT BINATIONAUX ET DÉTACHÉS)

Année	Nbre de Français immatriculés	Evolution	dont doubles nationaux	Evolution	dont détachés
1984	36 849		16 638		37 273
1985	37 616	2%	4 437	-4%	9 280
1986	37 431	-1%	5 300	20%	8 368
1987	37 933	1%	5 646	7%	8 176
1988	38 392	1%	5 825	3%	7 952
1989	40 627	6%	8 375	44%	7 671
1990	37 251	-8%	9 269	11%	8 663
1991	40 293	8%	9 216	-1%	11 644
1992	42 464	5%	9 452	3%	11 257
1993	43 281	2%	9 703	3%	10 873
1994	48 529	12%	10 895	12%	13 200
1995	49 034	1%	11 989	10%	11 208
1996	53 067	8%	13 209	10%	10 711
1997	56 255	6%	14 135	7%	10 395
1998	57 709	3%	15 122	7%	10 327
1999	56 231	-3%	14 405	-5%	11 275
2000	56 392	0%	14 787	3%	12 120
2001	52 940	-6%	12 696	-14%	11 549
2002	58 423	10%	14 794	17%	11 481
2003	64 785	11%	17 488	18%	11 325
2004	67 564	4%	17 546	0%	11 414
2005	73 531	9%	18 172	4%	12 299
2006	86 160	17%	20 592	13%	14 765

TABLEAU 2.6.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET ÂGE DE LA POPULATION INSCRITE

	1995			2000		2006	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 6 ans	2 563	2 326	4 889	3 241	3 104	6 345	4 939
6 - 17 ans	4 373	4 428	8 801	5 100	4 908	10 008	7 501
18 ans et plus	18 326	17 018	35 344	21 698	18 341	40 039	35 583
Total	25 262	23 772	49 034	30 039	26 353	56 392	48 023
Moins de 6 ans	10,1%	9,8%	10,0%	10,8%	11,8%	11,3%	10,3%
6 - 17 ans	17,3%	18,6%	17,9%	17,0%	18,6%	17,7%	15,6%
18 ans et plus	72,5%	71,6%	72,1%	72,2%	69,6%	71,0%	74,1%

TABLEAU 2.6.3. RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION BINATIONALE INSCRITE

	1985	1990	1995	2000	2005	2006
Moins de 6 ans	683	932	1 939	2 316	2 931	3 292
6 - 17 ans	1 701	1 149	3 048	3 819	4 484	5 118
18 ans et plus	2 053	7 188	7 002	8 652	10 757	12 182
Total	4 437	9 269	11 989	14 787	18 172	20 592
Moins de 6 ans	15,4%	10,1%	16,2%	15,7%	16,1%	16,0%
6 - 17 ans	38,3%	12,4%	25,4%	25,8%	24,7%	24,9%
18 ans et plus	46,3%	77,5%	58,4%	58,5%	59,2%	59,2%

Annexe I

TABLEAU 2.6.4. RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Agriculture	221	257	346	368
Industrie	3 480	3 752	5 431	6 276
Bâtiment	706	531	498	550
Tertiaire	15 224	18 989	25 571	30 125
Total	19 631	23 529	31 846	37 319
Agriculture	1,1%	1,1%	1,1%	1,0%
Industrie	17,7%	15,9%	17,1%	16,8%
Bâtiment	3,6%	2,3%	1,6%	1,5%
Tertiaire	77,6%	80,7%	80,3%	80,7%

TABLEAU 2.6.5. RÉPARTITION PAR CSP DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Exploitants agricoles	86	103	147	148
Entrepreneurs	2 173	2 377	3 759	4 297
Cadres sup., prof. intel.	9 277	13 425	17 398	19 748
Prof. intermédiaires	4 379	4 159	5 745	7 526
Employés	2 895	2 816	4 286	5 061
Ouvriers	821	649	511	539
Total	19 631	23 529	31 846	37 319
Exploitants agricoles	0,4%	0,4%	0,5%	0,4%
Entrepreneurs	11,1%	10,1%	11,8%	11,5%
Cadres sup., prof. intel.	47,3%	57,1%	54,6%	52,9%
Prof. intermédiaires	22,3%	17,7%	18,0%	20,2%
Employés	14,7%	12,0%	13,5%	13,6%
Ouvriers	4,2%	2,8%	1,6%	1,4%

TABLEAU 2.6.6. POPULATION INSCRITE ACTIVE ET INACTIVE

	1995	2000	2005	2006
Actifs ayant un emploi	19 631	23 529	31 846	37 319
Actifs à la rech. d'un emploi	446	362	600	846
Total actifs	20 077	23 891	32 446	38 165
Retraités	2 484	2 683	3 278	3 754
Autres inactifs	26 473	29 819	37 728	44 143
Total inactifs	28 957	32 502	41 006	47 897
Total	49 034	56 392	73 531	86 160
Actifs ayant un emploi	97,8%	98,5%	98,2%	97,8%
Actifs à la rech. d'un emploi	2,2%	1,5%	1,8%	2,2%
Total actifs	40,9%	42,4%	44,2%	44,3%
Retraités	8,6%	8,3%	8,0%	7,8%
Autres inactifs	91,4%	91,7%	92,0%	92,2%
Total inactifs	59,1%	57,6%	55,8%	55,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Annexe I

2.7. EUROPE DE L'EST

TABLEAU 2.7.1. EVOLUTION DU NOMBRE DE FRANÇAIS INSCRITS (DONT BINATIONAUX ET DÉTACHÉS)

Année	Nbre de Français immatriculés	Evolution	dont doubles nationaux	Evolution	dont détachés
1984	5 203		16 638		37 273
1985	5 066	-3%	2 396	-6%	2 155
1986	4 789	-6%	2 303	-4%	1 936
1987	4 862	2%	2 256	-2%	1 930
1988	4 698	-3%	2 247	0%	1 681
1989	4 933	5%	2 490	11%	1 679
1990	5 280	7%	2 681	8%	1 805
1991	5 886	12%	2 675	0%	1 880
1992	7 097	21%	3 130	17%	2 822
1993	8 555	21%	3 276	5%	3 535
1994	9 984	17%	3 427	5%	4 046
1995	11 297	13%	4 317	26%	4 249
1996	17 403	54%	4 682	9%	9 719
1997	17 818	2%	5 435	16%	8 605
1998	18 902	6%	5 767	6%	9 051
1999	19 372	3%	6 079	5%	8 737
2000	16 197	-16%	5 912	-3%	5 119
2001	15 851	-2%	5 692	-4%	4 867
2002	17 199	9%	6 596	16%	4 561
2003	18 914	10%	7 644	16%	4 971
2004	20 256	7%	8 138	7%	5 331
2005	21 757	7%	8 216	1%	5 727
2006	25 118	15%	9 143	11%	6 110

TABLEAU 2.7.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET ÂGE DE LA POPULATION INSCRITE

	1995			2000		2006	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 6 ans	467	447	914	934	863	1 797	1 593
6 - 17 ans	844	799	1 643	1 250	1 170	2 420	2 110
18 ans et plus	4 836	3 904	8 740	6 970	5 010	11 980	10 613
Total	6 147	5 150	11 297	9 154	7 043	16 197	14 316
Moins de 6 ans	7,6%	8,7%	8,1%	10,2%	12,3%	11,1%	11,1%
6 - 17 ans	13,7%	15,5%	14,5%	13,7%	16,6%	14,9%	14,7%
18 ans et plus	78,7%	75,8%	77,4%	76,1%	71,1%	74,0%	74,1%

TABLEAU 2.7.3. RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION BINATIONALE INSCRITE

	1985	1990	1995	2000	2005	2006
Moins de 6 ans	312	271	393	772	1 332	31 500
6 - 17 ans	578	630	871	994	1 517	1 764
18 ans et plus	1 506	1 780	3 053	4 146	5 367	5 879
Total	2 396	2 681	4 317	5 912	8 216	9 143
Moins de 6 ans	13,0%	10,1%	9,1%	13,1%	16,2%	16,4%
6 - 17 ans	24,1%	23,5%	20,2%	16,8%	18,5%	19,3%
18 ans et plus	62,9%	66,4%	70,7%	70,1%	65,3%	64,3%

Annexe I

TABLEAU 2.7.4. RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Agriculture	56	85	144	140
Industrie	925	1 158	2 095	2 294
Bâtiment	204	318	471	472
Tertiaire	4 442	6 245	7 393	8 520
Total	5 627	7 806	10 103	11 426
Agriculture	1,0%	1,1%	1,4%	1,2%
Industrie	16,4%	14,8%	20,7%	20,1%
Bâtiment	3,6%	4,1%	4,7%	4,1%
Tertiaire	78,9%	80,0%	73,2%	74,6%

TABLEAU 2.7.5. RÉPARTITION PAR CSP DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Exploitants agricoles	21	24	57	47
Entrepreneurs	524	792	1 119	1 205
Cadres sup., prof. intel.	3 022	4 227	5 754	6 608
Prof. intermédiaires	1 099	1 717	1 979	2 234
Employés	642	804	1 038	1 187
Ouvriers	319	242	156	145
Total	5 627	7 806	10 103	11 426
Exploitants agricoles	0,4%	0,3%	0,6%	0,4%
Entrepreneurs	9,3%	10,1%	11,1%	10,5%
Cadres sup., prof. intel.	53,7%	54,2%	57,0%	57,8%
Prof. intermédiaires	19,5%	22,0%	19,6%	19,6%
Employés	11,4%	10,3%	10,3%	10,4%
Ouvriers	5,7%	3,1%	1,5%	1,3%

TABLEAU 2.7.6. POPULATION INSCRITE ACTIVE ET INACTIVE

	1995	2000	2005	2006
Actifs ayant un emploi	5 627	7 806	10 103	11 426
Actifs à la rech. d'un emploi	131	282	230	290
Total actifs	5 758	8 088	10 333	11 716
Retraités	848	1 063	1 158	1 252
Autres inactifs	4 691	7 046	10 243	12 128
Total inactifs	5 539	8 109	11 401	13 380
Total	11 297	16 197	21 757	25 118
Actifs ayant un emploi	97,7%	96,5%	97,8%	97,5%
Actifs à la rech. d'un emploi	2,3%	3,5%	2,2%	2,5%
Total actifs	51,0%	49,9%	47,5%	46,7%
Retraités	15,3%	13,1%	10,2%	9,4%
Autres inactifs	84,7%	86,9%	89,8%	90,6%
Total inactifs	49,0%	50,1%	52,5%	53,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Annexe I

2.8. EUROPE OCCIDENTALE

TABLEAU 2.8.1. EVOLUTION DU NOMBRE DE FRANÇAIS INSCRITS (DONT BINATIONAUX ET DÉTACHÉS)

Année	Nbre de Français immatriculés	Evolution	dont doubles nationaux	Evolution	dont détachés
1984	423 781		16 638		37 273
1985	428 260	1%	150 402	3%	93 139
1986	437 636	2%	153 337	2%	94 579
1987	414 233	-5%	154 136	1%	90 523
1988	427 482	3%	179 621	17%	88 318
1989	426 149	0%	183 772	2%	76 553
1990	446 700	5%	178 795	-3%	85 430
1991	429 676	-4%	177 212	-1%	59 150
1992	459 201	7%	182 916	3%	53 081
1993	460 904	0%	188 413	3%	46 065
1994	458 882	0%	192 913	2%	30 661
1995	449 458	-2%	192 869	0%	19 607
1996	469 717	5%	204 787	6%	17 702
1997	485 101	3%	210 732	3%	17 556
1998	500 472	3%	217 370	3%	16 634
1999	510 474	2%	220 731	2%	12 722
2000	509 085	0%	217 348	-2%	12 644
2001	509 161	0%	210 204	-3%	13 159
2002	563 977	11%	233 033	11%	12 952
2003	624 614	11%	257 565	11%	13 589
2004	635 454	2%	256 013	-1%	13 149
2005	630 039	-1%	242 317	-5%	13 217
2006	672 908	7%	249 553	3%	15 149

TABLEAU 2.8.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET ÂGE DE LA POPULATION INSCRITE

	1995			2000		2006	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 6 ans	22 117	21 004	43 121	27 231	25 941	53 172	32 506
6 - 17 ans	43 224	41 600	84 824	46 266	44 175	90 441	59 311
18 ans et plus	134 076	187 437	321 513	153 935	211 537	365 472	219 148
Total	199 417	250 041	449 458	227 432	281 653	509 085	310 965
Moins de 6 ans	11,1%	8,4%	9,6%	12,0%	9,2%	10,4%	10,5%
6 - 17 ans	21,7%	16,6%	18,9%	20,3%	15,7%	17,8%	19,1%
18 ans et plus	67,2%	75,0%	71,5%	67,7%	75,1%	71,8%	70,5%

TABLEAU 2.8.3. RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION BINATIONALE INSCRITE

	1985	1990	1995	2000	2005	2006
Moins de 6 ans	28 039	28 821	30 592	33 618	30 285	29 352
6 - 17 ans	42 970	58 411	58 981	63 027	69 186	70 934
18 ans et plus	79 393	91 563	103 296	120 703	142 846	149 267
Total	150 402	178 795	192 869	217 348	242 317	249 553
Moins de 6 ans	18,6%	16,1%	15,9%	15,5%	12,5%	11,8%
6 - 17 ans	28,6%	32,7%	30,6%	29,0%	28,6%	28,4%
18 ans et plus	52,8%	51,2%	53,6%	55,5%	59,0%	59,8%

Annexe I

TABLEAU 2.8.4. RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Agriculture	1 520	1 260	1 445	1 557
Industrie	22 495	23 426	28 499	29 358
Bâtiment	1 747	2 107	3 002	3 268
Tertiaire	153 193	189 008	250 293	269 363
Total	178 955	215 801	283 239	303 546
Agriculture	0,8%	0,6%	0,5%	0,5%
Industrie	12,6%	10,9%	10,1%	9,7%
Bâtiment	1,0%	1,0%	1,1%	1,1%
Tertiaire	85,6%	87,6%	88,4%	88,7%

TABLEAU 2.8.5. RÉPARTITION PAR CSP DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Exploitants agricoles	370	349	428	484
Entrepreneurs	16 013	17 282	22 945	24 202
Cadres sup., prof. intel.	43 319	51 703	75 580	83 442
Prof. intermédiaires	33 156	38 935	47 419	49 880
Employés	71 552	93 131	122 848	131 361
Ouvriers	14 545	14 401	14 019	14 177
Total	178 955	215 801	283 239	303 546
Exploitants agricoles	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Entrepreneurs	8,9%	8,0%	8,1%	8,0%
Cadres sup., prof. intel.	24,2%	24,0%	26,7%	27,5%
Prof. intermédiaires	18,5%	18,0%	16,7%	16,4%
Employés	40,0%	43,2%	43,4%	43,3%
Ouvriers	8,1%	6,7%	4,9%	4,7%

TABLEAU 2.8.6. POPULATION INSCRITE ACTIVE ET INACTIVE

	1995	2000	2005	2006
Actifs ayant un emploi	178 955	215 801	283 239	303 546
Actifs à la rech. d'un emploi	4 936	6 008	9 260	10 124
Total actifs	183 891	221 809	292 499	313 670
Retraités	23 679	24 779	25 909	27 465
Autres inactifs	241 888	262 497	311 467	331 635
Total inactifs	265 567	287 276	337 376	359 100
Total	449 458	509 085	630 039	672 908
Actifs ayant un emploi	97,3%	97,3%	96,8%	96,8%
Actifs à la rech. d'un emploi	2,7%	2,7%	3,2%	3,2%
Total actifs	40,9%	43,6%	46,4%	46,6%
Retraités	8,9%	8,6%	7,7%	7,6%
Autres inactifs	91,1%	91,4%	92,3%	92,4%
Total inactifs	59,1%	56,4%	53,6%	53,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Annexe I

2.9. PROCHE ET MOYEN-ORIENT

TABLEAU 2.9.1. EVOLUTION DU NOMBRE DE FRANÇAIS INSCRITS (DONT BINATIONAUX ET DÉTACHÉS)

Année	Nbre de Français immatriculés	Evolution	dont doubles nationaux	Evolution	dont détachés
1984	55 451		16 638		37 273
1985	53 802	-3%	27 523	-3%	21 456
1986	50 075	-7%	29 988	9%	16 059
1987	49 309	-2%	32 144	7%	10 694
1988	48 599	-1%	27 864	-13%	9 237
1989	50 627	4%	35 769	28%	8 350
1990	49 587	-2%	36 115	1%	7 508
1991	52 585	6%	38 042	5%	6 266
1992	56 821	8%	42 497	12%	6 089
1993	59 816	5%	45 898	8%	5 735
1994	61 678	3%	47 457	3%	5 520
1995	62 702	2%	48 777	3%	5 425
1996	64 256	3%	49 407	1%	5 947
1997	65 278	2%	51 326	4%	5 102
1998	69 086	6%	54 272	6%	5 355
1999	70 334	2%	55 045	1%	5 216
2000	73 779	5%	58 067	6%	5 233
2001	74 063	0%	58 234	0%	5 160
2002	82 786	12%	65 954	13%	5 337
2003	90 776	10%	73 661	12%	5 161
2004	92 954	2%	75 473	3%	5 179
2005	96 653	4%	76 990	2%	5 812
2006	104 676	8%	82 370	7%	5 877

TABLEAU 2.9.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET ÂGE DE LA POPULATION INSCRITE

	1995			2000		2006	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 6 ans	3 598	3 329	6 927	3 758	3 458	7 216	4 940
6 - 17 ans	7 209	6 709	13 918	8 624	8 064	16 688	11 829
18 ans et plus	20 145	21 712	41 857	24 311	25 564	49 875	35 659
Total	30 952	31 750	62 702	36 693	37 086	73 779	52 428
Moins de 6 ans	11,6%	10,5%	11,0%	10,2%	9,3%	9,8%	9,4%
6 - 17 ans	23,3%	21,1%	22,2%	23,5%	21,7%	22,6%	22,6%
18 ans et plus	65,1%	68,4%	66,8%	66,3%	68,9%	67,6%	68,0%

TABLEAU 2.9.3. RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION BINATIONALE INSCRITE

	1985	1990	1995	2000	2005	2006
Moins de 6 ans	2 344	4 511	5 750	5 702	6 941	7 100
6 - 17 ans	6 771	8 463	11 816	13 558	17 608	18 675
18 ans et plus	18 408	23 141	31 211	38 807	52 441	56 595
Total	27 523	36 115	48 777	58 067	76 990	82 370
Moins de 6 ans	8,5%	12,5%	11,8%	9,8%	9,0%	8,6%
6 - 17 ans	24,6%	23,4%	24,2%	23,3%	22,9%	22,7%
18 ans et plus	66,9%	64,1%	64,0%	66,8%	68,1%	68,7%

Annexe I

TABLEAU 2.9.4. RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Agriculture	735	653	657	651
Industrie	3 233	3 497	3 997	4 072
Bâtiment	933	915	948	989
Tertiaire	17 086	21 614	28 873	31 115
Total	21 987	26 679	34 475	36 827
Agriculture	3,3%	2,4%	1,9%	1,8%
Industrie	14,7%	13,1%	11,6%	11,1%
Bâtiment	4,2%	3,4%	2,7%	2,7%
Tertiaire	77,7%	81,0%	83,8%	84,5%

TABLEAU 2.9.5. RÉPARTITION PAR CSP DE LA POPULATION ACTIVE INSCRITE AYANT UN EMPLOI

	1995	2000	2005	2006
Exploitants agricoles	194	178	201	200
Entrepreneurs	2 002	2 260	2 884	3 051
Cadres sup., prof. intel.	7 619	10 067	13 081	14 256
Prof. intermédiaires	5 670	6 189	8 574	9 049
Employés	5 158	6 959	8 851	9 416
Ouvriers	1 344	1 026	884	855
Total	21 987	26 679	34 475	36 827
Exploitants agricoles	0,9%	0,7%	0,6%	0,5%
Entrepreneurs	9,1%	8,5%	8,4%	8,3%
Cadres sup., prof. intel.	34,7%	37,7%	37,9%	38,7%
Prof. intermédiaires	25,8%	23,2%	24,9%	24,6%
Employés	23,5%	26,1%	25,7%	25,6%
Ouvriers	6,1%	3,8%	2,6%	2,3%

TABLEAU 2.9.6. POPULATION INSCRITE ACTIVE ET INACTIVE

	1995	2000	2005	2006
Actifs ayant un emploi	21 987	26 679	34 475	36 827
Actifs à la rech. d'un emploi	397	389	862	930
Total actifs	22 384	27 068	35 337	37 757
Retraités	2 513	3 266	3 941	4 322
Autres inactifs	37 805	43 445	57 170	62 396
Total inactifs	40 318	46 711	61 111	66 718
Total	62 702	73 779	96 653	104 676
Actifs ayant un emploi	98,2%	98,6%	97,6%	97,5%
Actifs à la rech. d'un emploi	1,8%	1,4%	2,4%	2,5%
Total actifs	35,7%	36,7%	36,6%	36,1%
Retraités	6,2%	7,0%	6,4%	6,5%
Autres inactifs	93,8%	93,0%	93,6%	93,5%
Total inactifs	64,3%	63,3%	63,4%	63,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Annexe I

3 PAYS PAR RÉGION

TABLEAU 3.1. AFRIQUE DU NORD

Pays	Postes	2000	2004	2005	2006	2005/2004	2006/2005
ALGERIE		8 865	30 964	38 080	41 498	23,0%	9,0%
	ALGER	8 865	24 345	28 752	31 491	18,1%	9,5%
	ANNABA	-	6 619	9 328	10 007	-	7,3%
LIBYE	TRIPOLI	289	435	503	484	15,6%	-3,8%
MAROC		24 694	29 942	30 003	32 689	0,2%	9,0%
	AGADIR	1 737	1 995	2 287	2 653	14,6%	16,0%
	CASABLANCA	12 494	14 346	13 795	14 939	-3,8%	8,3%
	FES	1 685	2 093	2 168	2 389	3,6%	10,2%
	MARRAKECH	1 909	3 145	3 286	3 986	4,5%	21,3%
	RABAT	5 860	6 871	6 985	7 158	1,7%	2,5%
	TANGER	1 009	1 492	1 482	1 564	-0,7%	5,5%
TUNISIE	TUNIS	12 428	15 375	15 463	16 421	0,6%	6,2%
Ensemble		46 276	76 716	84 049	91 092	9,6%	8,4%

TABLEAU 3.2. AFRIQUE FRANCOPHONE

Pays	Postes	2000	2004	2005	2006	2005/2004	2006/2005
BENIN	COTONOU	3 249	3 694	3 366	3 722	-8,9%	10,6%
BURKINA	OUAGADOUGOU	2 584	2 960	2 931	3 090	-1,0%	5,4%
BURUNDI	BUJUMBURA	172	232	276	359	19,0%	30,1%
CAMEROUN		5 800	6 024	5 774	5 833	-4,2%	1,0%
	DOUALA	3 437	3 406	3 243	3 231	-4,8%	-0,4%
	GAROUA	468	421	410	376	-2,6%	-8,3%
	YAOUNDE	1 895	2 197	2 121	2 226	-3,5%	5,0%
CENTRAFRIQUE (Rép.)	BANGUI	1 431	1 178	1 086	1 293	-7,8%	19,1%
COMORES	MORONI	1 215	1 036	1 301	1 473	25,6%	13,2%
CONGO		2 417	2 975	3 102	3 771	4,3%	21,6%
	BRAZZAVILLE	542	913	1 096	1 221	20,0%	11,4%
	POINTE NOIRE	1 875	2 062	2 006	2 550	-2,7%	27,1%
COTE D'IVOIRE	ABIDJAN	16 980	12 414	11 554	13 018	-6,9%	12,7%
DJIBOUTI	DJIBOUTI	4 622	4 248	4 273	5 495	0,6%	28,6%
GABON		8 523	8 832	9 763	10 031	10,5%	2,7%
	LIBREVILLE	6 948	7 232	7 938	8 005	9,8%	0,8%
	PORT GENTIL	1 575	1 600	1 825	2 026	14,1%	11,0%
GUINEE	CONAKRY	2 685	2 546	2 559	2 862	0,5%	11,8%
MADAGASCAR		19 422	20 044	19 602	20 124	-2,2%	2,7%
	DIEGO-SUAREZ	2 494	-	-	-	-	-
	MAJUNGA	1 866	1 898	1 705	1 924	-10,2%	12,8%
	TAMATAVE	2 443	2 150	2 012	2 056	-6,4%	2,2%
	TANANARIVE	12 619	15 996	15 885	16 144	-0,7%	1,6%
MALI	BAMAKO	4 305	4 258	4 576	5 026	7,5%	9,8%
MAURICE	PORT LOUIS	5 861	7 038	6 600	7 226	-6,2%	9,5%
MAURITANIE	NOUAKCHOTT	1 538	1 811	1 920	2 163	6,0%	12,7%
NIGER	NIAMEY	1 463	1 477	1 354	1 495	-8,3%	10,4%
REP. DEMOCRAT. DU CONGO	KINHASA	910	1 170	1 346	1 673	15,0%	24,3%
RWANDA	KIGALI	190	267	240	245	-10,1%	2,1%
SENEGAL		14 171	15 235	16 813	17 834	10,4%	6,1%
	DAKAR	13 392	14 247	15 495	16 340	8,8%	5,5%
	SAINT LOUIS	779	988	1 318	1 494	33,4%	13,4%
TCHAD	N'DJAMENA	1 251	1 234	1 216	1 160	-1,5%	-4,6%
TOGO	LOME	2 466	2 893	2 697	2 764	-6,8%	2,5%
Ensemble		101 255	101 566	102 349	110 657	0,8%	8,1%

Annexe I

TABLEAU 3.3. AFRIQUE NON FRANCOPHONE

Pays	Postes	2000	2004	2005	2006	2005/2004	2006/2005
AFRIQUE DU SUD		5 510	6 312	6 130	6 560	2-2,9%	7,0%
	JOHANNESBURG	4 122	4 538	4 362	4 619	-3,9%	5,9%
	LE CAP	1 388	1 774	1 768	1 941	-0,3%	9,8%
ANGOLA	LUANDA	1 020	1 196	1 202	1 447	0,5%	20,4%
BOTSWANA	GABORONE	67	77	79	89	2,6%	12,7%
CAP-VERT	PRAIA	184	217	246	294	13,4%	19,5%
ETHIOPIE	ADDIS-ABEBA	475	450	584	696	29,8%	19,2%
GHANA	ACCRA	360	521	642	833	23,2%	29,8%
GUINEE-BISSAO	BISSAO	57	82	96	106	17,1%	10,4%
GUINEE-EQUATORIALE	MALABO	170	284	268	330	-5,6%	23,1%
KENYA	NAIROBI	791	822	893	1 028	8,6%	15,1%
MOZAMBIQUE	MAPUTO	380	425	371	362	-12,7%	-2,4%
NAMIBIE	WINDHOEK	205	192	199	218	3,6%	9,5%
NIGERIA		1 522	1 324	1 557	2 023	17,6%	29,9%
	ABUJA	-	289	313	325	8,3%	3,8%
	LAGOS	1 522	1 035	1 244	1 698	20,2%	36,5%
OUGANDA	KAMPALA	140	216	240	262	11,1%	9,2%
SEYCHELLES	VICTORIA	273	337	290	362	-13,9%	24,8%
SOUDAN	KHARTOUM	184	240	304	341	26,7%	12,2%
TANZANIE	DAR ES SALAM	330	435	449	465	3,2%	3,6%
ZAMBIE	LUSAKA	188	201	219	222	9,0%	1,4%
ZIMBABWE	HARARE	314	290	264	278	-9,0%	5,3%
Ensemble		12 170	13 621	14 033	15 916	11,9%	3,0%

TABLEAU 3.4. AMÉRIQUE CENTRALE-SUD

Pays	Postes	2000	2004	2005	2006	2005/2004	2006/2005
ARGENTINE	BUENOS AIRES	12 483	13 844	15 065	14 811	8,8%	-1,7%
BOLIVIE	LA PAZ	729	814	851	912	4,5%	7,2%
BRESIL		12 975	16 321	15 630	16 559	-4,2%	5,9%
	BRASILIA	1 159	3 141	3 118	3 641	-0,7%	16,8%
	RECIFE	1 283	-	-	-	-	-
	RIO DE JANEIRO	4 448	5 282	4 908	5 307	-7,1%	8,1%
	SAO PAULO	6 085	7 898	7 604	7 611	-3,7%	0,1%
CHILI	SANTIAGO DU CHILI	6 299	7 331	7 610	8 400	3,8%	10,4%
COLOMBIE	BOGOTA	4 138	3 306	3 033	3 468	-8,3%	14,3%
COSTA RICA	SAN JOSE	941	1 238	1 344	1 534	8,6%	14,1%
CUBA	LA HAVANE	477	526	485	556	-7,8%	14,6%
DOMINICAINE (REP.)	SAINT DOMINGUE	1 242	1 923	2 548	2 885	32,5%	13,2%
EQUATEUR	QUITO	1 214	1 463	1 566	1 759	7,0%	12,3%
GUATEMALA	GUATEMALA	573	711	681	754	-4,2%	10,7%
HAITI	PORT AU PRINCE	1 529	1 402	1 453	1 463	3,6%	0,7%
HONDURAS	TEGUCIGALPA	230	342	407	416	19,0%	2,2%
JAMAIQUE	KINGSTON	115	194	199	202	2,6%	1,5%
MEXIQUE	MEXICO	10 027	13 681	13 510	14 492	-1,2%	7,3%
NICARAGUA	MANAGUA	393	478	512	579	7,1%	13,1%
PANAMA	PANAMA	454	557	649	767	16,5%	18,2%
PARAGUAY	ASSOMPTION	985	1 066	1 114	1 207	4,5%	8,3%
PEROU	LIMA	2 149	2 825	2 837	2 684	0,4%	-5,4%
SAINTE-LUCIE	CASTRIES	618	659	710	772	7,7%	8,7%
SALVADOR	SAN SALVADOR	474	611	623	668	2,0%	7,2%
SURINAME	PARAMARIBO	128	148	156	174	5,4%	11,5%
TRINITE ET TOBAGO	PORT D'ESPAGNE	432	611	672	718	10,0%	6,8%
URUGUAY	MONTEVIDEO	1 512	2 265	2 242	2 220	-1,0%	-1,0%
VENEZUELA	CARACAS	4 641	5 440	5 358	5 823	-1,5%	8,7%
Ensemble		64 758	77 756	79 255	83 823	1,9%	5,8%

Annexe I

TABLEAU 3.5. AMÉRIQUE DU NORD

Pays	Postes	2000	2004	2005	2006	2005/2004	2006/2005
CANADA		44 181	62 364	60 763	67 200	-2,6%	10,6%
	MONCTON ET HALIFAX	543	622	608	786	-2,3%	29,3%
	MONTREAL	28 000	41 183	38 292	42 904	-7,0%	12,0%
	OTTAWA	1 585	2 075	-	-	-	-
	QUEBEC	5 040	6 428	7 583	8 458	18,0%	11,5%
	TORONTO	5 007	7 160	9 226	9 328	28,9%	1,1%
	VANCOUVER	4 006	4 896	5 054	5 724	3,2%	13,3%
ETATS-UNIS		85 010	104 978	106 099	116 438	1,1%	9,7%
	ATLANTA	2 883	4 249	4 396	5 221	3,5%	18,8%
	BOSTON	4 525	6 571	6 326	7 428	-3,7%	17,4%
	CHICAGO	7 078	8 797	8 135	8 257	-7,5%	1,5%
	HOUSTON	5 360	7 456	8 220	8 969	10,2%	9,1%
	LA NOUVELLE ORLEANS	854	1 131	-	-	-	-
	LOS ANGELES	12 234	18 176	17 673	17 342	-2,8%	-1,9%
	MIAMI	8 139	9 871	9 802	11 882	-0,7%	21,2%
	NEW-YORK	19 901	21 653	23 436	25 536	8,2%	9,0%
	SAN FRANCISCO	13 466	14 925	15 738	18 555	5,4%	17,9%
	WASHINGTON	10 570	12 149	12 373	13 248	1,8%	7,1%
Ensemble		129 191	167 342	166 862	183 638	-0,3%	10,1%

TABLEAU 3.6. ASIE-OCÉANIE

Pays	Postes	2000	2004	2005	2006	2005/2004	2006/2005
AFGHANISTAN	KABOUL	-	-	206	226	-	9,7%
AUSTRALIE	SYDNEY	12 547	13 503	14 270	17 312	5,7%	21,3%
BANGLADESH	DACCA	127	125	159	170	27,2%	6,9%
BIRMANIE	RANGOON	209	248	269	265	8,5%	-1,5%
BRUNEI	BANDAR SERI BEGAWAN	110	105	103	106	-1,9%	2,9%
CAMBODGE	PHNOM PENH	1 721	2 465	2 323	2 626	-5,8%	13,0%
CHINE		8 689	11 854	13 785	17 185	16,3%	24,7%
	CANTON	733	722	963	1 144	33,4%	18,8%
	HONG-KONG	4 435	5 262	5 484	6 213	4,2%	13,3%
	PEKIN	1 886	2 520	2 750	3 563	9,1%	29,6%
	SHANGHAI	1 465	2 974	4 076	5 699	37,1%	39,8%
	WUHAN	170	376	512	566	36,2%	10,5%
COREE DU SUD	SEOUL	1 402	1 611	1 554	1 526	-3,5%	-1,8%
FIDJI	SUVA	101	110	102	138	-7,3%	35,3%
INDE		8 294	7 947	8 195	8 793	3,1%	7,3%
	BOMBAY	401	570	658	942	15,4%	43,2%
	NEW DELHI	591	693	848	1 040	22,4%	22,6%
	PONDICHERY	7 302	6 684	6 689	6 811	0,1%	1,8%
INDONESIE	JAKARTA	1 665	1 974	2 228	2 774	12,9%	24,5%
JAPON		5 268	6 755	7 127	7 894	5,5%	10,8%
	OSAKA ET KOBE	929	1 174	1 353	1 515	15,2%	12,0%
	TOKYO	4 339	5 581	5 774	6 379	3,5%	10,5%
LAOS	VIENTIANE	813	1 012	1 086	1 278	7,3%	17,7%
MALAISIE	KUALA LUMPUR	1 283	1 442	1 666	1 738	15,5%	4,3%
MONGOLIE	OULAN BATOR	11	36	56	74	55,6%	32,1%
NEPAL	KATHMANDOU	184	174	201	184	15,5%	-8,5%

Annexe I

NOUVELLE-ZELANDE	WELLINGTON	1 227	1 707	2 040	2 714	19,5%	33,0%
PAKISTAN		532	379	431	511	13,7%	18,6%
	ISLAMABAD	343	258	310	379	20,2%	22,3%
	KARACHI	189	121	121	132	0,0%	9,1%
PAPOUASIE-NLE-GUINEE	PORT MORESBY	53	39	22	36	-43,6%	63,6%
PHILIPPINES	MANILLE	1 345	1 351	1 322	1 501	-2,1%	13,5%
SINGAPOUR	SINGAPOUR	3 080	3 635	4 321	5 089	18,9%	17,8%
SRI LANKA	COLOMBO	264	350	409	488	16,9%	19,3%
TAIWAN	TAIPEI	1 013	1 282	1 324	1 301	3,3%	-1,7%
THAILANDE	BANGKOK	3 372	5 092	5 778	6 922	13,5%	19,8%
VANUATU	PORT VILA	908	1 113	1 109	1 354	-0,4%	22,1%
VIET-NAM		2 174	3 255	3 445	3 955	5,8%	14,8%
	HANOI	667	855	974	1 086	13,9%	11,5%
	HO CHI MINH-VILLE	1 507	2 400	2 471	2 869	3,0%	16,1%
Ensemble		56 392	67 564	73 531	86 160	8,8%	17,2%

TABLEAU 3.7. EUROPE DE L'EST

Pays	Postes	2000	2004	2005	2006	2005/2004	2006/2005
ALBANIE	TIRANA	50	56	79	96	41,1%	21,5%
ARMENIE	EREVAN	476	446	401	510	-10,1%	27,2%
AZERBAIDJAN	BAKOU	96	97	107	132	10,3%	23,4%
BIELORUSSIE	MINSK	65	71	63	69	-11,3%	9,5%
BOSNIE-HERZEGOVINE	SARAJEVO	181	268	243	277	-9,3%	14,0%
BULGARIE	SOFIA	425	545	521	623	-4,4%	19,6%
CROATIE	ZAGREB	540	690	745	847	8,0%	13,7%
ESTONIE	TALLINN	50	81	108	148	33,3%	37,0%
GEORGIE	TBILISSI	72	147	136	172	-7,5%	26,5%
HONGRIE	BUDAPEST	1 425	1 780	1 924	2 336	8,1%	21,4%
KAZAKHSTAN	ALMATY	126	154	227	298	47,4%	31,3%
LETONIE	RIGA	64	114	167	190	46,5%	13,8%
LITUANIE	VILNIUS	166	208	210	230	1,0%	9,5%
MACEDOINE (A.R.Y.M.)	SKOPJE	115	247	252	299	2,0%	18,7%
OUZBEKISTAN	TACHKENT	109	115	152	141	32,2%	-7,2%
POLOGNE		5 074	5 413	4 889	5 152	-9,7%	5,4%
	CRACOVIE	1 437	1 992	-	-	-	-
	VARSOVIE	3 637	3 421	4 889	5 152	42,9%	5,4%
ROUMANIE	BUCAREST	1 445	1 938	2 256	2 643	16,4%	17,2%
RUSSIE		2 329	3 342	3 817	4 683	14,2%	22,7%
	MOSCOU	2 136	3 094	3 538	4 309	14,4%	21,8%
	SAINT-PETERSBOURG	193	248	279	374	12,5%	34,1%
SLOVAQUIE	BRATISLAVA	193	465	802	948	72,5%	18,2%
SLOVENIE	LJUBLJANA	331	457	515	569	12,7%	10,5%
TCHEQUE (REP.)	PRAGUE	1 992	2 184	2 461	2 749	12,7%	11,7%
TURKMENISTAN	ACHGABAT	71	178	154	141	-13,5%	-8,4%
UKRAINE	KIEV	272	393	484	637	23,2%	31,6%
YOUgoslavie	BELGRADE	530	867	1 044	1 228	20,4%	17,6%
Ensemble		16 197	20 256	21 757	25 118	7,4%	15,4%

Annexe I

TABLEAU 3.8. EUROPE OCCIDENTALE

Pays	Postes	2000	2004	2005	2006	2005/2004	2006/2005
ALLEMAGNE		89 705	106 781	101 391	108 821	-5,0%	7,3%
	BERLIN	7 124	19 427	17 729	20 612	-8,7%	16,3%
	DUSSELDORF	13 852	17 198	-	-	-	-
	FRANCFORT	17 222	18 563	40 543	44 426	118,4%	9,6%
	HAMBOURG	8 755	-	-	-	-	-
	MUNICH	14 478	17 349	15 992	43 783	-7,8%	173,8%
	SARREBRUCK	5 783	6 960	-	-	-	-
	STUTTGART	22 491	27 284	27 127	-	-0,6%	-100,0%
ANDORRE	ANDORRE	2 677	3 900	3 991	4 207	2,3%	5,4%
AUTRICHE	VIENNE	4 453	6 052	6 152	6 465	1,7%	5,1%
BELGIQUE		67 640	86 069	79 828	82 271	-7,3%	3,1%
	ANVERS	2 352	3 011	-	-	-	-
	BRUXELLES	56 441	71 222	79 828	82 271	12,1%	3,1%
	LIEGE	8 847	11 836	-	-	-	-
CHYPRE	NICOSIE	917	954	981	1 149	2,8%	17,1%
DANEMARK	COPENHAGUE	2 760	3 570	3 838	4 408	7,5%	14,9%
ESPAGNE		49 749	68 477	71 226	82 458	4,0%	15,8%
	ALICANTE	8 507	-	-	-	-	-
	BARCELONE	15 146	23 094	24 763	29 437	7,2%	18,9%
	BILBAO	4 633	5 400	5 225	5 699	-3,2%	9,1%
	MADRID	15 684	31 725	32 029	47 322	1,0%	47,7%
	SEVILLE	5 779	8 258	9 209	-	11,5%	-100,0%
FINLANDE	HELSINKI	1 313	1 758	1 915	2 158	8,9%	12,7%
GRECE		7 649	8 051	7 615	8 678	-5,4%	14,0%
	ATHENES	6 587	6 880	6 424	7 396	-6,6%	15,1%
	THESSALONIQUE	1 062	1 171	1 191	1 282	1,7%	7,6%
IRLANDE	DUBLIN	3 811	6 091	6 669	8 258	9,5%	23,8%
ISLANDE	REYKJAVIK	189	224	241	273	7,6%	13,3%
ITALIE		31 926	41 797	41 494	44 497	-0,7%	7,2%
	MILAN	11 400	16 327	16 824	17 624	3,0%	4,8%
	NAPLES	2 278	2 942	2 747	3 032	-6,6%	10,4%
	ROME	10 526	13 956	13 492	14 211	-3,3%	5,3%
	TURIN ET GENES	7 722	8 572	8 431	9 630	-1,6%	14,2%
LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	14 641	20 946	21 714	22 981	3,7%	5,8%
MALTE	LA VALETTE	229	235	253	297	7,7%	17,4%
MONACO	MONACO	10 495	9 075	7 923	8 294	-12,7%	4,7%
NORVEGE	OSLO	2 515	3 476	3 697	3 933	6,4%	6,4%
PAYS-BAS	AMSTERDAM	12 394	19 148	18 519	19 968	-3,3%	7,8%
PORTUGAL		8 896	11 998	11 956	12 633	-0,4%	5,7%
	LISBONNE	5 776	7 860	8 108	8 437	3,2%	4,1%
	PORTO	3 120	4 138	3 848	4 196	-7,0%	9,0%
ROYAUME-UNI		73 532	94 563	102 470	111 186	8,4%	8,5%
	EDIMBOURG ET GLASGOW	2 964	4 218	4 271	4 459	1,3%	4,4%
	LONDRES	70 568	90 345	98 199	106 727	8,7%	8,7%
SAINT-SIEGE	SAINT SIEGE	9	57	55	65	-3,5%	18,2%

Annexe I

SUEDE	STOCKHOLM	3 675	5 205	5 226	5 317	0,4%	1,7%
SUISSE		116 454	133 074	128 701	129 872	-3,3%	0,9%
	BERNE	27 421	28 834	-	-	-	-
	GENEVE	77 710	90 398	104 757	106 662	15,9%	1,8%
	ZURICH	11 323	13 842	23 944	23 210	73,0%	-3,1%
TURQUIE		3 456	3 953	4 184	4 719	5,8%	12,8%
	ANKARA	771	731	813	868	11,2%	6,8%
	ISTANBUL	2 685	3 222	3 371	3 851	4,6%	14,2%
Ensemble		509 085	635 454	630 039	672 908	-0,9%	6,8%

TABLEAU 3.9. PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Pays	Postes	2000	2004	2005	2006	2005/2004	2006/2005
ARABIE SAOUDITE		3 587	3 566	3 627	3 657	1,7%	0,8%
	DJEDDAH	1 352	1 329	1 409	1 545	6,0%	9,7%
	RIYAD	2 235	2 237	2 218	2 112	-0,8%	-4,8%
BAHREIN	MANAMA	362	523	568	636	8,6%	12,0%
EGYPTE		4 243	5 360	5 331	5 872	-0,5%	10,1%
	ALEXANDRIE	696	701	-	-	-	-
	LE CAIRE	3 547	4 659	5 331	5 872	14,4%	10,1%
EMIRATS ARABES UNIS		4 323	5 591	6 790	8 045	21,4%	18,5%
	ABOU DABI	2 098	2 387	2 593	2 740	8,6%	5,7%
	DUBAI	2 225	3 204	4 197	5 305	31,0%	26,4%
IRAN	TEHERAN	678	845	972	1 012	15,0%	4,1%
IRAQ	BAGDAD	71	43	37	54	-14,0%	45,9%
ISRAEL		32 960	43 111	42 573	44 279	-1,2%	4,0%
	HAIFA	6 282	8 164	8 465	8 665	-2,4%	4,4%
	TEL AVIV	26 678	34 947	34 108	35 614	-2,4%	4,4%
JERUSALEM	JERUSALEM	8 734	11 805	13 158	14 585	11,5%	10,8%
JORDANIE	AMMAN	840	858	957	1 040	11,5%	8,7%
KOWEIT	KOWEIT	600	775	828	926	6,8%	11,8%
LIBAN	BEYROUTH	14 353	16 564	17 564	19 279	6,0%	9,8%
OMAN	MASCATE	272	400	421	430	5,3%	2,1%
QATAR	DOHA	499	806	1 046	1 504	29,8%	43,8%
SYRIE		1 915	2 335	2 375	2 794	1,7%	17,6%
	ALEP	484	637	676	723	6,1%	7,0%
	DAMAS	1 431	1 698	1 699	2 071	0,1%	21,9%
YEMEN	SANAA	342	372	406	563	9,1%	38,7%
Ensemble		73 779	92 954	96 653	104 676	4,0%	8,3%
Monde		1 009 103	1 253 22	1 268 528	1 373 988	1,2%	8,3%

Annexe II

I. NOMBRE D'INSCRITS SUR LES LISTES ÉLECTORALES CONSULAIRES ARRÊTÉES
AU 31 DÉCEMBRE 2006

LISTE ELECTORALE CONSULAIRE	AFE/P	AFE/C	TOTAL AFE	PR1	PR2	PR3	TOTAL PR
ABIDJAN	7 313	960	8 273	5 142	2 420	711	8 273
ABOU DABI	1 654	110	1 764	616	964	184	1 764
ABUJA	152	50	202	124	53	25	202
ACCRA	402	62	464	197	214	53	464
ACHGABAT	102	7	109	35	36	38	109
ADDIS ABEBA	308	45	353	117	197	39	353
AGADIR	1 530	258	1 788	903	600	285	1 788
ALEXANDRIE	306	152	458	272	147	39	458
ALGER	14 964	5 593	20 557	16 693	795	3 069	20 557
ALMATY	116	73	189	105	33	51	189
AMMAN	625	36	661	370	234	57	661
AMSTERDAM	1 808	9 666	11 474	6 418	3 613	1 443	11 474
ANDORRE	327	3 161	3 488	2 003	1 342	143	3 488
ANKARA	307	220	527	216	257	54	527
ANNABA	1 110	5 022	6 132	5 551	248	333	6 132
ANVERS	1 400	716	2 116	1 346	706	64	2 116
ASSOMPTION	660	131	791	610	176	5	791
ATHENES	2 668	3 069	5 737	3 355	1 968	414	5 737
ATLANTA	759	2 594	3 353	1 787	1 427	139	3 353
BAGDAD	23	2	25	24	1	0	25
BAKOU	51	39	90	34	38	18	90
BAMAKO	2 817	424	3 241	1 963	902	376	3 241
BANDAR SERI BEGAWAN	54	15	69	43	24	2	69
BANGKOK	2 040	1 823	3 863	1 458	2 021	384	3 863
BANGUI	569	148	717	332	280	105	717
BARCELONE	8 276	11 172	19 448	10 403	7 701	1 344	19 448
BELGRADE	350	311	661	403	127	131	661
BERLIN	3 381	7 308	10 689	5 122	4 260	1 307	10 689
BEYROUTH	10 278	2 477	12 755	9 071	3 320	364	12 755
BILBAO	574	3 058	3 632	1 978	481	1 173	3 632
BISSAU	59	16	75	32	33	10	75
BOGOTA	1 035	1 452	2 487	1 745	564	178	2 487
BOMBAY	61	518	579	325	178	76	579
BOSTON	893	3 795	4 688	2 270	1 640	778	4 688
BRASILIA	361	591	952	542	298	112	952
BRATISLAVA	435	164	599	144	403	52	599
BRAZZAVILLE	671	97	768	403	304	61	768
BRUXELLES	26 746	23 346	50 092	24 796	14 321	10 975	50 092
BUCAREST	1 114	656	1 770	561	939	270	1 770
BUDAPEST	1 003	463	1 466	554	838	74	1 466
BUENOS AIRES	5 304	6 799	12 103	10 631	1 014	458	12 103
BUJUMBURA	241	12	253	135	90	28	253
CANTON	370	357	727	257	421	49	727
CARACAS	2 694	1 218	3 912	2 966	705	241	3 912
CASABLANCA	8 539	2 549	11 088	6 933	3 323	832	11 088
CASTRIES	206	195	401	270	67	64	401
CHENGDU	47	95	142	52	88	2	142
CHICAGO	910	4 524	5 434	2 672	1 712	1 050	5 434
CHISINAU	23	23	46	7	35	4	46
COLOMBO	145	130	275	102	143	30	275
CONAKRY	1 272	466	1 738	1 112	457	169	1 738
COPENHAGUE	1 185	1 185	2 370	992	1 244	134	2 370
COTONOU	1 918	346	2 264	1 333	635	296	2 264

Annexe II

LISTE ELECTORALE CONSULAIRE	AFE/P	AFE/C	TOTAL AFE	PR1	PR2	PR3	TOTAL PR
CRACOVIE	348	987	1 335	1 021	228	86	1 335
DACCA	99	23	122	120	0	2	122
DAKAR	8 574	2 017	10 591	6 477	3 041	1 073	10 591
DAMAS	1 431	251	1 682	1 137	477	68	1 682
DAR ES SALAM	209	65	274	104	123	47	274
DJEDDAH	802	221	1 023	582	318	123	1 023
DJIBOUTI	3 171	168	3 339	2 329	959	51	3 339
DOHA	830	40	870	391	383	96	870
DOUALA	1 883	234	2 117	890	1 098	129	2 117
DUBAI	1 825	1 213	3 038	1 294	1 656	88	3 038
DUBLIN	1 596	2 985	4 581	1 262	2 584	735	4 581
DUSSELDORF	965	9 687	10 652	5 445	3 649	1 558	10 652
EDIMBOURG	1 329	1 681	3 010	1 195	758	1 057	3 010
EREVAN	351	8	359	251	92	16	359
FES	878	516	1 394	845	414	135	1 394
FRANCFORT	897	10 391	11 288	5 986	3 926	1 376	11 288
GABORONE	10	42	52	21	30	1	52
GAROUA	147	113	260	90	121	49	260
GENEVE	4 282	72 986	77 268	48 698	14 894	13 676	77 268
GUATEMALA	408	70	478	310	118	50	478
HAIFA	1 290	6 013	7 303	6 487	788	28	7 303
HAMBOURG	463	1 880	2 343	1 073	1 014	256	2 343
HANOI	400	378	778	163	543	72	778
HARARE	126	20	146	77	62	7	146
HELSINKI	714	476	1 190	428	674	88	1 190
HO CHI MINH VILLE	1 431	387	1 818	745	649	424	1 818
HONG-KONG	1 798	2 024	3 822	1 435	2 143	244	3 822
HOUSTON	215	5 135	5 350	3 035	899	1 416	5 350
ISLAMABAD	140	59	199	79	106	14	199
ISTANBUL	1 529	1 060	2 589	1 365	1 069	155	2 589
JAKARTA	330	1 054	1 384	571	526	287	1 384
JERUSALEM	3 448	5 285	8 733	6 411	1 996	326	8 733
JOHANNESBOURG	1 770	1 158	2 928	1 774	982	172	2 928
KABOUL	169	41	210	47	106	57	210
KAMPALA	135	20	155	60	80	15	155
KARACHI	76	21	97	63	21	13	97
KATMANDOU	91	18	109	42	59	8	109
KHARTOUM	200	53	253	106	105	42	253
KIEV	324	36	360	138	179	43	360
KIGALI	117	24	141	49	52	40	141
KINGSTON	87	30	117	53	48	16	117
KINSHASA	870	345	1 215	928	256	31	1 215
KOWEIT	499	63	562	245	258	59	562
KUALA LUMPUR	836	112	948	336	517	95	948
LA HAVANE	266	62	328	177	132	19	328
LA NOUVELLE ORLEANS	182	483	665	335	226	104	665
LA PAZ	337	291	628	355	219	54	628
LA VALETTE	177	21	198	71	99	28	198
LAGOS	480	258	738	459	180	99	738
LE CAIRE	1 524	1 464	2 988	1 532	1 101	355	2 988
LE CAP	770	581	1 351	893	269	189	1 351
LIBREVILLE	4 714	584	5 298	2 544	2 367	387	5 298
LIEGE	2 771	5 487	8 258	5 291	2 065	902	8 258
LIMA	1 656	318	1 974	1 313	503	158	1 974
LISBONNE	2 041	3 525	5 566	3 004	2 245	317	5 566
LJUBLJANA	167	174	341	165	170	6	341

Annexe II

LISTE ELECTORALE CONSULAIRE	AFE/P	AFE/C	TOTAL AFE	PR1	PR2	PR3	TOTAL PR
LOME	1 339	465	1 804	1 017	682	105	1 804
LONDRES	2 649	70 943	73 592	36 039	15 111	22 442	73 592
LOS ANGELES	3 780	10 256	14 036	8 360	4 307	1 369	14 036
LUANDA	661	144	805	224	515	66	805
LUSAKA	97	46	143	67	47	29	143
LUXEMBOURG	8 189	6 704	14 893	6 290	6 631	1 972	14 893
MADRID	11 813	16 042	27 855	13 837	11 232	2 786	27 855
MALABO	189	58	247	127	79	41	247
MANAGUA	335	27	362	221	133	8	362
MANAMA	348	27	375	151	199	25	375
MANILLE	539	241	780	363	383	34	780
MAPUTO	157	69	226	87	117	22	226
MARRAKECH	2 722	288	3 010	1 580	1 221	209	3 010
MASCATE	251	11	262	92	148	22	262
MEXICO	4 966	5 822	10 788	7 282	2 544	962	10 788
MIAMI	1 393	6 521	7 914	5 100	1 786	1 028	7 914
MILAN	3 515	8 264	11 779	6 145	4 636	998	11 779
MINSK	19	32	51	29	0	22	51
MONACO	4 611	1 763	6 374	2 457	1 535	2 382	6 374
MONCTON	78	556	634	417	103	114	634
MONTEVIDEO	1 664	277	1 941	1 603	276	62	1 941
MONTREAL	23 087	10 672	33 759	17 267	14 070	2 422	33 759
MORONI	871	110	981	596	361	24	981
MOSCOU	2 522	432	2 954	1 020	1 232	702	2 954
MUNICH	1 823	9 830	11 653	5 541	4 212	1 900	11 653
NAIROBI	511	73	584	260	289	35	584
NAPLES	665	1 610	2 275	1 264	750	261	2 275
NDJAMENA	674	153	827	319	449	59	827
NEW-DELHI	547	135	682	193	403	86	682
NEW-YORK	3 455	16 250	19 705	9 345	9 084	1 276	19 705
NIAMEY	765	153	918	410	424	84	918
NICOSIE	404	423	827	469	317	41	827
NOUAKCHOTT	1 240	242	1 482	712	617	153	1 482
OSAKA	259	606	865	353	286	226	865
OSLO	1 084	1 242	2 326	1 029	898	399	2 326
OUAGADOUGOU	1 643	484	2 127	815	1 060	252	2 127
OULAN BATOR	59	0	59	18	27	14	59
PANAMA	444	33	477	286	146	45	477
PARAMARIBO	82	33	115	103	4	8	115
PEKIN	1 634	626	2 260	669	1 527	64	2 260
PHNOM PENH	1 453	243	1 696	659	743	294	1 696
POINTE NOIRE	1 519	124	1 643	938	637	68	1 643
PONDICHERY	4 141	1 393	5 534	4 175	1 077	282	5 534
PORT D'ESPAGNE	92	349	441	276	98	67	441
PORT-LOUIS	3 973	1 279	5 252	3 122	2 031	99	5 252
PORT-MORESBY	20	11	31	16	14	1	31
PORT-AU-PRINCE	614	262	876	458	337	81	876
PORT-GENTIL	1 266	95	1 361	559	560	242	1 361
PORT-VILA	830	85	915	762	105	48	915
PORTO	910	2 233	3 143	1 709	1 229	205	3 143
PRAGUE	1 195	487	1 682	689	891	102	1 682
PRAIA	113	78	191	111	59	21	191
QUEBEC	3 241	2 361	5 602	2 731	2 574	297	5 602
QUITO	666	440	1 106	694	250	162	1 106
RABAT	4 036	893	4 929	2 811	1 978	140	4 929
RANGOUN	129	12	141	32	62	47	141
RECIFE	232	1 040	1 272	754	372	146	1 272

Annexe II

LISTE ELECTORALE CONSULAIRE	AFE/P	AFE/C	TOTAL AFE	PR1	PR2	PR3	TOTAL PR
REYKJAVIK	121	24	145	57	43	45	145
RIGA	119	10	129	24	78	27	129
RIO-DE-JANEIRO	2 455	2 155	4 610	3 162	1 303	145	4 610
RIYAD	816	520	1 336	581	450	305	1 336
ROME	4 034	7 251	11 285	6 137	4 435	713	11 285
SAINT-DOMINGUE	1 018	437	1 455	771	675	9	1 455
SAINT-LOUIS	425	265	690	468	196	26	690
SAINT-PETERSBOURG	245	16	261	79	150	32	261
SALONIQUE	387	475	862	427	343	92	862
SAN-JOSE	991	48	1 039	609	406	24	1 039
SAN-SALVADOR	383	13	396	255	128	13	396
SAN-FRANCISCO	1 923	11 121	13 044	5 951	6 273	820	13 044
SANAA	330	55	385	202	144	39	385
SANTIAGO	4 300	2 296	6 596	5 113	1 160	323	6 596
SAO-PAULO	1 809	2 907	4 716	3 092	1 375	249	4 716
SARAJEVO	150	24	174	66	75	33	174
SARREBRUCK	728	2 771	3 499	2 122	859	518	3 499
SEOUL/TAIPEH	527	1 119	1 646	505	549	592	1 646
SEVILLE	1 579	4 944	6 523	3 888	2 227	408	6 523
SHANGHAI	2 440	1 086	3 526	1 723	1 713	90	3 526
SINGAPOUR	2 333	667	3 000	1 065	1 734	201	3 000
SKOPJE	184	40	224	81	47	96	224
SOFIA	351	103	454	216	190	48	454
STOCKHOLM	1 282	2 192	3 474	1 530	1 291	653	3 474
STUTTGART	1 497	16 016	17 513	9 842	3 477	4 194	17 513
SUVA	52	23	75	55	1	19	75
SYDNEY	2 972	7 201	10 173	6 449	3 363	361	10 173
TACHKENT	52	18	70	16	45	9	70
TALLINN	66	9	75	22	41	12	75
TANANARIVE	9 256	3 982	13 238	8 931	3 685	622	13 238
TANGER	961	219	1 180	664	402	114	1 180
TBILISSI	102	8	110	68	41	1	110
TEGUCIGALPA	206	41	247	126	100	21	247
TEHERAN	621	57	678	401	207	70	678
TEL AVIV	7 916	18 675	26 591	22 710	3 169	712	26 591
TIRANA	61	8	69	38	12	19	69
TOKYO	1 649	2 912	4 561	1 392	2 295	874	4 561
TORONTO	1 827	4 566	6 393	3 613	1 952	828	6 393
TRIPOLI	217	110	327	156	145	26	327
TUNIS	5 950	6 995	12 945	8 729	3 706	510	12 945
TURIN	1 401	5 369	6 770	4 013	1 687	1 070	6 770
VANCOUVER	1 350	2 571	3 921	2 253	1 215	453	3 921
VARSOVIE	1 451	960	2 411	979	1 197	235	2 411
VICTORIA	192	47	239	111	122	6	239
VIENNE	1 948	2 617	4 565	1 988	1 908	669	4 565
VIENTIANE	670	193	863	313	484	66	863
VILNIUS	133	29	162	41	78	43	162
WASHINGTON	1 690	7 258	8 948	4 157	4 265	526	8 948
WELLINGTON	299	870	1 169	749	176	244	1 169
WINDHOEK	96	50	146	47	83	16	146
WUHAN	335	59	394	109	246	39	394
YAOUNDE	1 275	174	1 449	719	600	130	1 449
ZAGREB	256	203	459	240	196	23	459
ZURICH	2 695	12 226	14 921	10 208	2 648	2 065	14 921
TOTAL LEC 2007	373 974	567 390	941 364	535 738	285 862	119 764	941 364

PR 1 : Electeurs inscrits uniquement à l'étranger pour l'élection du Président de la République et le référendum.

PR 2 : Electeurs inscrits à l'étranger et en France et votant à l'étranger pour l'élection du Président de la République et le référendum.

PR 3 : Electeurs inscrits à l'étranger et en France et votant en France pour l'élection du Président de la République et le référendum.

Annexe II

2. RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À L'ÉTRANGER (21 ET 22 AVRIL 2007)

PAYS	INSCRITS	VOTANTS	Participation en %	Suffrages exprimés	M. BESANCENOT	Mme BUFFET	M. SCHIVARDI
AFGHANISTAN	153	108	70,6	108	2	1	0
AFRIQUE DU SUD	3 919	1 394	35,6	1 374	11	10	1
ALBANIE	50	41	82,0	41	0	1	0
ALGERIE	23 274	4 778	20,5	4 693	84	79	19
ALLEMAGNE	56 336	20 612	36,6	20 471	232	138	22
ANDORRE	3 345	1 336	39,9	1 328	26	8	1
ANGOLA	741	504	68,0	500	12	2	0
ARABIE SAOUDITE	1 934	979	50,6	970	13	2	0
ARGENTINE	11 635	2 448	21,0	2 432	30	20	7
ARMENIE	343	245	71,4	245	2	2	1
AUSTRALIE	9 861	3 260	33,1	3 233	28	9	6
AUTRICHE	3 895	1 937	49,7	1 924	27	9	1
AZERBAIDJAN	72	55	76,4	54	1	0	0
BAHREIN	351	216	61,5	215	1	2	0
BELGIQUE	48 856	23 384	47,9	23 239	503	125	20
BENGLADESH	118	77	65,3	77	0	0	0
BENIN	1 960	1 016	51,8	1 014	13	5	1
BIELORUSSIE	30	20	66,7	20	1	1	0
BIRMANIE	94	79	84,0	79	2	0	0
BOLIVIE	581	355	61,1	348	13	2	1
BOSNIE-HERZEGOVINE	140	82	58,6	80	1	0	0
BOTSWANA	52	32	61,5	32	1	1	0
BRESIL	10 889	3 198	29,4	3 174	26	19	1
BRUNEI	67	58	86,6	58	0	2	0
BULGARIE	403	219	54,3	219	9	1	1
BURKINA FASO	1 871	1 159	61,9	1 139	22	15	1
BURUNDI (dont RWANDA)	325	168	51,7	165	2	2	2
CAMBODGE	1 403	719	51,2	715	7	4	1
CAMEROUN	3 514	2 012	57,3	1 999	24	11	1
CANADA	46 340	19 913	43,0	19 795	256	72	15
CAP VERT	191	77	40,3	76	2	2	0
CENTRAFRICAINE (Rép.)	717	381	53,1	376	3	8	0
CHILI	6 285	2 700	43,0	2 668	19	29	3
CHINE	10 517	6 424	61,1	6 386	42	21	2
CHYPRE	784	423	54,0	419	3	6	0
COLOMBIE	2 309	817	35,4	804	12	8	1
COMORES	956	277	29,0	273	4	1	0
CONGO	2 344	1 400	59,7	1 390	15	6	1
CONGO (Rép. démocratique)	1 216	459	37,7	453	4	1	0
COREE	1 053	515	48,9	508	5	2	0
COSTA RICA	1 015	432	42,6	429	12	1	2
COTE D'IVOIRE	7 574	2 675	35,3	2 664	22	5	0
CROATIE	436	206	47,2	205	2	0	0
CUBA	312	196	62,8	190	2	9	1
DANEMARK	2 231	1 137	51,0	1 130	16	9	0
DJIBOUTI	3 289	2 490	75,7	2 467	39	15	11
DOMINICAINE (Rép.)	1 442	535	37,1	530	14	9	10
EGYPTE	3 056	1 408	46,1	1 388	27	5	4
EL SALVADOR	382	175	45,8	169	7	2	0
EMIRATS ARABES UNIS	4 529	2 777	61,3	2 752	26	13	0

Annexe II

M. BAYROU	M. BOVÉ	Mme VOYNET	M. VIL-LIERS	Mme ROYAL	M. NIHOUS	M. LE PEN	Mme LAGUILLER	M. SARKOZY
40	1	3	0	39	0	1	1	20
260	16	36	27	247	4	105	7	650
9	2	1	2	12	0	0	0	14
1 169	61	56	24	2341	27	91	48	694
5 542	292	602	161	7 664	24	470	116	5 208
205	21	22	26	270	8	155	4	582
128	4	8	2	135	1	21	4	183
268	13	8	4	245	2	44	6	365
456	25	42	28	854	2	112	8	848
24	3	3	2	45	0	14	0	149
581	47	76	20	917	4	134	24	1 387
518	30	46	19	727	2	41	8	496
11	0	0	1	14	0	4	0	23
50	3	1	2	37	2	7	0	110
5 916	332	526	206	6 454	57	669	112	8 319
23	2	0	2	23	0	8	0	19
109	9	15	9	593	4	35	2	219
8	0	0	0	1	0	0	0	9
24	0	5	0	14	0	6	0	28
58	22	6	4	159	1	15	0	67
13	2	0	3	37	0	3	0	21
10	0	1	1	14	0	0	1	3
611	35	67	16	1 043	7	75	17	1 257
19	1	3	0	8	0	2	0	23
51	1	3	4	60	2	11	0	76
247	21	21	8	471	3	16	2	312
39	3	3	3	68	0	4	2	37
183	23	14	9	215	1	35	1	222
394	12	24	21	650	2	92	9	759
4 476	303	566	154	6 862	24	678	86	6 303
17	0	1	0	40	0	1	1	12
60	6	3	4	159	0	11	2	120
393	26	69	35	804	3	81	23	1 183
1 528	29	105	33	1 104	14	122	21	3 365
62	5	11	4	124	2	15	3	184
168	19	13	3	302	1	16	2	259
37	4	5	4	134	0	13	3	68
227	15	14	8	443	9	55	6	591
84	8	4	4	131	0	21	0	196
134	3	9	4	116	1	13	3	218
57	6	13	3	131	2	25	1	176
421	12	15	17	763	4	114	6	1 285
49	3	4	2	51	0	15	1	78
34	1	5	1	71	1	10	0	55
309	21	22	4	447	1	19	2	280
421	31	34	70	417	28	290	15	1 096
81	8	9	5	135	4	32	1	222
370	19	16	8	474	2	26	7	430
28	5	3	4	38	3	5	1	73
641	18	34	15	499	6	93	8	1 399

Annexe II

PAYS	INSCRITS	VOTANTS	Participation en %	Suffrages exprimés	M. BESANCENOT	Mme BUFFET	M. SCHIVARDI
EQUATEUR	944	423	44,8	413	7	3	0
ESPAGNE	52 312	16 794	32,1	16 698	218	126	25
ESTONIE	63	56	88,9	56	0	0	0
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	74 629	24 561	32,9	24 377	109	57	14
ETHIOPIE	318	232	73,0	232	7	2	0
FIDJI	57	28	49,1	28	0	0	1
FINLANDE	1 101	669	60,8	666	13	5	1
GABON	6 022	3 674	61,0	3 642	43	16	5
GEORGIE	107	85	79,4	84	1	1	0
GHANA	412	294	71,4	292	5	2	0
GRECE	6 088	2 784	45,7	2 768	73	38	4
GUATEMALA	428	196	45,8	194	8	4	1
GUINEE	1 736	637	36,7	634	3	1	0
GUINEE BISSAU	65	48	73,8	48	0	0	1
GUINEE EQUATORIALE	206	112	54,4	110	3	0	0
HAITI	796	384	48,2	383	5	3	2
HONDURAS	228	111	48,7	109	1	2	0
HONGRIE	1 387	872	62,9	870	11	4	1
INDE	6 347	3 055	48,1	3 026	45	36	33
INDONESIE	1 097	498	45,4	494	6	3	0
IRAN	605	346	57,2	343	1	3	0
IRLANDE	3 828	1 586	41,4	1 580	22	12	2
ISLANDE	104	73	70,2	73	1	0	0
ISRAEL	33 262	5 534	16,6	5 517	10	14	9
ITALIE	28 986	10 868	37,5	10 818	128	57	6
JAMAÏQUE	101	58	57,4	58	2	0	0
JAPON	4 319	2 453	56,8	2 442	24	11	1
JERUSALEM	8 409	2 388	28,4	2 369	0	7	1
JORDANIE	609	320	52,5	320	3	3	0
KAZAKHSTAN	135	85	63,0	85	0	1	0
KENYA	556	369	66,4	361	6	0	3
KOWEIT	503	348	69,2	343	1	1	0
LAOS	798	399	50,0	390	17	3	0
LETONIE	102	84	82,4	81	1	1	1
LIBAN	12 384	6 311	51,0	6 245	29	35	2
LIBYE	301	186	61,8	184	4	0	1
LITUANIE	119	90	75,6	89	0	1	0
LUXEMBOURG	12 908	6 994	54,2	6 953	128	49	10
MACEDOINE	128	58	45,3	57	0	1	0
MADAGASCAR	12 594	5 441	43,2	5 379	64	56	11
MALAISIE	853	506	59,3	504	4	0	0
MALI	2 862	1 146	40,0	1 136	23	15	0
MALTE	162	109	67,3	107	0	0	0
MAROC	21 671	13 126	60,6	13 043	196	82	11
MAURICE	5 148	2 597	50,4	2 576	28	13	3
MAURITANIE	1 325	558	42,1	553	13	10	1
MEXIQUE	9 816	3 082	31,4	3 042	36	9	6
MOLDAVIE	42	34	81,0	33	2	0	0
MONACO	3 988	2 110	52,9	2 098	29	6	5
MONGOLIE	45	40	61,4	40	0	0	0
MOZAMBIQUE	204	159	77,9	159	4	0	0
NAMIBIE	131	89	67,9	86	3	0	0
NEPAL	101	62	61,4	62	2	1	0

Annexe II

M. BAYROU	M. BOVÉ	Mme VOYNET	M. VIL-LIERS	Mme ROYAL	M. NIHOUS	M. LE PEN	Mme LAGUILLER	M. SARKOZY
60	11	15	4	149	2	12	1	149
2867	273	342	129	5987	21	675	79	5956
14	1	0	2	19	1	4	0	15
4953	195	478	170	5844	25	583	70	11879
58	4	3	3	99	3	15	1	37
8	2	0	0	11	0	0	0	6
190	7	20	9	236	0	20	3	162
598	20	37	53	936	29	226	18	1661
18	2	1	0	24	0	6	0	31
57	3	7	4	100	2	8	0	104
513	55	90	19	1001	3	93	28	851
35	5	8	4	49	0	4	1	75
85	10	7	7	320	2	16	0	183
8	0	3	2	24	0	2	1	7
25	1	1	3	39	0	3	2	33
69	9	6	4	103	2	14	2	164
15	5	3	2	42	1	3	0	35
226	10	16	5	201	2	20	1	373
435	47	55	59	1057	37	98	41	1083
123	4	3	3	124	1	14	1	212
99	5	3	5	100	2	3	2	120
448	22	66	5	519	2	24	19	439
18	0	4	0	41	0	1	1	7
218	6	28	32	465	1	57	14	4663
1 588	128	181	142	4 230	13	464	60	3821
18	0	2	0	13	0	1	0	22
695	25	58	9	623	1	89	6	900
220	11	16	29	227	5	29	6	1 818
85	5	2	2	110	0	10	1	99
23	0	1	0	19	0	3	0	38
81	3	7	1	142	0	3	0	115
76	4	4	4	54	0	30	4	165
72	14	12	6	147	1	13	1	104
26	2	2	1	22	1	3	0	21
1 553	32	46	67	911	6	281	18	3 265
59	2	5	0	43	0	6	1	63
26	2	2	6	13	0	2	0	37
1 837	93	172	58	1 442	19	264	48	2 833
8	0	1	0	22	0	6	2	17
826	57	72	47	2 283	23	151	76	1 713
111	2	10	0	100	1	12	2	262
180	15	16	4	604	0	13	7	259
14	0	4	3	22	2	5	0	57
2 829	129	141	69	4 171	15	329	62	5 009
334	16	57	19	626	5	104	12	1 359
126	5	10	3	194	2	26	2	161
466	57	28	19	998	1	100	10	1 312
13	0	1	1	7	0	2	0	7
331	11	25	39	197	9	217	8	1 221
8	1	0	4	18	0	0	0	9
20	1	1	0	89	0	3	0	41
10	1	5	1	27	0	1	0	38
14	2	0	1	35	0	3	1	3

Annexe II

PAYS	INSCRITS	VOTANTS	Participation en %	Suffrages exprimés	M. BESANCENOT	Mme BUFFET	M. SCHIVARDI
NICARAGUA	354	140	39,5	139	1	3	0
NIGER	835	580	69,5	573	8	2	0
NIGERIA	814	403	49,5	399	3	5	0
NORVEGE	1 924	962	50,0	959	6	12	1
NOUVELLE-ZELANDE	925	339	36,6	336	6	1	0
OMAN	241	206	85,5	205	1	2	0
OUGANDA	140	96	68,6	94	3	0	0
OUZBEKISTAN	61	55	90,2	55	2	0	0
PAKISTAN	278	140	50,4	140	0	0	0
PANAMA	432	180	41,7	177	3	3	0
PAPOUASIE N-GUINEE	30	12	40,0	12	0	0	0
PARAGUAY	788	319	40,5	315	2	3	2
PAYS-BAS	10 039	4 091	40,8	4 076	50	24	3
PEROU	1 812	690	38,1	685	13	6	4
PHILIPPINES	744	357	48,0	356	2	0	0
POLOGNE	3 415	1 287	37,7	1 280	9	1	1
PORTUGAL	8 189	2 524	30,8	2 507	39	21	2
QATAR	776	502	64,7	498	6	3	0
ROUMANIE	1 492	823	55,2	816	4	3	2
ROYAUME UNI	53 096	15 807	29,8	15 676	145	75	15
RUSSIE	2 466	1 478	59,9	1 473	17	11	2
SAINTE-LUCIE	337	56	16,6	56	2	2	1
SENEGAL	10 179	5 315	52,2	5 283	55	37	7
SERBIE	532	240	45,1	237	2	1	1
SEYCHELLES	233	153	65,7	152	1	2	0
SINGAPOUR	2 797	2 083	74,5	2 069	8	7	2
SLOVAQUIE	544	381	70,0	378	9	1	0
SLOVENIE	335	166	49,6	166	2	1	0
SOUDAN	211	102	48,3	101	1	2	0
SRI LANKA	245	120	49,0	120	1	1	0
SUEDE	2 819	1 047	37,1	1 041	10	3	2
SUISSE	76 537	35 566	46,5	35 273	771	104	32
SURINAM	107	44	41,1	44	0	1	0
SYRIE	1 615	748	46,3	744	11	5	2
TANZANIE	274	107	39,1	107	3	0	0
TCHAD	763	405	53,1	403	6	0	0
TCHEQUE (Rép.)	1 575	903	57,3	898	11	11	1
THAILANDE	3 481	1 734	49,8	1 720	16	8	0
TOGO	1 692	883	52,2	875	13	5	1
TRINITE ET TOBAGO	374	133	35,6	132	0	3	0
TUNISIE	12 428	6 036	48,6	6 001	108	28	12
TURKMENISTAN	66	48	72,7	48	0	0	0
TURQUIE	2 898	1 497	51,7	1 492	28	11	2
UKRAINE	316	195	61,7	189	2	2	0
URUGUAY	1 878	748	39,8	732	8	8	0
VANUATU	867	362	41,8	356	1	2	0
VENEZUELA	3 667	954	26,0	945	12	14	9
VIETNAM	2 093	1 290	61,6	1 263	17	13	4
YEMEN	346	195	56,4	193	1	4	0
ZAMBIE	113	58	51,3	58	3	0	0
ZIMBABWE	139	91	65,5	86	3	0	0
TOTAUX	822 944	331 681	40,3	329 201	4 389	1 840	406

Annexe II

M. BAYROU	M. BOVÉ	Mme VOYNET	M. VIL- LIERS	Mme ROYAL	M. NIHOUS	M. LE PEN	Mme LAGUILLER	M. SARKOZY
21	8	9	2	58	0	7	1	29
97	9	7	5	286	1	15	2	141
90	3	2	2	96	1	8	1	188
222	11	21	13	380	0	26	1	266
93	6	19	2	116	2	9	0	82
45	0	7	2	46	0	13	2	87
25	0	5	0	34	0	5	1	21
10	0	1	1	23	0	5	0	13
35	4	5	2	37	0	3	0	54
19	1	2	2	40	0	1	1	105
5	0	0	1	5	0	0	0	1
55	4	5	10	59	2	48	2	123
1 170	42	116	15	1 525	7	64	20	1 040
130	7	15	10	234	2	27	7	230
94	1	10	1	53	1	13	2	179
313	8	15	15	253	1	37	11	616
423	30	45	22	933	5	74	19	894
132	5	7	5	94	2	16	2	226
182	3	12	10	153	4	38	3	402
3 382	163	348	115	4 855	12	239	55	6 272
353	13	30	18	256	2	65	5	701
13	0	2	0	8	0	5	1	22
875	33	33	36	2 277	27	156	35	1 712
70	4	6	3	67	2	13	1	67
27	2	1	1	39	0	6	0	73
480	3	29	14	308	4	33	3	1 178
99	6	9	3	79	0	23	0	149
41	2	4	4	52	0	6	0	54
24	1	1	1	43	0	7	1	20
24	1	2	0	55	0	4	1	31
252	11	23	4	430	0	33	3	270
8 746	544	858	450	8 402	59	1 404	186	13 717
2	0	0	1	8	1	2	1	28
236	21	13	5	281	2	15	3	150
17	0	6	1	36	7	0	0	37
74	6	3	2	138	1	18	1	154
230	7	16	8	205	0	27	4	378
402	9	16	22	302	4	152	10	779
112	7	8	7	460	2	34	4	222
21	2	3	1	41	0	1	2	58
1 814	70	60	17	2 601	14	60	33	1 184
5	1	0	0	4	0	2	0	36
384	17	42	5	607	3	29	9	355
53	3	2	3	39	0	18	0	67
116	7	32	12	308	4	28	6	203
46	7	7	4	55	1	19	1	213
118	7	9	6	226	0	24	4	516
319	19	19	5	298	3	36	3	527
35	3	6	1	63	3	6	0	71
7	1	1	0	18	0	0	0	28
18	1	2	1	31	1	1	1	27
70 908	3 951	6 518	2 915	98 498	678	10 771	1 624	126 703

Annexe II

3. RÉSULTATS DU SECOND TOUR DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À L'ÉTRANGER (5 ET 6 MAI 2007)

PAYS	INSCRITS	VOTANTS	Participation en %	SUFFRAGES EXPRIMÉS	M. Nicolas SARKOZY		Mme Ségolène ROYAL	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
AFGHANISTAN	153	111	72,5	106	33	31,1%	73	68,9%
AFRIQUE DU SUD	3 917	1 463	37,4	1 427	1 001	70,1%	426	29,9%
ALBANIE	50	39	78,0	38	18	47,4%	20	52,6%
ALGERIE	23 255	4 739	20,4	4 691	916	19,5%	3 775	80,5%
ALLEMAGNE	56 533	21 673	38,3	21 322	8 726	40,9%	12 596	59,1%
ANDORRE	3 342	1 432	42,8	1 400	980	70,0%	420	30,0%
ANGOLA	743	476	64,1	468	265	56,6%	203	43,4%
ARABIE SAOUDITE	1 928	1 017	52,7	994	524	52,7%	470	47,3%
ARGENTINE	11 630	2 579	22,2	2 547	1 267	49,7%	1 280	50,3%
ARMENIE	343	261	76,1	257	205	79,8%	52	20,2%
AUSTRALIE	9 823	3 565	36,3	3 503	1 928	55,0%	1 575	45,0%
AUTRICHE	3 890	1 934	49,7	1 882	789	41,9%	1 093	58,1%
AZERBAIDJAN	72	55	76,4	52	29	55,8%	23	44,2%
BAHREIN	351	243	69,2	238	159	66,8%	79	33,2%
BELGIQUE	48 596	23 581	48,5	23 143	12 425	53,7%	10 718	46,3%
BENGLADESH	120	77	64,2	76	39	51,3%	37	48,7%
BENIN	1 960	1 018	51,9	1 003	309	30,8%	694	69,2%
BIELORUSSIE	30	20	66,7	20	14	70,0%	6	30,0%
BIRMANIE	94	77	81,9	75	45	60,0%	30	40,0%
BOLIVIE	581	361	62,1	349	109	31,2%	240	68,8%
BOSNIE-HERZEGOVINE	140	82	58,6	78	40	51,3%	38	48,7%
BOTSWANA	52	34	65,4	31	9	29,0%	22	71,0%
BRESIL	10 887	3 651	33,5	3 589	1 955	54,5%	1 634	45,5%
BRUNEI	67	64	95,5	63	40	63,5%	23	36,5%
BULGARIE	403	202	50,1	192	103	53,6%	89	46,4%
BURKINA FASO	1 870	1 164	62,2	1 137	442	38,9%	695	61,1%
BURUNDI (dont RWANDA)	324	182	56,2	175	53	30,3%	122	69,7%
CAMBODGE	1 402	757	54,0	730	375	51,4%	355	48,6%
CAMEROUN	3 515	2 082	59,2	2 049	1 086	53,0%	963	47,0%
CANADA	46 330	20 490	44,2	20 080	9 259	46,1%	10 821	53,9%
CAP VERT	191	79	41,4	78	17	21,8%	61	78,2%
CENTRAFRICAINE (République)	611	382	62,5	371	158	42,6%	213	57,4%
CHILI	6 281	2 844	45,3	2 803	1 671	59,6%	1 132	40,4%
CHINE	10 421	6 265	60,1	6 086	4 319	71,0%	1 767	29,0%
CHYPRE	784	420	53,6	411	235	57,2%	176	42,8%
COLOMBIE	2 309	835	36,2	826	353	42,7%	473	57,3%
COMORES	953	295	31,0	291	94	32,3%	197	67,7%
CONGO	2 341	1 432	61,2	1 417	829	58,5%	588	41,5%
CONGO (République démocratique)	1 213	500	41,2	491	293	59,7%	198	40,3%
COREE	1 052	505	48,0	486	296	60,9%	190	39,1%
COSTA RICA	1 015	453	44,6	441	250	56,7%	191	43,3%
COTE D'IVOIRE	7 557	3 004	39,8	2 970	1 849	62,3%	1 121	37,7%
CROATIE	436	205	47,0	202	128	63,4%	74	36,6%
CUBA	311	205	65,9	199	85	42,7%	114	57,3%
DANEMARK	2 225	1 120	50,3	1 098	425	38,7%	673	61,3%
DJIBOUTI	3 291	2 548	77,4	2 491	1 774	71,2%	717	28,8%
DOMINICAINE (République)	1 441	562	39,0	551	321	58,3%	230	41,7%
EGYPTE	3 056	1 498	49	1 480	659	44,5%	821	55,5%
EL SALVADOR	382	201	52,6	197	126	64,0%	71	36,0%

Annexe II

PAYS	INSCRITS	VOTANTS	Participation en %	SUFFRAGES EXPRIMÉS	M. Nicolas SARKOZY		Mme Ségolène ROYAL	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
EMIRATS ARABES UNIS	4 530	2 933	64,7	2 889	2 006	69,4%	883	30,6%
EQUATEUR	943	435	46,1	428	209	48,8%	219	51,2%
ESPAGNE	51 697	19 117	37	18 827	9 411	50,0%	9 416	50,0%
ESTONIE	63	55	87,3	51	29	56,9%	22	43,1%
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	74 611	27 162	36,4	26 718	17 016	63,7%	9 702	36,3%
ETHIOPIE	318	222	69,8	216	71	32,9%	145	67,1%
FIDJI	57	27	47,4	24	9	37,5%	15	62,5%
FINLANDE	1 101	675	61,3	653	283	43,3%	370	56,7%
GABON	6 019	3 726	61,9	3 661	2 366	64,6%	1 295	35,4%
GEORGIE	108	90	83,3	87	45	51,7%	42	48,3%
GHANA	412	308	74,8	297	144	48,5%	153	51,5%
GRECE	6 090	2 808	46,1	2 749	1 239	45,1%	1 510	54,9%
GUATEMALA	428	200	46,7	191	96	50,3%	95	49,7%
GUINEE	1 735	665	38,3	658	273	41,5%	385	58,5%
GUINEE BISSAU	65	49	75,4	48	13	27,1%	35	72,9%
GUINEE EQUATORIALE	206	121	58,7	118	62	52,5%	56	47,5%
HAITI	796	415	52,1	401	239	59,6%	162	40,4%
HONDURAS	226	114	50,4	114	53	46,5%	61	53,5%
HONGRIE	1 385	870	62,8	850	526	61,9%	324	38,1%
INDE	6 348	2 942	46,3	2 900	1 458	50,3%	1 442	49,7%
INDONESIE	1 094	536	49,0	523	325	62,1%	198	37,9%
IRAN	605	341	56,4	329	176	53,5%	153	46,5%
IRLANDE	3 828	1 605	41,9	1 567	708	45,2%	859	54,8%
ISLANDE	105	73	69,5	69	9	13,0%	60	87,0%
ISRAEL	33 151	6 276	18,9	6 245	5 665	90,7%	580	9,3%
ITALIE	28 980	11 814	40,8	11 678	5 674	48,6%	6 004	51,4%
JAMAÏQUE	101	61	60,4	59	35	59,3%	24	40,7%
JAPON	4 317	2 347	54,4	2 300	1 253	54,5%	1 047	45,5%
JERUSALEM	8 407	2 474	29,4	2 445	2 126	87,0%	319	13,0%
JORDANIE	610	329	53,9	320	123	38,4%	197	61,6%
KAZAKHSTAN	133	89	66,9	88	56	63,6%	32	36,4%
KENYA	556	375	67,4	359	166	46,2%	193	53,8%
KOWEIT	503	349	69,4	338	224	66,3%	114	33,7%
LAOS	799	442	55,3	428	180	42,1%	248	57,9%
LETTONIE	102	85	83,3	77	34	44,2%	43	55,8%
LIBAN	12 386	6 360	51,3	6 280	4 491	71,5%	1 789	28,5%
LIBYE	301	185	61,5	178	92	51,7%	86	48,3%
LITUANIE	119	91	76,5	90	58	64,4%	32	35,6%
LUXEMBOURG	12 907	7 064	54,7	6 882	4 224	61,4%	2 658	38,6%
MACEDOINE	128	61	47,7	60	29	48,3%	31	51,7%
MADAGASCAR	12 496	5 575	44,6	5 484	2 278	41,5%	3 206	58,5%
MALAISIE	853	538	63,1	520	361	69,4%	159	30,6%
MALI	2 855	1 209	42,3	1 192	366	30,7%	826	69,3%
MALTE	162	112	69,1	110	78	70,9%	32	29,1%
MAROC	21 674	12 888	59,5	12 694	6 583	51,9%	6 111	48,1%
MAURICE	5 139	2 890	56,2	2 862	1 907	66,6%	955	33,4%
MAURITANIE	1 324	584	44,1	568	240	42,3%	328	57,7%
MEXIQUE	9 815	3 584	36,5	3 529	2 000	56,7%	1 529	43,3%
MOLDAVIE	42	28	66,7	27	10	37,0%	17	63,0%
MONACO	3 983	2 293	57,6	2 240	1 869	83,4%	371	16,6%
MONGOLIE	45	42	93,3	42	18	42,9%	24	57,1%
MOZAMBIQUE	204	158	77,5	158	54	34,2%	104	65,8%
NAMIBIE	131	97	74,0	92	46	50,0%	46	50,0%

Annexe II

PAYS	INSCRITS	VOTANTS	Participation en %	SUFFRAGES EXPRIMÉS	M. Nicolas SARKOZY		Mme Ségolène ROYAL	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
NEPAL	101	67	66,3	65	12	18,5%	53	81,5%
NICARAGUA	354	191	54,0	186	78	41,9%	108	58,1%
NIGER	835	605	72,5	592	212	35,8%	380	64,2%
NIGERIA	811	454	56	438	272	62,1%	166	37,9%
NORVEGE	1925	991	51,5	972	393	40,4%	579	59,6%
NOUVELLE-ZELANDE	925	369	39,9	360	154	42,8%	206	57,2%
OMAN	241	210	87,1	204	128	62,7%	76	37,3%
OUGANDA	140	94	67,1	88	31	35,2%	57	64,8%
OUZBEKISTAN	61	51	83,6	50	20	40,0%	30	60,0%
PAKISTAN	280	147	52,5	147	65	44,2%	82	55,8%
PANAMA	433	182	42,0	181	121	66,9%	60	33,1%
PAPOUASIE NOUVELLE-GUINEE	30	14	46,7	14	3	21,4%	11	78,6%
PARAGUAY	790	339	42,9	327	220	67,3%	107	32,7%
PAYS-BAS	10055	4165	41,4	4 066	1 637	40,3%	2 429	59,7%
PEROU	1 814	705	38,9	689	349	50,7%	340	49,3%
PHILIPPINES	744	380	51,1	364	264	72,5%	100	27,5%
POLOGNE	3 416	1 255	36,7	1 233	863	70,0%	370	30,0%
PORTUGAL	8 183	2 742	33,5	2 688	1 336	49,7%	1 352	50,3%
QATAR	776	537	69,2	520	326	62,7%	194	37,3%
ROUMANIE	1 491	811	54,4	796	554	69,6%	242	30,4%
ROYAUME UNI	53 268	16 311	30,6	16 045	8 548	53,3%	7 497	46,7%
RUSSIE	2 463	1 366	55,5	1 311	901	68,7%	410	31,3%
SAINTE-LUCIE	337	59	17,5	57	29	50,9%	28	49,1%
SENEGAL	10 217	5 559	54,4	5 476	2 476	45,2%	3 000	54,8%
SERBIE	531	202	38,0	200	100	50,0%	100	50,0%
SEYCHELLES	234	163	69,7	160	95	59,4%	65	40,6%
SINGAPOUR	2 797	2 105	75,3	2 044	1 542	75,4%	502	24,6%
SLOVAQUIE	544	358	65,8	348	202	58,0%	146	42,0%
SLOVENIE	335	176	52,5	172	94	54,7%	78	45,3%
SOUDAN	210	112	53,3	106	45	42,5%	61	57,5%
SRI LANKA	242	133	55,0	127	45	35,4%	82	64,6%
SUEDE	2 817	1 146	40,7	1 120	455	40,6%	665	59,4%
SUISSE	76 597	36 630	47,8	35 987	20 628	57,3%	15 359	42,7%
SURINAM	108	47	43,5	45	30	66,7%	15	33,3%
SYRIE	1 615	770	47,7	744	232	31,2%	512	68,8%
TANZANIE	272	116	42,6	114	54	47,4%	60	52,6%
TCHAD	760	428	56,3	416	220	52,9%	196	47,1%
TCHEQUE (République)	1 572	846	53,8	826	495	59,9%	331	40,1%
THAILANDE	3 491	1 800	51,6	1 736	1 178	67,9%	558	32,1%
TOGO	1 691	923	54,6	917	342	37,3%	575	62,7%
TRINITE ET TOBAGO	374	148	39,6	146	80	54,8%	66	45,2%
TUNISIE	12 406	6 195	49,9	6 111	1 803	29,5%	4 308	70,5%
TURKMENISTAN	66	53	80,3	52	41	78,8%	11	21,2%
TURQUIE	2 897	1 580	54,5	1 534	516	33,6%	1 018	66,4%
UKRAINE	314	182	58,0	172	102	59,3%	70	40,7%
URUGUAY	1 877	746	39,7	738	333	45,1%	405	54,9%
VANUATU	867	369	42,6	361	276	76,5%	85	23,5%
VENEZUELA	3 664	1 132	30,9	1 114	770	69,1%	344	30,9%
VIETNAM	2 091	1 322	63,2	1 276	752	58,9%	524	41,1%
YEMEN	343	194	56,6	189	83	43,9%	106	56,1%
ZAMBIE	113	63	55,8	61	31	50,8%	30	49,2%
ZIMBABWE	137	96	70,1	91	46	50,5%	45	49,5%
TOTAUX	821 919	346 310	42,1%	340 093	183 613	54,0%	156 480	46,0%

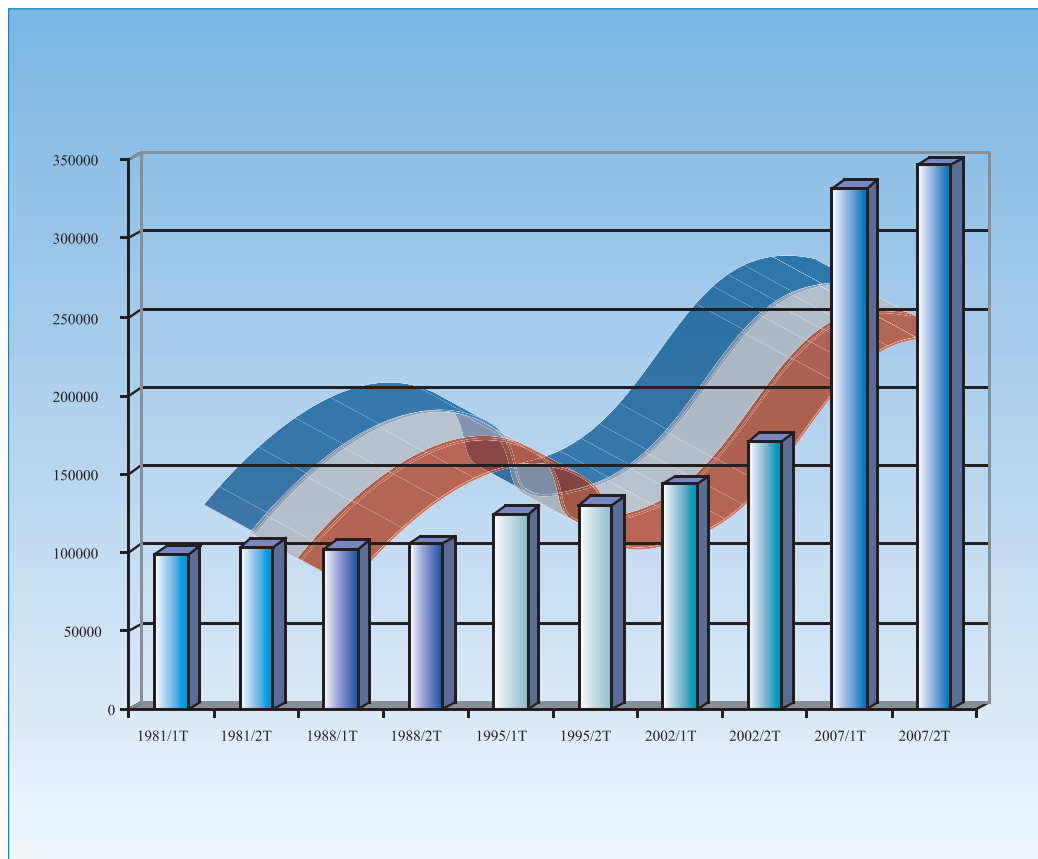
Annexe II

Participation des Français établis hors de France à l'élection du Président de la République
(1981, 1988, 1995, 2002 et 2007)

Élections du Président de la République		Français de l'étranger (votant à l'étranger)		
		Inscrits	Votants	Participation en %
1981	1 ^{er} tour : 26 avril 1981	132 059	99 494	75,34
	2 ^e tour : 10 mai 1981	132 141	104 112	78,78
1988	1 ^{er} tour : 24 avril 1988	163 296	102 516	62,77
	2 ^e tour : 8 mai 1988	162 496	105 481	64,91
1995	1 ^{er} tour : 23 avril 1995	245 322	124 800	50,87
	2 ^e tour : 7 mai 1995	245 317	130 036	53,00
2002	1 ^{er} tour : 21 avril 2002	385 537	143 699	37,27
	2 ^e tour : 5 mai 2002	385 615	170 530	44,22
2007	1 ^{er} tour : 21/22 avril 2007	822 944	331 681	40,30
	2 ^e tour : 5/6 mai 2007	821 919	346 310	42,10

Annexe II

Participation des Français établis hors de France à l'élection du Président de la République
(1981, 1988, 1995, 2002 et 2007)



EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE À L'ÉTRANGER

EVALUATION POUR L'ENSEMBLE DU MONDE - 2006

Postes	OFFRES	DEMANDES			PLACEMENTS DIRECTS			Contrats de Travail					PLACEMENTS INDIRECTS			TOTAL PLACEMENTS	
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Cdi	Cdd > 3	Cdd < 3	Autres	Total	Hommes	Femmes	Total		
Europe																	
Amsterdam	90	94	213	307	25	56	81	33	45	1	2	81	21	35	56	137	
Athènes	152	88	258	346	26	75	101	32	42	15	12	101	7	23	30	131	
Barcelone	158	89	146	235	25	64	89	0	0	0	0	0	0	0	0	89	
Berlin	148	165	272	437	38	73	111	13	36	4	26	79	0	0	0	111	
Bruxelles	19	13	42	55	4	10	14	12	1	0	1	14	2	7	9	23	
Copenhague	60	127	138	265	13	16	29	20	5	0	4	29	5	12	17	46	
Dusseldorf	129	66	171	237	9	50	59	27	17	15	1	60	3	8	11	70	
Geneve				0			0					0			0	0	
Lisbonne	78	137	258	395	9	29	38	15	16	1	6	38	10	19	29	67	
Londres Bureau Emploi Form.	431	566	844	1 410	100	146	246	160	11	13	56	240	0	0	0	246	
Londres Centre Charles Peguy	1 209	1 307	1 217	2 524	356	317	673	656	7	10	0	673	0	0	0	673	
Francfort	137	127	340	467	17	57	74	0	0	0	0	0	7	25	32	106	
Milan	141	119	281	400	7	25	32	9	13	8	0	30	0	0	0	32	
Munich	249	97	218	315	14	41	55	40	3	6	4	53	0	8	8	63	
Prague	54	239	94	333	26	9	35	28	5	1	0	34	0	0	0	35	
Rome	215	90	264	354	15	76	91	59	10	18	0	87	0	0	0	91	
Stockholm	28	13	10	23	7	9	16	11	2	3	0	16	0	0	0	16	
Vienne	63	60	99	159	13	31	44	24	10	4	6	44	1	3	4	48	
Sous Total	3 361	3 397	4 865	8 262	704	1 084	1 788	1 139	223	99	118	1 579	56	140	196	1 984	
Afrique Francophone / Madagascar																	
Alger	14	82	15	30	14	0	14	0	1	13	0	14	0	0	0	14	
Bamako	49	43	40	83	0	2	2	2	0	0	0	2	11	12	23	25	
Dakar	124	174	273	447	10	55	65	42	5	14	0	61	0	0	0	65	
Libreville				0			0					0				0	
Ouagadougou	14	14	17	31	3	2	5	0	6	0	0	6	0	0	0	5	
Tananarive	25	27	19	46	0	0	0	0	0	0	0	0	10	6	16	16	
Sous Total	226	340	364	704	27	59	86	44	12	27	0	83	21	18	39	125	
Afrique du Nord et Moyen Orient																	
Abou Dabi	181	160	151	311	7	41	48	29	10	4	5	48	1	5	6	54	
Tel-Aviv	170	83	120	203	71	97	168	159	3	3	4	169	12	22	34	202	
Casablanca	75	53	57	110	17	19	36	34	1	0	1	36	0	0	0	36	
Istanbul	160	109	205	314	19	80	99	72	19	8	0	99	0	0	0	99	
Dubai	135	324	350	674	19	26	45	19	20	6		45	7	6	13	58	
Tunis	222	169	440	609	12	76	88	5	39	34	10	88	4	8	12	100	
Sous Total	943	898	1 323	2 221	145	339	484	318	92	55	20	485	24	41	65	549	
Amérique Centrale																	
Buenos Aires	66	24	25	49	15	26	41	48	14	6	0	68	19	9	28	69	
Mexico	141	102	125	227	48	43	91	62	29	0	0	91	0	0	0	91	
Rio de Janeiro				0			0					0			0	0	
Santiago	161			0	23	65	88					0	5	6	11	99	
Sao Paulo	70	287	178	465	20	9	29					0	27	14	41	70	
Sous Total	438	413	328	741	106	143	249	110	43	6	0	159	51	29	80	329	
Amérique du Nord																	
Los Angeles	7	10	10	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Miami	27	7	12	19	7	12	19	13	1	4	0	18	0	1	1	20	

Annexe III

Postes	OFFRES	DEMANDES			PLACEMENTS DIRECTS			Contrats de Travail					PLACEMENTS INDIRECTS			TOTAL PLACEMENTS
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Cdi	Cdd > 3	Cdd < 3	Autres	Total	Hommes	Femmes	Total	
Montréal	166	958	578	1536	13	10	23	17	1	2	1	21	270	175	445	468
Toronto	197	121	153	274	6	23	29	23	1	0	4	28	59	76	135	164
Sous Total	397	1 096	753	1 849	26	45	71	53	3	6	5	67	329	252	581	652
Asie - Océanie																
Hong Kong	132	314	334	648	29	35	64	57	6	1	0	64	41	54	95	159
Pekin (Shanghai, Canton)	86	336	199	535	49	29	78	31	37	10	0	78	63	53	116	194
Taipei	23	187	97	284	16	6	22	0	0	0	0	0	1	0	1	23
Singapour	112	77	121	198	13	30	43	35	7	1	0	43	1	4	5	48
Tokyo	44	224	62	286	12	2	14	14	0	0	0	14	38	7	45	59
Sous Total	397	1 138	813	1 951	119	102	221	137	50	12	0	199	144	118	262	483
Total Monde																
	5 762	7 282	8 446	15 728	1 127	1 772	2 899	1 801	423	205	143	2 572	625	598	1 223	4 122

EVALUATION DE L'ACTIVITE EMPLOI DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE EN 2006

Postes	OFFRES	DEMANDES			PLACEMENTS DIRECTS			CONTRATS DE TRAVAI				PLACEMENTS INDIRECTS			TOTAL PLACEMENTS	
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Cdi	Cdd > 3	Cdd < 3	Autres	Total	Hommes	Femmes		Total
Europe																
Lisbonne	78	137	258	395	9	29	38	15	16	1	6	38	10	19	29	67
Milan	141	119	281	400	7	25	32	9	13	8	0	30	0	0	0	32
Prague	54	239	94	333	26	9	35	28	5	1	0	34	0	0	0	35
Stockholm	28	13	10	23	7	9	16	11	2	3	0	16	0	0	0	16
Sous Total	301	508	643	1 151	49	72	121	63	36	13	6	118	10	19	29	150
Afrique du Nord et Moyen Orient																
Alger		82	15	97	14	0	14	0	1	13	0	14	0	0	0	14
Casablanca	75	53	57	110	17	19	36	34	1	0	1	36	0	0	0	36
Dubai	135	324	350	674	19	26	45	19	20	6		45	7	6	13	58
Tel Aviv	170	83	120	203	71	97	168	159	3	3	4	169	12	22	34	202
Sous Total	380	542	542	1 084	121	142	263	212	25	22	5	264	19	28	47	310
Amérique du Nord																
Los Angeles	7	10	10	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Miami	27	7	12	19	7	12	19	13	1	4	0	18	0	1	1	20
Sous Total	34	17	22	39	7	12	19	13	1	4	0	18	0	1	1	20
Amérique Latine																
Buenos Aires	66	24	25	49	15	26	41	48	14	6	0	68	19	9	28	69
Mexico	141	102	125	227	48	43	91	62	29	0	0	91	0	0	0	91
Santiago	161			0	23	65	88					0	5	6	11	99
Sao Paulo	70	287	178	465	20	9	29					0	27	14	41	70
Sous Total	438	413	328	741	106	143	249	110	43	6	0	159	51	29	80	329
Asie - Océanie																
Hong Kong	132	314	334	648	29	35	64	57	6	1	0	64	41	54	95	159
Pekin (Shangai, Canton)	86	336	199	535	49	29	78	31	37	10	0	78	63	53	116	194
Singapour	112	77	121	198	13	30	43	35	7	1	0	43	1	4	5	48
Taipei	23	187	97	284	16	6	22	0	0	0	0	0	1	0	1	23
Tokyo	44	224	62	286	12	2	14	14	0	0	0	14	38	7	45	59
Sous Total	397	1 138	813	1 951	119	102	221	137	50	12	0	199	144	118	262	483
Total CCI	1 550	2 618	2 348	4 966	402	471	873	535	155	57	11	758	224	195	419	1 292
% du total des CCPEFP	27%	36%	28%	32%	36%	27%	30%	30%	37%	28%	8%	29%	36%	33%	34%	31%

ENSEMBLE DU MONDE

PLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES BOURSES D'EMPLOI

ENSEMBLE DU MONDE	2004	2005	2006	Evolution par rapport à 2005
Offres d'emploi	5 490	5 620	5 748	2,28%
Demandes d'emploi	15 244	18 079	15 728	-13,00%
Placements effectués	3 481	3 840	4 122	7,34%

RÉPARTITION DE CES PLACEMENTS ENTRE LES DIFFÉRENTS OPÉRATEURS EN MATIÈRE D'EMPLOI À L'ÉTRANGER

	Europe	Afrique Nord / Moyen Orient	Afrique Francophone	Amériques	Asie / Océanie	TOTAL	Comparatif 2005/2006
CCEFP*	1 834	253	111	632		2 830	0,68%
CCIFE**	150	310		349	483	1 292	25,56%
TOTAL	1 984	563	111	981	483	4 122	7,34%

* Il ne s'agit que du recensement des mises en relation actives de la part de l'opérateur entre offres et demandes ayant débouché sur un placement et non pas de l'activité "emploi" identifiable à l'étranger.

** Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Etranger

LA RÉINSERTION EN FRANCE - AFPA (2006)

	Europe	Afrique Nord / Moyen Orient	Afrique Francophone	Amériques	Asie / Océanie	TOTAL
Diagnostics	22	112	88	10	4	236
Bilans d'orientation	17	80	77	9	4	187
Avis favorable	8	36	44	2	3	93
En cours	3	4	11	3		21
Enseignement à distance (hors Dakar et Tunis)	2	10	1			13

Directeur de la publication
François Barry Delongchamps

Comité de rédaction
Service des Français à l'étranger
Service des affaires civiles et de l'entraide judiciaire
Secrétariat du programme LOLF 151

Credit photographique
Ministère des Affaires étrangères - E. de la Mure
DFAE - Secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Conception graphique et impression
Inckôo - Paris XVII^e
Juillet 2006



Ministère des Affaires étrangères
Direction des Français à l'étranger
et des étrangers en France
Secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger
244, boulevard Saint-Germain - 75303 Paris 07 SP
Téléphone : 01 43 17 84 41 - Télécopie : 01 43 17 92 86
sg.afe@diplomatie.gouv.fr - www.assemblee-afe.fr
ISSN 1297-4595